



**DELIBERATION N° 25/135 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LA FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE POUR LES MAISONS DES ADOLESCENTS (MDA)
DE LA HAUTE-CORSE ET DU PAYS AJACCIEN AU TITRE DE L'EXERCICE 2025**

**CHÌ APPROVA A FISSAZIONE DI L'AMMONTU DI A CUNTRIBUZIONE DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA PER E CASE DI L'ADULESCENTI (MDA) DI U
CISMONTE È DI U PAESE AIACCINU PER L'ESERCIZIU 2025**

REUNION DU 29 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre, la Commission Permanente, convoquée le 21 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 112-3, L. 121-1, L. 121-2 et L. 221-1,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 22/045 AC de l'Assemblée de Corse du 1^{er} avril 2022 approuvant la participation de la Collectivité de Corse en qualité de membre fondateur du groupement d'intérêt public portant Maison des Adolescents de Portivechju et notamment son article 2,
- VU** la délibération n° 25/043 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2025 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 25/125 AC de l'Assemblée de Corse du 25 juillet 2025 adoptant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2025,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la délibération n° 23/101 CP de la Commission Permanente du 26 juillet 2023 approuvant l'intégration de la Collectivité de Corse en qualité de membre fondateur au groupement d'intérêt public de la Maison des Adolescents « Pays ajaccien » et notamment ses articles 2 et 3,
- VU** les délibérations du Conseil général de la Haute-Corse des 25 avril 2012 et 7 novembre 2012 relatives à la création du groupement d'intérêt public de la Maison des Adolescents de Haute-Corse,
- VU** l'arrêté de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Corse n° 178 du 2 décembre 2022 portant approbation du groupement d'intérêt public de la Maison des Adolescents Sud Corse,
- VU** l'arrêté de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Corse n° 762 du 22 décembre 2023 portant approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public de la Maison des Adolescents Pays ajaccien,
- VU** l'arrêté conjoint du Préfet de la Haute-Corse et de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Corse n° 112 du 13 mars 2024 portant prorogation du groupement d'intérêt public de la Maison des Adolescents de Haute-Corse,
- VU** la convention constitutive du groupement d'intérêt public de la Maison des Adolescents de Haute-Corse, signée par les parties le 16 décembre 2013, son article 16 notamment,
- VU** la convention constitutive du groupement d'intérêt public de la Maison des Adolescents Sud Corse signée par les parties le 9 août 2022, ses articles 13 et 14 notamment,
- VU** la convention constitutive du groupement d'intérêt public de la Maison des Adolescents du Pays ajaccien, signée par les parties le 20 décembre 2023, ses articles 13 et 14 notamment,
- VU** la seconde décision de l'assemblée générale du groupement d'intérêt public

de la Maison des Adolescents de Haute-Corse n° 2024-02 du 10 décembre 2024 approuvant le budget prévisionnel pour l'exercice 2025,

- VU** la résolution de l'assemblée générale extraordinaire du groupement d'intérêt public de la Maison des Adolescents du Pays ajaccien du 6 mars 2024 approuvant le budget prévisionnel pour les exercices 2024, 2025, 2026,
- VU** la résolution de l'assemblée générale extraordinaire du groupement d'intérêt public de la Maison des Adolescents Sud Corse du 1^{er} septembre 2025 approuvant notamment le budget prévisionnel pour l'exercice 2025,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

ATTRIBUE aux maisons des adolescents dans la Collectivité de Corse les montants suivants au titre de l'exercice 2025 :

1° Maison des Adolescents de Haute-Corse :	80 000 €
2° Maison des Adolescents du Pays ajaccien :	35 000 €

ARTICLE 2 :

DÉCIDE, pour l'application de l'article précédent, de répartir et d'affecter comme suit les crédits inscrits à la rubrique :

ORIGINE :	BS 2025
PROGRAMME :	5151
SECTION :	FONCTIONNEMENT

CHAPITRE :	934
MONTANT DISPONIBLE :	885 720 €
MONTANT AFFECTÉ	115 000 €
<i>dont :</i>	
<i>à la Maison des Adolescents de Haute-Corse</i>	<i>80 000 €</i>
<i>à la Maison des Adolescents du Pays ajaccien</i>	<i>35 000 €</i>
MONTANT DISPONIBLE À NOUVEAU :	770 720 €

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 29 octobre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 OCTOBRE 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**FISSAZIONE DI L'AMMONTU DI A CUNTRIBUZIONE DI A
CULLETTIVITÀ DI CORSICA PER E CASE DI
L'ADULESCENTI (MDA) DI U CISMONTÈ È DI U PAESE
AIACCINU PER L'ESERCIZIU 2025**

**FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE POUR LES MAISONS DES
ADOLESCENTS (MDA) DE LA HAUTE-CORSE ET DU PAYS
AJACCIEN AU TITRE DE L'EXERCICE 2025**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de son engagement durable en faveur de la jeunesse et de la prévention du mal-être adolescent, la Collectivité de Corse est membre fondateur de chacun des GIP des trois Maisons des Adolescents (MDA) créées en Corse pour porter les MDA, en l'espèce la MDA du Pays Ajaccien, la MDA Sud Corse et la MDA de Haute-Corse.

Les maisons des adolescents ont pour mission d'apporter des réponses globales, coordonnées et adaptées aux besoins des jeunes de 11 à 25 ans, en articulation avec les dispositifs existants sur les territoires. Elles interviennent en complémentarité des services sanitaires, sociaux, éducatifs et judiciaires.

Les modalités d'accès aux MDA sont souples : les jeunes peuvent s'y rendre avec ou sans rendez-vous, seuls ou accompagnés, ou encore initier un premier contact par téléphone. Le premier accueil est systématiquement assuré par un professionnel, qui évalue la situation et propose un accompagnement adapté.

Pour mémoire, chaque MDA est structurée sous forme de GIP, encadrée par une convention constitutive et placée sous la responsabilité conjointe de plusieurs partenaires publics et privés (État, Agence Régionale de Santé, Collectivité de Corse, associations, etc.).

En cette qualité, la Collectivité de Corse contribue aux dépenses de fonctionnement des trois MDA. Pour chacune des MDA, le budget dont procède le montant de la contribution de la Collectivité est arrêté par l'Assemblée générale (AG), étant rappelé que la Collectivité de Corse est membre des trois AG.

Pour l'exercice 2025, les montants des participations de la Collectivité de Corse sont les suivants :

- **MDA du Pays Ajaccien** : 35 000 € (résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 6 mars 2024 approuvant les budgets prévisionnels pour les exercices 2024, 2025 et 2026) ;
- **MDA de Haute-Corse** : 80 000 € (2^{ème} décision de l'assemblée générale du 10 décembre 2024 approuvant le budget prévisionnel pour l'exercice 2025).

Pour mémoire, le montant fixé pour la Maison des Adolescents de la Haute-Corse a progressé de 10 000 € à compter de l'exercice 2024, en raison du renforcement des moyens déployés depuis Bastia sur les secteurs de L'Isula et d'A Ghisunaccia.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver les affectations suivantes sur les crédits ouverts au programme 5151, chapitre 934 :

- MDA de Haute-Corse : 80 000 €;
- MDA du Pays Ajaccien : 35 000 €

S'agissant de la MDA Sud Corse et au regard des difficultés récurrentes de fonctionnement rencontrées par le GIP, il sera procédé à l'affectation des crédits dès lors qu'un budget rectificatif en relation avec l'activité réelle 2024 sera présenté et adopté par l'AG.

Les bilans d'activité des deux structures, annexés au présent rapport, présentent les indicateurs de fréquentation, les types de problématiques rencontrées, et les actions menées au cours de l'année écoulée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



GIP Maison Des Adolescents du Pays Ajaccien

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de délibération de l'assemblée générale du 6 mars 2024

L'Assemblée Générale du GIP Maison des Adolescents Pays Ajaccien s'est réunie le 6 mars 2024 en visioconférence pour donner suite à une convocation de la présidente faite conformément à la convention constitutive.

Il a été établi une feuille de présence dès la connexion des membres à la visioconférence. Chaque membre participant à l'Assemblée Générale siégeait en son nom personnel ou en qualité de mandataire.

La présidence de l'Assemblée Générale du GIP est confiée à Mme Dubreuil-Vecchi en qualité de présidente du conseil d'administration du groupement.

La feuille de présence, certifiée exacte par la Présidente de l'Assemblée Générale, permet de constater que le quorum requis est régulièrement constitué et que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Les documents visés ci-après ont été adressés aux membres par voie électronique : il concerne 3 projets de modification de la convention constitutive et la présentation pour approbation des budgets prévisionnels 24/25/26.

Résolution : ADOPTION DES MODIFICATIONS DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE

Il ressort que les articles 15 et 16 de la convention constitutive doivent être modifiés afin de permettre aux administrateurs et membres de l'AG d'assister et voter en Visio conférence.

Première modification

Les adhérents sont autorisés à participer aux assemblées par visioconférence et sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. La convocation à l'assemblée générale doit intégrer les informations pour y accéder. Le procès-verbal doit faire état de la participation à distance de tout ou partie des membres. Tout doit être mis en œuvre pour garantir la feuille de présence et les modalités de vote de ces adhérents présents pas visioconférence.

Il ressort de la lecture des articles 5 et 6 de la convention constitutive que le GIP est national et doit appliquer les dispositions des titres I et titres III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Deuxième modification :

Le dernier paragraphe de l'article 13-Budget « Il est expressément convenu qu'en application des dispositions du I - 2° de l'article 7 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012, le groupement est soumis aux dispositions du code général des collectivités territoriales afférentes aux règles budgétaires, financières et comptables applicables à l'un de ses membres, à savoir au jour de la signature de la présente convention, la communauté d'agglomération du pays Ajaccien. »

Est remplacé par :

« Un budget rectificatif est voté à tout moment par le conseil d'administration sur proposition du directeur du groupement, le conseil d'administration pouvant être convoqué à cette seule fin, notamment en cas de modification imprévisible des conditions économiques ou de la réalisation d'une nouvelle action confiée au groupement en cours d'exercice ».

Troisième modification :

Le second paragraphe de l'article 15-Gestion et tenue des comptes « Comme indiqué à l'article 13 ci-dessus, il est fait application, comme le permet le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public pour les GIP locaux, des dispositions du code général des collectivités territoriales. »

Est remplacé par :

« Le groupement est soumis à la comptabilité publique et applique les dispositions des titres I et titres III du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, à l'exception des articles 175 -1° et 2°, 178 à 185 et 204 à 228. Le Groupement est un GIP national en application de l'article 7 du décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public et est soumis au contrôle de la Cour des comptes ».

Résolution : APPROBATION DES BUDGETS PREVISIONELS 2024/2025/2026.

Mme la présidente présente le budget prévisionnel triennal 2024/2025/2026.

L'Assemblée Générale adopte les budgets prévisionnels 2024/2025/2026 joint en annexe.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la présentation qui vient de lui être faite et en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, les modifications des articles 5, 6, 13 et 15 de la convention constitutive du GIP et les budgets prévisionnels **2024-2025-2026**,

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les participants et déclare que la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par Mme Dubreuil-Vecchi, présidente de l'Assemblée Générale.

Mme la Présidente de l'Assemblée Générale

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, somewhat abstract shape with a vertical line through the center and a horizontal line extending to the right.

BUDGET MDA ANNEE 2024

CHARGES	RECETTES
<p><u>Achats : 5300.00</u> -Accueil café/thé/alimentation : 1 800.00 euros -Fournitures de bureau : 1 000.00 euros -Matériel : 1 000.00 euros -Carburant : 1 500.00 euros</p> <p><u>Locations : 22 858.17</u> -Copieur : 1350.00 euros -Local : 18 000 euros (à partir de mars) -Véhicule : 3 508.17 euros</p> <p><u>Maintenance copieur : 1 218.83 euros</u></p> <p><u>Prestation ménage : 5 760.00 euros</u></p> <p><u>Téléphonie/internet : 1000.00 euros</u></p> <p><u>Eau : 300.00 euros</u></p> <p><u>Electricité : 2 300.00 euros</u></p> <p><u>Communication : 10 000.00 euros</u></p> <p><u>Assurance : 1 310.00 euros (335.00 euros local + 975.00 euros véhicule).</u></p> <p><u>Mise à dispositions (à chiffrer)</u></p> <p><u>Prestation de service professionnels de santé : 127 935.00 euros</u> À partir de février : Ajaccio : 82 500 euros libéraux +Casteluccio (73 920 + 8580) À partir de mars Aller vers : 45 435 euros</p> <p><u>Personnels : 94 018.00 €</u> -Direction / Secrétariat mi-temps : . Rémunérations brutes : 58 085 € . Charges : 35 213 € . Autres ITRC : 720 €</p>	<p>ARS : 235 000.00 euros</p> <p>CDC : 35 000.00 euros</p> <p>CAF : (en attente aide au démarrage)</p> <p>MSA : 2 000.00 euros (aide au démarrage)</p> <p>CAPA : en attente</p> <p>Mise à dispositions (à chiffrer)</p>
TOTAL : 272 000.00 €	TOTAL : 272 000.00 €

BUDGET MDA ANNEE 2025

CHARGES	RECETTES
<p><u>Achats :5 300.00</u> -Accueil café/thé/alimentation : 1 800.00 euros -Fournitures de bureau : 1000.00 euros -Matériel :1 000.00 euros -Carburant :1 500.00 euros</p> <p><u>Locations : 26 457.48</u> -Copieur : 1 350.00 euros -Local : 21 600.00 euros -Véhicule : 3 507.48 euros</p> <p><u>-Maintenance copieur : 1 218.83 euros</u></p> <p><u>-Prestation ménage : 5 760.00 euros</u></p> <p><u>Téléphonie/internet : 1 000.00 euros</u></p> <p><u>Eau : 300.00 euros</u></p> <p><u>Electricité : 2 300.00 euros</u></p> <p><u>Communication : 10 000.00 euros</u></p> <p><u>Assurance :1 310.00 euros (335.00 euros local + 975.00 euros véhicule).</u></p> <p><u>Mise à dispositions (à chiffrer)</u></p> <p><u>Prestation de service professionnels de santé 164 160.00 euros :</u> -Ajaccio : 90 000.00 euros -Aller vers : 74 160.00 euros (cf tableau)</p> <p><u>Personnels : 139 903.00 euros</u> -Direction / Secrétariat mi-temps / tv social animation . Rémunérations brutes : 87 333 € . Charges : 51 490 € . Autres ITRC : 1080 €</p>	<p>ARS :235 000.00 euros</p> <p>CDC : 35 000.00 euros</p> <p>Appels à projets /subvention : 87 709.31 euros ARS, COM COM, CLS, CAF, FONDATION DES HOPITAUX.....</p> <p>Mise à dispositions (à chiffrer)</p>
TOTAL : 357 709.31€	TOTAL : 357 709.31€

BUDGET MDA ANNEE 2026

CHARGES	RECETTES
<p><u>Achats : 5300.00</u> -Accueil café/thé/alimentation : 1 800.00 euros -Fournitures de bureau : 1000.00 euros -Matériel : 1 000.00 euros -Carburant : 1 500.00 euros</p> <p><u>Locations : 26 457.48</u> -Copieur : 1350.00 euros -Local : 21 600.00 euros -Véhicule : 3 507.48 euros</p> <p><u>Maintenance copieur : 1 218.83 euros</u></p> <p><u>Prestation ménage : 5 760.00 euros</u></p> <p><u>Téléphonie/internet : 1 000.00 euros</u></p> <p><u>Eau : 300.00 euros</u></p> <p><u>Électricité : 2 300.00 euros</u></p> <p><u>Communication : 10 000.00 euros</u></p> <p><u>Assurance : 1 310.00 euros (335.00 euros local + 975.00 euros véhicule).</u></p> <p><u>Mise à dispositions (à chiffrer)</u></p> <p><u>Prestation de service professionnels de santé 164 160.00 euros :</u> -Ajaccio : 90 000.00 euros -Aller vers : 74 160.00 euros (cf tableau)</p> <p><u>Personnels : 140 920.00 euros :</u> -Direction / Secrétariat mi-temps / tv social animation . Rémunérations brutes : 88 627 € . Charges : 52 292 € . Autres ITRC : 1080 €</p>	<p>ARS : 235 000 euros</p> <p>CDC : 35 000.00 euros</p> <p>Appels à projets /subvention : 88 726.31 euros ARS, COM COM, CLS, CAF, FONDATION DES HOPITAUX.....</p> <p>Mise à dispositions (à chiffrer)</p>
TOTAL : 358 726.31€	TOTAL : 358 726.31€



Mme Pezzano
Directrice du GIP MDA Pays Ajaccien

75 Cours Napoléon
20 000 Ajaccio
@mda2adirection@gmail.com

**Monsieur le Président du Conseil
Exécutif de Corse**

Hôtel de la Collectivité de Corse
Cours Napoléon BP 414
20183 AJACCIO CEDEX

Ajaccio le 28 mai 2025,

OBJET : demande d'appel de fonds au titre de l'exercice 2025

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport d'activité 2024 de la Maison des Adolescents.
Pour rappel, la Collectivité de Corse est un membre fondateur du Groupement d'intérêt Public contribuant à la mise en œuvre de l'offre de service.

A ce titre je vous sou mets la demande d'appel de fonds au titre de l'exercice 2025 d'un montant de 35 000.00 euros au bénéfice du GIP MDA Pays Ajaccien.

Je vous remercie et reste à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Pezzano Marie-Pierre

Directrice du GIP MDA Pays Ajaccien

**La Directrice GIP MDA
Pays Ajaccien**

Marie-Pierre PEZZANO



Groupement d'Intérêt Public

Maison Des Adolescents du Pays Ajaccien

75 cours Napoléon

Procès -verbal de délibération de l'Assemblée Générale

Du 11 Mars 2025 à 10h

L'Assemblée Générale du GIP Maison Des Adolescents du Pays Ajaccien s'est réunie le 11 mars 2025 en présentiel, à la suite d'une convocation de la Présidente faite conformément à la convention constitutive.

Au démarrage, il a été réalisé une feuille de présence pour l'Assemblée Générale.

Chaque membre participant à l'Assemblée Générale siégeait en son nom personnel ou en qualité de mandataire.

La présidence de l'Assemblée Générale du GIP est confiée à Mme Dubreuil-Vecchi en sa qualité de Présidente du conseil d'Administration du groupement.

La feuille de présence, certifiée exacte par la Présidente de l'Assemblée Générale, permet de constater que le quorum requis est régulièrement constitué et que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

Étaient présents :

- **Mme Dubreuil-Vecchi Présidente du GIP MDA du Pays Ajaccien**
- **Mr Munoz Directeur de la Mission Locale**
- **Mme GRISONI Directrice adjointe de la Promotion de la Santé et de la Prévention Sanitaire, Collectivité de Corse**
- **Mme Ferrara Médecin conseillère technique auprès de Monsieur le Recteur, Académie de Corse**

- Mme Alasta, service action sociale de la CAF, responsable de division
- Mme Guennec de la PJJ, représentant Mme Oliveri

Membres invités :

- Mme Pezzano Directrice GIP MDA du Pays Ajaccien
- Mr Massei agent comptable GIP MDA Pays Ajaccien

Absents excusés et représentés :

- Mr Frau, donnant pouvoir à
- Mme Rubini Directrice Adjointe de la FALEP donnant pouvoir à Mme Dubreuil
- Mme Biancamaria
- Mme Oliveri, Directrice Territoriale PJJ par intérim représenté par Mme Guennec

Absents :

- Mr Leger représentant la MSA
- Mr Falaschi CPAM

La présidente remercie l'ensemble des membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du 17 décembre 2024
2. Présentation pour approbation du compte financier 2024.
3. Questions diverses

1, Approbation du PV de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration du 17 décembre 2024.

La Présidente rappelle que le PV a été transmis par mail et demande si les membres souhaitent apporter des précisions et/ou ont des questionnements.

Aucune remarque n'est effectuée, madame la Présidente soumet au vote le PV de l'Assemblée Générale et du conseil d'administration du 17 décembre 2024.

Le PV est adopté à l'unanimité.

2 Présentation pour approbation du compte financier 2024.

Monsieur Massei est invité à exposer le point financier de l'exécution budgétaire 2024 pour approbation.

Le Groupement d'intérêt public (GIP) Maison des adolescents du Pays Ajaccien a été constitué le 20 décembre 2023 à la suite de l'assemblée générale du GIP approuvant la convention constitutive et l'arrêté du 22 décembre 2023 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Corse (ARS) portant approbation de cette convention. Un avenant en date du 6 mars 2024 a modifié la convention initiale.

Le budget initial du GIP a été approuvé le 6 mars 2024. L'année 2024 est donc le premier exercice comptable du GIP.

En 2024, les processus budgétaires et comptables du GIP ont été mis en œuvre avec le logiciel de gestion financière GFI Pep.

Cette première année d'exercice a été marquée par :

- la signature avec l'ARS d'une convention de financement indiquant la trajectoire financière 2024 ;
- des ressources financières acquises en cours de gestion par des versements de la collectivité de Corse, de la MSA Corse et de la CAF de Corse du Sud ;
- Un atterrissage budgétaire en dépenses inférieur à la prévision définie dans le budget initial qui s'explique par la date de création de la structure.

Les dépenses globales

Le montant des dépenses s'élève à 139 950.56 € pour l'exercice 2024 et se répartit entre les 3 enveloppes :

Ces dépenses sont établies en « droits constatés », c'est-à-dire en tenant compte de l'intégralité des charges rattachables à l'exercice.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été budgétées à hauteur de 2500 euros. Pas de dépenses réalisées en 2024.

Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont été consommées pour 52 941 euros, soit 29 % de l'enveloppe prévue, et représentent 38 % des dépenses totales de 2024. Le décalage de recrutement constaté explique cette non-saturation de l'enveloppe.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été consommées à hauteur de 87 010 euros, soit 52 % de l'enveloppe budgétée, et représentent 62 % des dépenses de 2024.

Les comptes 60 (3 886 euros) sont principalement composés des charges d'énergies non stockables, des achats de fournitures et petits équipements et autres fournitures.

Les comptes 61 (13 619 euros) sont principalement constitués des coûts du loyer du siège et de la prime d'assurance ainsi que la location d'un copieur.

Les comptes 62 sont constitués des dépenses pour 14 582 euros des frais de déplacements, des frais postaux, des prestations extérieures d'informatiques et de nettoyage des locaux.

Le compte 62888 représente les factures des professionnels de santé pour les consultations de soutien psychologique, l'accompagnement familial et l'aide au fonctionnement des familles pour la période d'avril à décembre 2024 (Ajaccio et aller vers).

Ces prestations représentent 40 % des dépenses totales de 2024.

Les recettes

Les subventions de l'ARS représentent, avec 180 940 euros, 80% des recettes comptabilisées du GIP en 2024 (Subvention socle 163 500 euros + 17 440 euros Appel à projet ARS).

La collectivité de Corse a versé 35 000 euros, la CAF de Corse du Sud, 7 000 euros et la MSA, 2 000 euros.

Méthodes comptables

Le démarrage comptable a eu lieu au 18 mars 2024 à la suite du procès-verbal d'installation.

La convention constitutive du GIP dispose qu'il est soumis aux règles de la comptabilité publique et applique les titres I et III du décret relatif au régime budgétaire et comptable public, à l'exception des articles 175 1° et 2, 178 à 185 et 204 à 208.

A ce titre, il fait partie des organismes non soumis à la comptabilité budgétaire dont les règles sont précisées dans la partie 5 du recueil des règles budgétaires.

Outre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, l'année 2024 a été consacrée à la structuration de la comptabilité du GIP afin de tendre vers une comptabilité sincère et conforme aux normes de qualité comptable.

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable commune, le GIP a procédé à la comptabilisation de charges à payer et de produits à recevoir afin de garantir la fiabilité de ses comptes.

L'exercice 2024 est assez atypique dans la mesure où les différentes natures de dépenses de l'exercice n'ont pas été effectuées sur le même rythme. Ainsi, la charge de personnel démarre en partie au 1^{er} juin 2024 alors que les dépenses des professionnels de santé en avril 2024.

De ce fait, les résultats de l'exercice 2024 apparaissent largement excédentaires. Pour avoir une vision globale de la trajectoire financière du GIP, il conviendra de mettre en relief ces résultats avec les perspectives de dépenses 2025.

Le Bilan

- L'actif immobilisé

Pas d'actif immobilisé au 31 décembre 2024.

- Les créances

Pas de créances au 31 décembre 2024.

- Les disponibilités

Le montant de la trésorerie à la fin de l'exercice s'élève à 84 834.64 euros. Elle est à relativiser du fait des décalages de dépenses et de la réserve de trésorerie.

La gestion de la trésorerie vise à garantir la continuité financière du GIP, c'est-à-dire assurer chaque jour l'exécution des dépenses et des recettes avec le déphasage entre les calendriers de recouvrement des recettes et d'exécution des dépenses.

La trésorerie disponible, au-delà de ce déphasage, peut donner lieu à récupération pour des dépenses non pérennes.

- Les dettes

Les dettes retracées au passif sont faibles (154.80 euros) et sont essentiellement liées à des dépenses à régulariser de fin d'exercice.

Le Compte de Résultat

Les dépenses de fonctionnement et les recettes sont retracées fidèlement aux points 3.1.2, 3.1.3 et 3.2. Il ne paraît pas utile de les détailler à nouveau dans l'annexe comptable.

Indicateurs Patrimoniaux

- Le résultat comptable

Le résultat comptable de l'exercice 2024 affiche un bénéfice de 84 989.44 euros et une capacité d'autofinancement du même montant.

En l'absence de dépenses d'investissement, le GIP assure une augmentation initiale sur son fonds de roulement pour 84 989.44 euros.

- Le fonds de roulement

Le fonds de roulement reste à un niveau très confortable à hauteur de 84 989.44 euros.

- Le besoin en fonds de roulement

Il s'affiche à 154.80 euros.

- La trésorerie

La trésorerie en fin d'exercice est de 84 834.64 euros et a permis à l'établissement de faire très largement face à ses dépenses de fonctionnement courant et métiers en 2024. Le GIP n'a rencontré aucun problème de trésorerie sur l'exercice.

Madame la Présidente soumet au vote l'approbation du compte financier.

Il est voté à l'unanimité.

Madame la Présidente soumet au vote le résultat bénéficiaire au compte 110 report à nouveau.

Il est voté à l'unanimité.

Madame Pezzano, Directrice souhaite apporter des précisions sur le fonctionnement de la MDA. Les éléments suivants sont évoqués :

- Madame Canavaggio mise à disposition par la CAPA, chargée d'accueil et de secrétariat a demandé sa réintégration au sein de la CAPA.
- Le cahier des charges qui régit les MDA fait l'objet d'une révision. Mme Martinelli directrice de la MDA de haute corse et administrateur de l'Association Nationale des Maisons Des Adolescents pour la région corse effectue ce travail avec la MDA du Pays Ajaccien et celle de l'extrême sud.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Munoz informe les membres de l'AG qu'un référent santé Mission Locale sera mis à disposition 2 heures par semaine au sein de la MDA du Pays Ajaccien ; les modalités vont s'adapter en fonction des besoins. Les modalités feront l'objet d'une réunion entre la Mission locale et la MDA.
- Dr Ferrara questionne Madame Pezzano sur les conventions avec les chefs d'établissements et informe qu'elle va soumettre une fiche d'orientation à l'ensemble des prescripteurs Éducation Nationale ; la fiche renseigne l'orientation et la demande du professionnel et en retour la MDA devra la retourner avec les préconisations de la prise en charge. Cette fiche est validée par le Recteur ;

Mme Pezzano explique que la convention concerne le projet sur l'équilibre alimentaire à destination des élèves de 6^{ème}, validé par Mr le DASEN mais qu'il est important de conventionner avec les chefs d'établissements ;

Dr Ferrara explique que selon elle ce n'est pas utile et qu'elle va vérifier l'information.

Concernant la fiche de prescription, Madame Guennec souligne que l'anonymat du jeune au sein de la MDA est un élément important dans sa prise en charge et que la fiche d'orientation peut compromettre cela, elle évoque également le secret professionnel.

La directrice ajoute que cette fiche sera proposée lors du prochain conseil d'administration, ainsi que les différentes conventions (CSJC, CIAS ...). Elle précise également que le rapport d'activités 2024, la charte de fonctionnement MDA, le règlement intérieur du GIP (avec les modifications de la convention) sont en cours de réalisation et seront à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11h30.

Fait le 11 mars 2025

Modifié le 20 mai 2025

**La Présidente du GIP MDA
Pays Ajaccien**

Hélène DUBREUIL VECCHI



RAPPORT D'ACTIVITE 2024



SOMMAIRE

Préambule.....	3
Le Groupement d'Intérêt Public.....	4
La vie institutionnelle du GIP.....	5
Les financements.....	6
La Maison Des Adolescents du Pays Ajaccien.....	7
Les objectifs.....	7
Les missions.....	8
Le public.....	8
L'équipe pluridisciplinaire.....	9
Le fonctionnement.....	10
Les activités de la MDA.....	10
L'accueil.....	11
Les adolescents en consultations spécialisées.....	12
L'Accompagnement psychologique des jeunes et des familles.....	15
Les permanences psychologiques.....	20
Santé et alimentation.....	23
Permanences éducatives.....	27
L'accompagnement sophrologique.....	29
Café des parents.....	33
Lieu ressource.....	33
Les actions collectives au sein de la MDA.....	34
Les actions collectives hors les murs.....	34
La permanence Consultation Jeunes Consommateurs.....	36
La permanence de l'assistante sociale scolaire.....	37
La communication.....	38
Bilan et statistiques.....	40
Perspectives 2025.....	46
Conclusion et remerciements.....	49

PREAMBULE

Le 11 octobre 2023, s'est tenue la première assemblée générale constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison des Adolescents (MDA) du Pays Ajaccien, au cours de laquelle ont été élus les membres du conseil d'administration ainsi que la présidence du GIP. Cette étape a permis la signature de la convention constitutive du GIP MDA du Pays Ajaccien, le 20 décembre 2023. Par la suite, la MDA du Pays Ajaccien a ouvert ses portes le 2 avril 2024.

Un des enjeux majeurs de cette première année a été d'établir cette nouvelle structure sur le territoire du Pays Ajaccien, tout en déployant des permanences dans les zones les plus éloignées. Une priorité essentielle a été de promouvoir le lieu, ses missions et ses objectifs auprès des différents publics et partenaires.

Dans cette dynamique, un des objectifs a été la mise en place du préprojet, qui a été présenté lors de la restitution de la mission de préfiguration. Ce préprojet s'inscrit dans le respect du cahier des charges des Maisons des Adolescents, tel qu'il est défini dans la circulaire du 29 novembre 2016, et qui précise les missions générales et objectifs suivants :

- Apporter des réponses pertinentes et adaptées aux besoins des adolescents, notamment en ce qui concerne leur santé et leur bien-être, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs existants sur le territoire
- Offrir un accueil généraliste en continu et ouvert à tous les jeunes par des professionnels des domaines sanitaire, médico-social, social, éducatif ou judiciaire intervenant dans le champ de l'adolescence
- Offrir une prise en charge multidisciplinaire généralement de courte durée
- Fournir aux adolescents un soutien, un accompagnement et les informations nécessaires au développement de leur parcours de vie
- Développer la prévention et promouvoir des modes de vie impactant favorablement la santé et le bien être
- Contribuer au repérage des situations à risques (violences, usage de substances psychoactives et pratiques addictives, comportements sexuels à risques ...) et à la prévention de la dégradation de situations individuelles (échec scolaire, déscolarisation, radicalisation ...)

En conformité avec le cahier des charges, et en réponse aux besoins identifiés par les différents partenaires, la Maison Des Adolescents du Pays Ajaccien, est un nouveau dispositif de prévention dans lequel la santé est considérée dans toutes ses dimensions : physique, psychique, relationnelle et sociale pour les adolescents de 11 à 25 ans, pour les familles mais également pour les acteurs travaillant dans le champ de l'adolescence.

Cette première année de fonctionnement, qui s'est étendue sur 9 mois, a permis plusieurs avancées significatives :

- La mise en œuvre de l'activité
- Un travail d'appropriation du projet MDA et du cahier des charges pour l'équipe de la MDA

- Prendre en compte les besoins des jeunes, des parents et des professionnels
- Adapter l'offre de service et son fonctionnement

Cette période de mise en place a ainsi été essentielle pour construire une base solide et pérenne pour la MDA du Pays Ajaccien, tout en assurant sa capacité à répondre aux besoins croissants et variés du territoire.

Concrètement, le démarrage de la structure, mesuré à travers le taux de fréquentation, témoigne de la nécessité de cette nouvelle initiative sur le territoire. Les besoins et les demandes de prises en charge, conformes aux attentes du préprojet, se concentrent principalement sur la santé mentale.

Cependant, un travail de développement visant à élargir les compétences, ainsi que les moyens humains et financiers, se construit progressivement. Ces axes représentent les priorités pour l'avenir.

Le Groupement d'Intérêt Public

Le choix du **Groupement d'Intérêt Public (GIP)** comme forme juridique s'inscrit dans une démarche collaborative, permettant à des partenaires publics et privés de mettre en commun leurs ressources pour la réalisation de missions d'intérêt général. Au sein de ce dispositif, chaque membre du GIP contribue, que ce soit par une participation financière, des apports matériels, ou encore la mise à disposition de compétences et de moyens. Cette structure partenariale favorise une gestion collective et optimale des ressources, garantissant ainsi une efficacité accrue dans la mise en œuvre des missions de la Maison des Adolescents.

Constitution du GIP

La présidence et les membres de la direction du GIP :

- **Présidente** : Mme DUBREUIL
- **Vice-président** : M. FRAU
- **Directrice** : Mme PEZZANO
- **Comptable** : M. MASSEI

Les membres fondateurs :

- L'académie de corse, Service d'État à compétence régionale représenté par M. Le recteur
- La Collectivité de Corse, Collectivité Territoriale représentée par M. SIMEONI
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Corse du Sud représentée par M. FALASCHI
- La Mutuelle Sociale Agricole de la Corse représentée par M. PORTA
- La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien représentée par M. SBRAGGIA
- La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse représentée par Mme ABRANI
- La Fédération des Associations Laïques d'Éducation Permanente représentée par ses cadres
- La Mission Locale d'Ajaccio représentée par M. MUNOZ

- La CAF de la Corse du Sud représentée par M. Marinetti

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres du groupement.

La vie institutionnelle du GIP en 2024

Conseils d'Administration :

L'**Article 17.2** de la convention constitutive du GIP MDA du Pays Ajaccien précise que Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige et au moins deux fois par an.

- 13 mai 2024
- 17décembre 2024

Assemblées Générales :

Comme l'indique l'**article16.2** de la convention constitutive du GIP MDA du Pays Ajaccien, L'assemblée générale se réunie au moins une fois par an sur convocation de son président.

- 6 mars 2024
- 13 mai 2024
- 17décembre 2024

Parmi les décisions adoptées on retiendra :

- Modification de l'article 18- DIRECTEUR DU GROUPEMENT de la convention constitutive : Le directeur du GIP est nommé par le conseil d'administration pour une durée de cinq (5) ans renouvelables.

Est remplacé par :

- L'article 18- DIRECTEUR DU GROUPEMENT de la convention constitutive : La directrice du GIP est nommée par le conseil d'administration en CDI. Le 13 mai 2024
- **L'entrée de la CAF** dans le **Groupement d'Intérêt Public** le 17/12/2024.

Un règlement intérieur du GIP MDA est en cours de réalisation, il précisera les différentes décisions ou modifications apportés lors des Assemblées générales.

Les financements en 2024

Le budget global est de 224 940 euros, il est assuré par les financeurs suivants :

- L'ARS à hauteur de 180 940 Euros (Subvention socle 163 500 euros + 17 440 euros Appel à projet ARS).
- La Collectivité de Corse à hauteur de 35 000 Euros
- La CAF à hauteur de 7 000 Euros
- LA MSA à hauteur de 2 000 Euros d'aide au démarrage

Les contributions à travers les mises à dispositions :

Nous sommes actuellement dans l'attente d'un chiffrage concernant les différentes mises à disposition afin de les valoriser.

- La CAPA à travers la mise à disposition d'1 ETP secrétariat, chargée d'accueil.
Coût de la mise à disposition 23 211,60 Euros
- La PJJ à travers la mise à disposition d'un 0,20 ETP d'une psychologue,
Coût de la mise à disposition 15 110,64 Euros
- La FALEP à travers la mise à disposition d'un 0,20 ETP d'éducateur spécialisé
Coût de la mise à disposition :8 118 euros
- L'éducation Nationale à travers la mise à disposition d'un 0,05 ETP d'une assistante sociale



La Maison Des Adolescents (MDA) du Pays Ajaccien, située au 75 cours Napoléon, a mis en place des horaires d'ouverture adaptés pour répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles. Les horaires sont les suivants :

- Du lundi au vendredi de 12h à 19h, et le samedi matin de 9h à 12h (d'avril à août).
- Du lundi au vendredi de 12h à 19h, et le mercredi de 10h à 19h (à partir de novembre).

Afin de mieux desservir les zones plus éloignées, des permanences psychologiques ont été rapidement instaurées sur ces territoires, permettant ainsi une accessibilité aux services de la MDA.

LES OBJECTIFS

- **Offrir aux adolescents**, un espace d'accueil neutre, ouvert et non stigmatisant, conforme à la temporalité de l'adolescent, une prise en charge médico-psychologique et somatique, mais aussi juridique, éducative et sociale, généralement de courte durée ;
- **Accueillir conseiller, orienter** les jeunes et leurs familles, faciliter leur accès aux services dont ils ont besoin ;

- ❑ **Favoriser la mise en réseau** des acteurs territoriaux intervenant auprès des adolescents en vue de la santé et du bien-être des jeunes ;
- ❑ **Coordonner en interne** à la Maison des adolescents et avec les partenaires, le suivi des prises en charge multidisciplinaires conjointes ;
- ❑ **Organiser et fournir une expertise pluridisciplinaire** sur des situations individuelles afin de définir une stratégie de prise en charge et d'accompagnement ;
- ❑ **Développer des dispositifs innovants** et/ou expérimentaux, de nature à adapter l'offre des Maisons des adolescents aux évolutions des problématiques de santé des adolescents, des territoires, des partenariats, des ressources professionnelles...
- ❑ **Développer ou participer à des actions de promotion de la santé** en direction des adolescents eux-mêmes, mais aussi des professionnels en lien avec l'adolescence
- ❑ **Participer à des projets de recherche pluridisciplinaires** sur l'adolescence.

LES MISSIONS

- ❑ Accueil des publics (jeunes, parents, professionnels) et sans rendez vous
- ❑ Évaluation de la première demande
- ❑ Soins médico psychologiques et somatiques via des prises en charges professionnelles au sein de la MDA
- ❑ Orientation vers les structures adaptées si la MDA n'a pas les compétences nécessaires
- ❑ Accompagnement socio-éducatif
- ❑ Prévention et promotion santé
- ❑ La contribution à la coordination des parcours de santé
- ❑ Le soutien aux professionnels, notamment dès lors que ceux-ci atteignent isolément ou institutionnellement les limites de leurs compétences
- ❑ La sensibilisation et la formation aux problématiques de l'adolescence, spécifiquement sur la santé et la santé mentale

LE PUBLIC

La **Maison des Adolescents (MDA)** est un espace ouvert à tous les adolescents âgés de 11 à 25 ans, ainsi qu'à leurs familles et aux acteurs de l'adolescence tels que les enseignants, éducateurs, animateurs, et autres professionnels en lien avec les jeunes. Conformément à ses principes fondamentaux, la MDA garantit la **gratuité**, l'**anonymat** et la **confidentialité** de ses services, assurant ainsi un accompagnement respectueux et sécurisé pour chaque jeune et sa famille.

Les Adolescents

Les adolescents se présentent à la MDA à la recherche d'informations ou de réponses essentielles pour leur bien-être physique et psychologique. Ils sont accueillis sans qu'une autorisation préalable des parents soit nécessaire. L'accès est garanti sans condition, permettant à chaque jeune de trouver des solutions adaptées à ses besoins. Ils bénéficient d'un accompagnement médico-socio-éducatif, ou, le cas échéant, sont orientés vers un autre

dispositif, lorsque la MDA n'a pas les compétences spécifiques requises pour répondre à leur situation.

Les Familles

Les parents, grands-parents et autres membres de la famille peuvent parfois se sentir inquiets, perdus ou désemparés face à la situation d'un adolescent. La MDA est là pour les accueillir, les accompagner, et les informer. Elle leur propose un espace d'écoute et de soutien, et met en place des actions spécifiques pour les aider à mieux comprendre et à répondre aux besoins de l'adolescent.

Acteurs de l'adolescence

La MDA se positionne comme un véritable lieu de ressources, de formation et d'échanges pour tous les professionnels intervenant auprès des adolescents. Enseignants, éducateurs, assistants de service social, animateurs, infirmiers, AED, CPE, et autres acteurs de l'adolescence y trouvent un soutien, des outils et des informations pour mieux comprendre et accompagner les jeunes dans leur parcours.

L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Équipe fixe :

- **Marie-Pierre Pezzano** : Directrice (GIP MDA du Pays Ajaccien)
- **Christophe Massei** : Agent comptable (GIP MDA du Pays Ajaccien)

Mise à disposition :

- Liliane Canavaggio : Secrétaire, chargée d'accueil (CAPA), ETP
- Célia Costantini : Psychologue clinicienne (PJJ), 1 jour par semaine
- Marie Pierre Coppolani : Assistante sociale, conseillère technique auprès de M. le DASEN de Corse du Sud
- Jeanne Le'Vourch : Éducatrice spécialisée (FALEP SPS)
- Mission Locale : À définir

Prestataires de services :

- Emma Frau : Psychologue clinicienne
- Kimberley Leonetti : Psychologue clinicienne
- Ange Mathieu Torracinta : Psychologue clinicien
- Marie Ange Brunelli : Psychologue clinicienne et sophrologue
- Celia Sarossy : Diététicienne

Permanences des partenaires :

- Sacha Contesto : Addiction France
- L'équipe du Centre de la Santé Sexuelle

L'équipe pluridisciplinaire de la MDA ne travaille pas toujours de manière simultanée, en raison de la diversité des statuts (professionnels mis à disposition, libéraux, etc.). Cependant, une communication fluide et régulière a été rapidement instaurée grâce à l'utilisation de différents outils comme les mails, le téléphone et un groupe WhatsApp dédié.

La directrice de la MDA accorde une grande importance à l'échange avec chaque membre de l'équipe, prenant le temps de partager au quotidien des informations et de discuter des situations spécifiques. La secrétaire chargée d'accueil joue également un rôle clé en soutenant cette dynamique de communication et en facilitant la coordination entre les professionnels.

LE FONCTIONNEMENT

Réunion mensuelle de l'équipe

Une réunion mensuelle est organisée pour permettre à l'équipe pluridisciplinaire de :

- Se rencontrer et échanger autour des situations communes et des différents accompagnements en cours,
- Assurer la transmission d'informations concernant le public, les projets en cours et les évolutions,
- Adapter le fonctionnement de la MDA en fonction des besoins identifiés,
- Se positionner sur les appels à projets, en alignant les priorités sur les besoins et constats des publics.

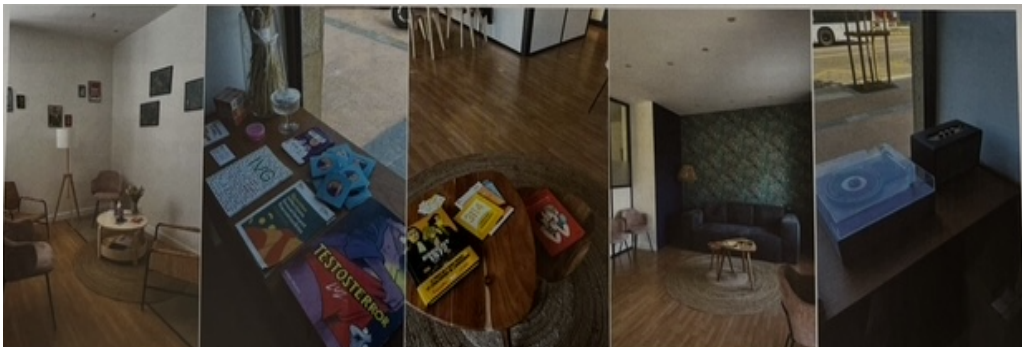
Les Activités de la MDA du Pays Ajaccien



L'accueil à la MDA du Pays Ajaccien

L'accueil constitue un pilier fondamental de la Maison Des Adolescents du Pays Ajaccien. Il est essentiel que cet espace soit un lieu neutre, offrant un refuge pour les adolescents qui peinent à trouver leur place dans d'autres environnements comme l'école, la rue ou leur foyer. Grâce à cet espace d'accueil, nous souhaitons offrir un sas sécurisant et non stigmatisant, où l'adolescent peut, à son propre rythme et sans pression, déposer ses questionnements ou exprimer une demande d'aide, tout en respectant ses appréhensions. Nous comprenons que pour certains adolescents, une demande formelle de prise en charge peut être perçue comme trop intimidante et engageante. Ce dispositif offre ainsi un espace d'écoute et de prévention moins formel, plus accessible.

L'accueil à la MDA est une constante de notre démarche. Il est bien plus qu'une simple porte d'entrée : c'est un outil précieux de prévention, un sas facilitant l'accès aux soins et un vecteur essentiel de lien social.

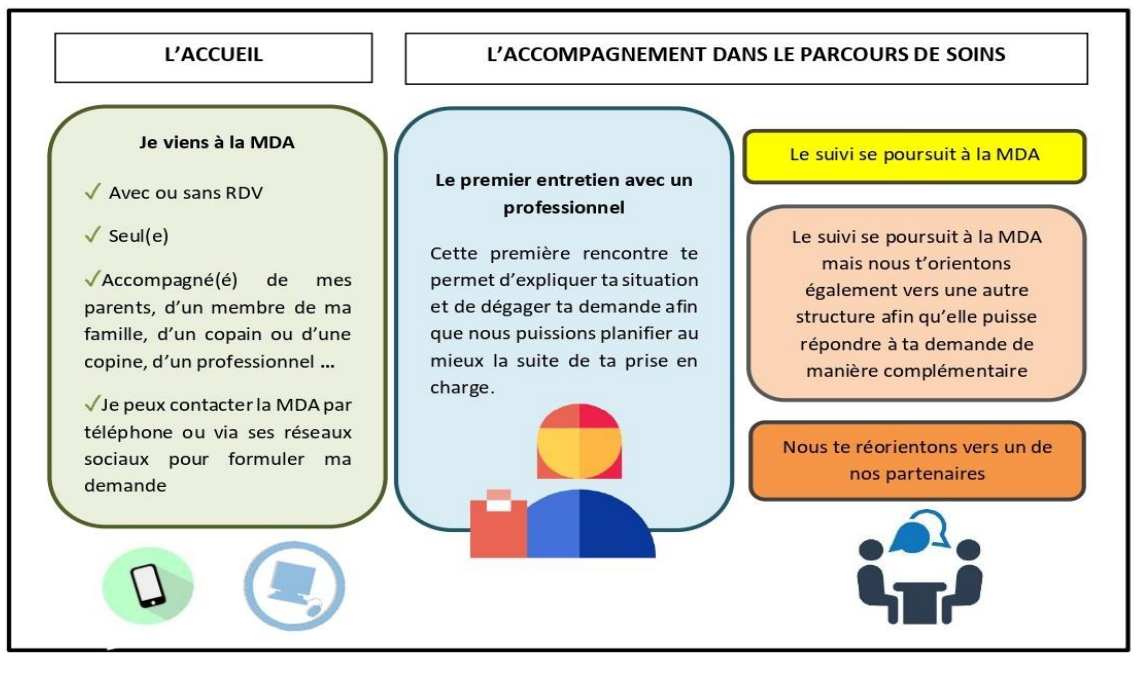


L'espace d'accueil a été conçu pour être un lieu familier et convivial, offrant un environnement chaleureux et propice aux échanges. Son aménagement a été pensé pour favoriser une atmosphère détendue et ouverte, et il est ainsi investi tant par les professionnels que par le public. Cela crée un cadre propice aux échanges informels, renforçant le lien entre les différents acteurs et le jeune.

L'espace cuisine, par exemple, permet aux adolescents, aux parents, ainsi qu'aux éducateurs accompagnant les jeunes, de prendre une pause conviviale, que ce soit pour boire un café ou un thé, ou même pour déjeuner lorsque le rendez-vous coïncide avec l'heure du repas. Cet espace est également un point de rencontre et d'échange, favorisant le partage dans un cadre informel.

Il est important de noter que certains jeunes pris en charge à la MDA choisissent également d'investir ce lieu en dehors de leurs rendez-vous, lorsqu'ils ressentent le besoin de se poser ou de décompresser. Ce lieu est perçu comme un refuge, un endroit où ils peuvent se sentir en sécurité et où le lâcher-prise est permis.

Ce schéma illustre les modalités d'accueil de la MDA



Les adolescents en consultations spécialisées :



Les consultations spécialisées à la MDA sont assurées par une équipe de professionnels diversifiés, incluant des psychologues, sophrologues, éducateurs spécialisés et diététiciennes.

Au cours de cette première année de fonctionnement (9 mois), les demandes du public concernent principalement les domaines suivants :

- Prise en charge psychologique

- Gestion des émotions
- Équilibre alimentaire
- Guidance parentale
- Gestion des conflits

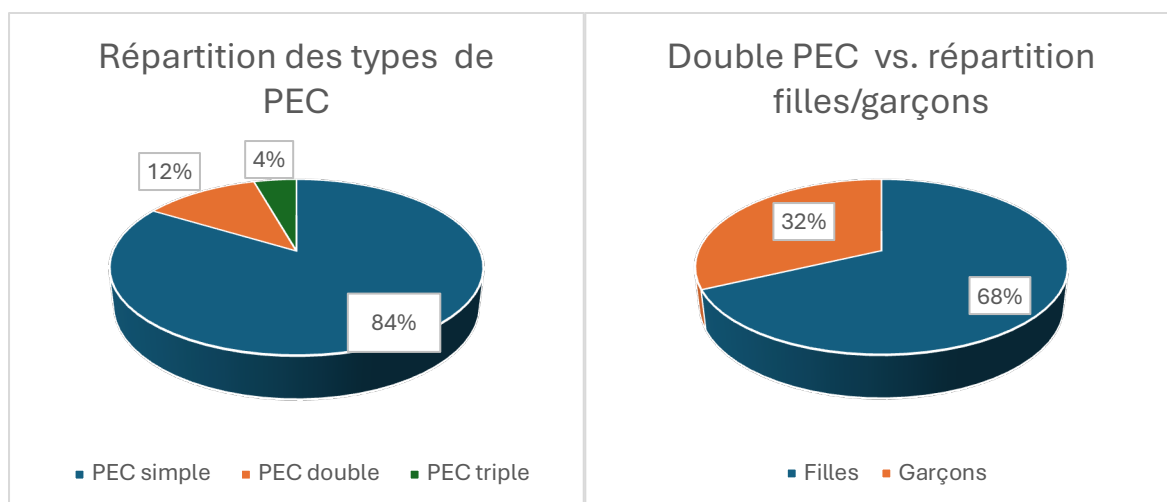
À ce jour, des sujets tels que l'accès aux droits, la sexualité et les addictions ne figurent pas parmi les préoccupations exprimées par les jeunes ou leurs familles. Cependant, afin de répondre aux besoins éventuels, une permanence mensuelle sera mise en place progressivement en 2025 pour aborder ces thématiques.

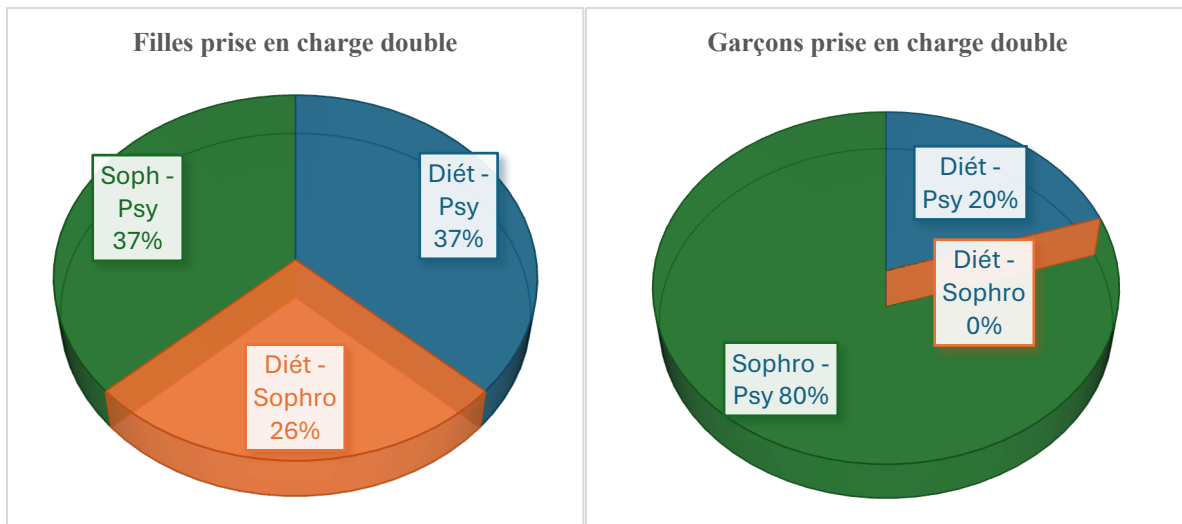
Les adolescents sont orientés vers la MDA par divers intervenants, notamment les équipes éducatives des établissements scolaires, les parents, les médecins, et les travailleurs sociaux. De plus, certains jeunes prennent l'initiative de se rendre directement à la MDA, à la recherche d'aide ou de conseils.

En ce qui concerne les orientations, il arrive que certains jeunes ne soient pas encore prêts à accepter l'accompagnement proposé ou n'adhèrent pas immédiatement. Dans ces cas, il est essentiel de respecter leur choix et de les encourager à revenir vers nous lorsqu'ils sentiront le besoin d'être accompagnés.

À l'inverse, certaines situations nécessitent une prise en charge plus étendue, impliquant un ou plusieurs professionnels. Celle-ci se déroule généralement sur une période de court à moyen terme afin de soutenir le jeune durant une phase délicate et de lui offrir une prise en charge globale. Selon les besoins identifiés, cette prise en charge peut inclure des suivis combinés (double ou triple prise en charge).

Les graphiques ci-dessous présentent la répartition des 25 jeunes bénéficiant de prises en charge multiples, avec un total de 17 filles et 8 garçons.





Concernant les prises en charge triples (psychologue, sophrologue, diététicienne), elles concernent 7 jeunes, dont 5 filles et 2 garçons.

*Les consultations spécialisées à la MDA, menées par une équipe pluridisciplinaire, répondent aux besoins variés des adolescents, avec une forte demande autour de la **prise en charge psychologique**, de la **gestion des émotions**, de l'**équilibre alimentaire**, de la **guidance parentale** et de la **gestion des conflits**. Si certaines thématiques comme **la sexualité**, **les addictions ou l'accès aux droits** n'ont pas encore émergé spontanément, la MDA anticipe en prévoyant des permanences spécifiques en 2025 pour y répondre. Les jeunes sont orientés par des professionnels de terrain, mais aussi de leur propre initiative, signe d'une **bonne accessibilité** et d'une **confiance naissante envers la structure**. Toutefois, le rythme d'adhésion peut varier selon la maturité ou la disponibilité psychique des jeunes, ce qui nécessite un **respect du temps de chacun**.*

*L'analyse montre également que certaines situations nécessitent une **prise en charge coordonnée et pluridisciplinaire**, comme en témoignent les **25 jeunes** bénéficiant d'un accompagnement multiple, dont **7 en triple prise en charge** (psychologue, sophrologue, diététicienne). Cette approche globale, centrée sur les besoins du jeune, constitue un **atout majeur de la MDA**, permettant un accompagnement souple, progressif et adapté à la complexité des situations rencontrées.*

Accompagnement psychologique des jeunes et des familles à la MDA

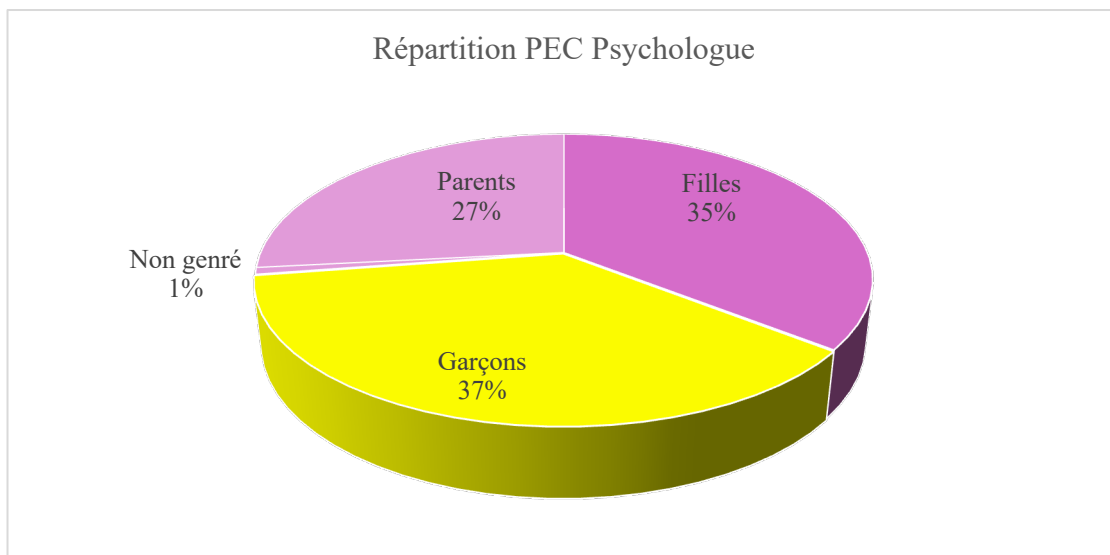


Quatre psychologues assurent les consultations à la MDA selon le planning suivant :

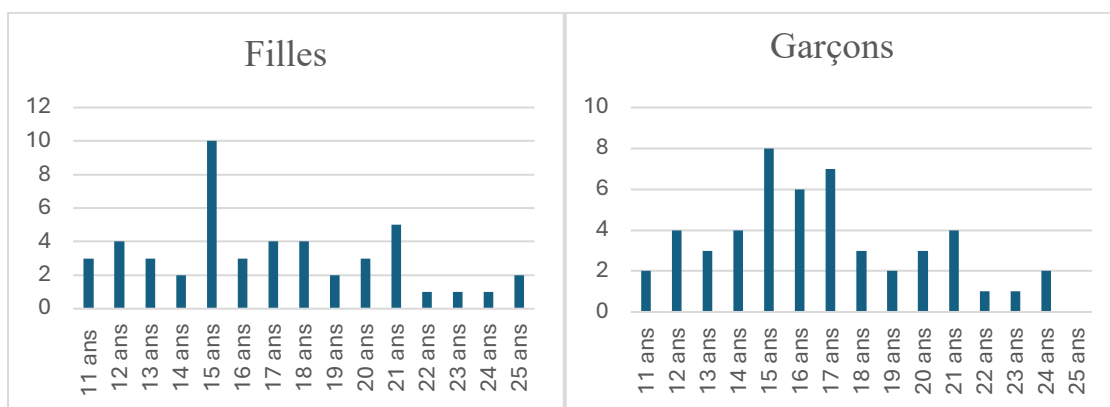
- Une psychologue le lundi de 12h à 19h
- Une psychologue le mercredi de 10h à 19h
- Un psychologue le jeudi de 12h à 16h
- Une psychologue le jeudi de 16h à 19h

Les psychologues ont pris en charge 135 personnes :

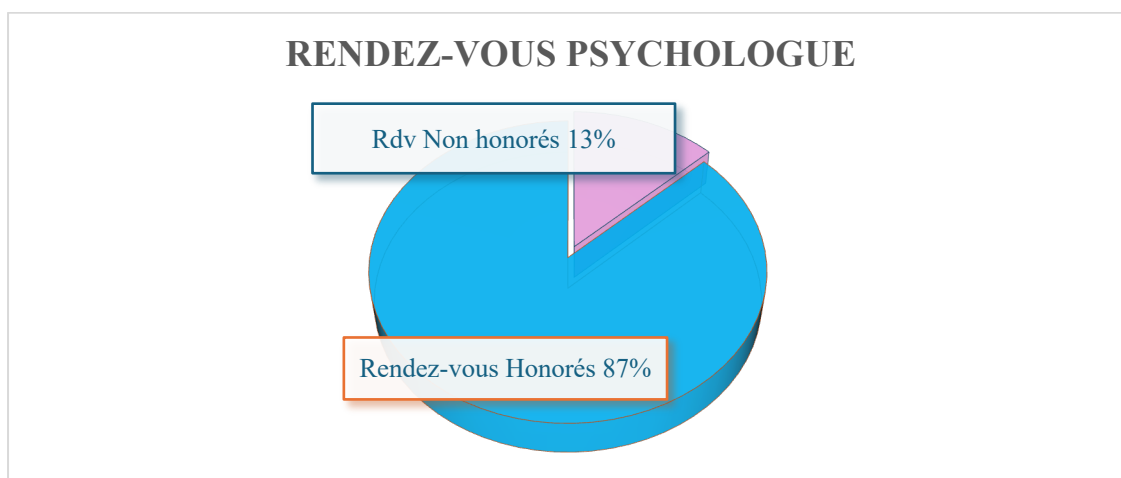
- 48 filles
- 50 garçons
- 1 non genré
- 36 parents



Répartition par tranche d'âge :



Cela représente **483** consultations psychologique



- 63 rendez-vous non honorés
- 420 rendez-vous honorés

Les problématiques rencontrées par les jeunes accompagnés à la MDA couvrent divers domaines, notamment :

- Les relations conflictuelles : parents/enfants, la problématique adolescente est souvent reliée à une dynamique familiale en souffrance voir en crise
- La séparation des parents
- Les troubles anxieux
- Les troubles psychosomatiques
- Gestions des émotions
- Les relations sociales : La solitude, l'isolement, sentiment d'être différent, relations conflictuelles entre pairs
- Travail sur l'image, l'estime de soi, la confiance en soi,
- Deuil
- La guidance parentale,
- L'équilibre alimentaire

Les adolescents que nous accueillons au sein de la MDA arrivent avec une première demande, que nous allons discuter et questionner avec eux dans le but de clarifier et d'établir l'axe de travail de la prise en charge psychologique.

Les compétences psychosociales travaillées auprès de cette population adolescente sont en général liées à l'influence des pairs, la résolution de problème (gestion des émotions), la prise de décision, la communication, l'affirmation et l'estime de soi.

En tant que psychologue, il convient de prendre le temps de créer une alliance thérapeutique avec chaque jeune, car elle joue un rôle essentiel dans nos prises en charge.

Elle dépend de plusieurs éléments, de la communication ouverte à la prise en considération des intérêts des publics, en passant par le soutien du professionnel.

En tant que professionnels de la santé, il est essentiel que nous soyons conscients de ces éléments et de les intégrer dans notre pratique quotidienne. La qualité de la relation avec le public est fondamentale, au-delà des techniques et des traitements.

Nous pouvons être amenés à transmettre des outils utilisés dans l'approche TCC, tels que le tableau des émotions (qui indique les besoins fondamentaux à reconnaître et à respecter pour chaque individu lorsqu'une ou plusieurs émotions émergent dans son quotidien) et qui permet de travailler l'intelligence émotionnelle.

Les autres outils fréquemment utilisés sont en lien avec l'affirmation de soi (ce qui consiste à accompagner l'adolescent à s'affirmer de manière saine et non de façon agressive ou inhibée) ou le travail sur les pensées dysfonctionnelles.

L'hypothèse selon laquelle les pensées dysfonctionnelles sous-tendent les troubles de l'humeur (et autres) est au cœur de la thérapie cognitive, qui vise à modifier les pensées biaisées négativement, également appelées « pensées dysfonctionnelles » ou « distorsions cognitives ».

Les pensées dysfonctionnelles expriment généralement des perceptions négatives de soi-même, elles sont des interprétations et représentations biaisées que nous faisons du monde. D'une manière générale, les distorsions cognitives peuvent être définies comme cette petite voix résonnant dans notre tête lorsqu'elle nous critique.

Tous ces outils permettent d'une part d'approfondir le travail psychique qui émerge en séance individuelle mais également de faire un pont avec les éducateurs spécialisés et/ou les assistantes sociales avec qui nous travaillons en équipe, car ce sont des outils plus facilement transmissibles et objectivables que l'approche psychanalytique par exemple, qui est fondamentale pour nos pratiques de psychologue clinicien.

Entre les séances, l'adolescent dispose d'outils qu'il peut utiliser et appliquer dans son quotidien, sous la supervision et l'accompagnement d'autres membres de l'équipe, qu'il peut être amené à rencontrer plus fréquemment que le psychologue.

Ces outils thérapeutiques, mais aussi la présence fréquente et régulière des jeunes adolescents en séances individuelles avec un psychologue, sont des temps de travail psychique qui permettent aux adolescents d'acquérir des savoir-faire et des savoir-être qu'ils pourront utiliser tout au long de leur existence.

Les binômes psychologue/éducateurs spécialisés et/ou psychologue/assistante sociale permettent une complémentarité des différentes compétences, favorisent une meilleure cohésion dans la prise en charge et créent des moments d'échanges intéressants que les éducateurs et assistants sociaux peuvent ensuite transmettre aux familles.

Les compétences travaillées chez les parents sont essentiellement des compétences de communication et des compétences en lien avec la capacité à fixer des limites et à gérer des conflits.

Le fait de pouvoir travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire est un atout aussi bien pour les professionnels, que pour l'adolescent, mais aussi pour les parents de notre jeune public.

En effet, nous pouvons également être ponctuellement sollicités pour faire de la guidance parentale avec certains parents des jeunes que nous recevons.

L'objectif commun à tous les intervenants étant de créer un lien de confiance ainsi que de la cohérence entre les différents acteurs institutionnels afin d'améliorer la qualité de la prise en charge.

Guidance parentale

La guidance parentale ou le soutien à la parentalité concerne 36 parents.

Les familles sont orientées ou viennent d'elles même à la MDA, avec comme première demande :

- Une demande prise en charge pour leurs adolescents
- Une demande de prise en charge pour eux uniquement
- Une demande de « médiation familiale »

Le professionnel de la MDA qui évalue la première demande peut proposer :

- Une guidance parentale afin d'accompagner le parent qui éprouve des difficultés
- Une guidance parentale ainsi qu'une prise en charge pour l'adolescent (chacun son espace et un professionnel différent)
- Une « médiation familiale »

Consultations familiales

A l'occasion du premier entretien avec le jeune et l'un de ses parents ou au fil des entretiens individuels, peut apparaître une souffrance qui ne le concerne pas uniquement mais qui est partagée par l'ensemble de la famille. Dans ces cas, la famille peut être reçue, avec l'accord de chacun, par une psychologue qui ne suit pas en individuel un de ces membres. Cela permet une différenciation des espaces.

La professionnelle propose une première rencontre avec l'ensemble de la famille, c'est-à-dire l'enfant concerné par la première demande, ses frères et sœurs, s'il en a, le père ainsi que la mère, qu'ils soient en couple ou séparés. En fonction de la configuration familiale, il est possible d'envisager recevoir les beaux-parents.

L'intérêt est de proposer un espace confidentiel au groupe familial pour que puisse être traité ce qui se joue dans leurs liens. Les rencontres se font, dans le meilleur des cas, tous les quinze jours à heure et jour fixe.

Les trois premières séances permettent d'évaluer la nécessité d'un travail familial. Plusieurs sujets sont abordés : l'organisation familiale actuelle, leur quotidien ainsi que les relations familiales avec les différentes générations (enfants, parents, grands-parents, oncles et tantes). Les règles suivantes sont énoncées : chaque personne peut choisir de prendre ou non la parole, le point de vue de chacun est entendu et respecté, l'interdit de la violence est verbalisé. Il peut être abordé tant ce qui appartient à l'ici et maintenant de la famille que ce qui renvoie à l'histoire de chacun pour penser la question du transgénérationnel, autrement dit ce qui appartient aux secrets, aux non-dits et qui se transmet de génération en génération sans que cela n'ait pu être traité et élaboré.

Depuis l'ouverture de la Maison des adolescents, il a été proposé à plusieurs familles un travail familial. Il arrive que les parents ou les enfants ne se sentent pas prêts à investir un tel espace et ne donnent pas suite à cette préconisation. Pour ceux qui acceptent, le travail se met doucement en place mais la complexité des relations parents/enfants se rejouent avec le professionnel qui doit faire face à des attaques du cadre (annulation ou oublis de rendez-vous, remise en question de la pertinence du travail, vécu d'impuissance, départ précipité lors de la séance). La famille a besoin de temps pour se sentir sécurisé et investir cet espace pour se penser.

LES PERMANENCES

La permanence psychologique du samedi matin

La permanence psychologique du samedi matin a commencé dès l'ouverture, que ce soit avec ou sans rendez-vous. Une psychologue a assuré les permanences en collaboration avec la directrice. Pour la période d'avril à fin juillet (soit 4 mois), cela représente :

- 11 permanences réalisées
- 4 prises en charge :
 - 7 rendez-vous :
 - 1 jeune fille de 12 ans, 2 rendez-vous
 - 1 jeune fille de 19 ans, 2 rendez-vous
 - 1 jeune fille de 24 ans, 1 rendez-vous
 - 1 maman, 2 rendez-vous
 - 4 rendez-vous non honorés :
 - 1 jeune homme de 23 ans
 - 1 jeune homme de 20 ans
 - 1 jeune homme de 19 ans
 - 1 maman
- Aucune demande spontanée.

Les permanences du samedi matin n'ont pas ou peu été investies, ce qui a conduit la psychologue à ne pas souhaiter maintenir sa présence. Dans le but de répondre aux besoins du public, nous avons donc proposé d'élargir les horaires en ajoutant des permanences le mercredi matin. Sur une période de 2 mois, cela représente :

- 6 permanences
- 12 prises en charge
- 17 rendez-vous :
 - 1 maman, 1 rendez-vous
 - 1 non genré, 24 ans, 1 rendez-vous
 - 1 jeune fille de 11 ans, 2 rendez-vous
 - 1 jeune fille de 12 ans, 2 rendez-vous
 - 1 jeune fille de 14 ans, 1 rendez-vous
 - 1 jeune fille de 15 ans, 1 rendez-vous
 - 1 jeune fille de 16 ans, 2 rendez-vous
 - 1 jeune homme de 15 ans, 2 rendez-vous
 - 1 jeune homme de 16 ans, 1 rendez-vous
 - 1 jeune homme de 18 ans, 2 rendez-vous
 - 1 jeune homme de 19 ans, 1 rendez-vous
 - 1 jeune homme de 20 ans, 1 rendez-vous
- 2 rendez-vous non honorés
- Aucune demande spontanée.

Les permanences du mercredi matin sont plus fréquentées que celles du samedi matin. Cependant, il semble prématuré, à ce jour, de donner une interprétation définitive à ces chiffres. En effet, ce constat pourrait laisser penser que le mercredi soit plus adapté aux besoins et à la

disponibilité du public. Néanmoins, il est important de rappeler que la période d'avril à juillet correspond aux 4 premiers mois d'ouverture de la MDA.

Ce qu'il convient de retenir, c'est qu'il est essentiel de s'adapter en fonction de la réalité du moment, des disponibilités des jeunes et des professionnels.

L'accompagnement psychologique proposé par la MDA s'est rapidement affirmé comme un pilier essentiel du soutien aux jeunes et à leurs familles. Avec 483 consultations menées par quatre psychologues, ce dispositif a permis d'accompagner 135 personnes, en majorité des jeunes, mais aussi 36 parents dans le cadre de demandes spécifiques ou de guidance parentale. Les thématiques abordées sont variées : anxiété, conflits familiaux, troubles émotionnels, isolement, ou encore estime de soi, reflétant une prise en charge globale et adaptée aux besoins de chacun. Les professionnels ont su répondre avec sensibilité et expertise à ces problématiques en mettant en œuvre des outils issus des thérapies cognitivo-comportementales (TCC). La guidance parentale, largement sollicitée, contribuant à restaurer le dialogue et à renforcer les compétences éducatives témoigne de la confiance des familles envers l'équipe pluridisciplinaire. L'expérimentation des permanences sans rendez-vous a permis d'ajuster l'offre, avec un recentrage sur les mercredis matin, mieux investis par le public. L'approche de la MDA se distingue par la qualité de la relation thérapeutique, construite avec bienveillance et patience, ainsi que par le travail en équipe pluridisciplinaire, véritable levier de cohérence et de continuité dans la prise en charge. Ce bilan souligne une dynamique positive, marquée par une capacité d'adaptation continue, une montée en charge de l'activité, et une réponse concrète aux enjeux de santé mentale sur le territoire.

Permanences psychologiques sur les territoires éloignés

(Aller vers)



Dès le mois de mai, des modalités de couverture du territoire ont été mises en place, à savoir :

- Une permanence psychologique mensuelle à Vico, dans les locaux de la Mairie.
- Une permanence psychologique bimensuelle à Sartène, dans les locaux du PAEJ.

En fonction des demandes et des besoins des territoires, les permanences pourront être :

- Investies par d'autres professionnels,
- Investies sur un autre site.

Les permanences sur les territoires éloignés ont été mises en place rapidement, en réponse aux besoins identifiés par les différents professionnels lors de la mission de préfiguration. Elles ont été implantées à proximité des collèges afin de faciliter l'accès des jeunes. Des actions de sensibilisation et d'information seront proposées et menées au sein des établissements scolaires en milieu rural dès 2025.

Cependant, nous constatons un décalage entre les besoins identifiés et l'adhésion des jeunes. La mobilité, la disponibilité des jeunes en dehors de l'école, le lieu des permanences et les horaires peuvent constituer des freins à la prise en charge. De plus, nous savons que certains jeunes ou familles orientés rencontrent des difficultés à franchir le cap de la demande.

Cette première année constitue une année test, permettant d'adapter le dispositif afin de trouver et proposer le bon fonctionnement pour ces antennes. Au niveau national, 1 MDA sur 5 propose des e-consultations, facilitant ainsi l'accès à la prise en charge. Envisager des e-consultations sur les territoires éloignés pourrait constituer une réponse pertinente dans un second temps.

ANTENNE SUR VICO - De mai à décembre 2024

Sur le territoire de l'Ouest Corse, une permanence psychologique a été implantée à Vico, en raison de la présence d'un établissement scolaire du second degré. Les jeunes ont été orientés par l'ensemble de l'équipe éducative du collège de Vico. Cependant, les résultats sont les suivants :

- 8 permanences
- 3 prises en charge
- 15 rendez-vous :
 - 2 jeunes filles : 11 ans, 13 ans
 - 1 garçon : 12 ans
- 9 rendez-vous honorés
- 6 rendez-vous non honorés.

Orientations : établissement scolaire

Profils des jeunes : mal-être, harcèlement scolaire, problèmes de comportement, travail sur la sociabilisation et la gestion des émotions.

ANTENNE DE SARTENE - D'octobre à décembre 2024

Sur le territoire du Sartenais-Valincu-Taravo, c'est au sein du Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) que nous avons effectué nos permanences.

- 6 permanences
- 6 prises en charge
- 18 rendez-vous :
 - 3 garçons : 11 ans, 12 ans, 15 ans
 - 3 filles : 13 ans, 14 ans, 15 ans
- 12 rendez-vous honorés
- 6 rendez-vous non honorés

Orientations : PAEJ de Sartène

Profils des jeunes :

- Intolérance à la frustration
- Troubles anxieux +++ accompagnés de phobies sociales, pouvant aller jusqu'à un décrochage scolaire
- Auto-agressivité (scarifications)

Sur les 6 jeunes :

- 1 jeune homme a été pris en charge sur une courte durée (moins d'un mois)
- 1 jeune a connu une diminution des troubles (phobie scolaire)
- 1 jeune n'a pas adhéré au suivi
- 2 jeunes poursuivent le travail démarré
- 1 jeune s'inscrit dans une discontinuité thérapeutique.

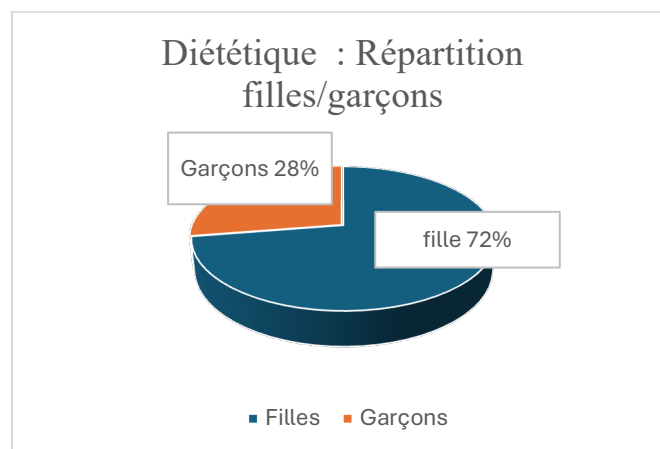
Les permanences psychologiques organisées à Vico et Sartène ont permis de mieux comprendre les besoins des jeunes en zones rurales et d'identifier des leviers d'amélioration. Si la fréquentation à Vico est restée faible, en partie à cause de freins logistiques et d'un manque d'adhésion, celle de Sartène a montré une mobilisation plus importante, avec des problématiques plus lourdes nécessitant un suivi soutenu. Les différences observées entre les deux territoires mettent en lumière l'importance de proposer des horaires adaptés, de renforcer la communication autour des services proposés, et d'envisager des formats alternatifs comme les e-consultations. L'implication des familles, la sensibilisation locale et l'ajustement des modalités d'accueil sont autant de pistes pour améliorer durablement l'accessibilité et l'efficacité de l'accompagnement psychologique dans ces secteurs.

Santé et alimentation : prise en charge diététique à la MDA

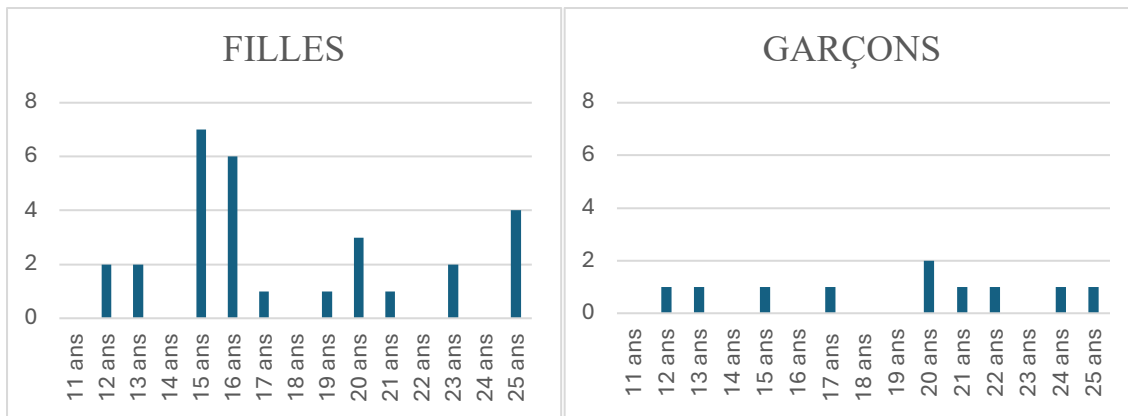


Pour l'année 2024, à compter du mois d'avril, la diététicienne a reçu à la Maison des Adolescents du Pays Ajaccien une grande majorité de jeunes en souffrance en raison de leur poids (surcharge pondérale et/ou obésité). Cela concerne 70,3 % des adolescentes et 71,4 % des adolescents accueillis. La diététicienne a pris en charge 39 jeunes, dont 29 filles et 10 garçons.

Répartition filles /garçons :

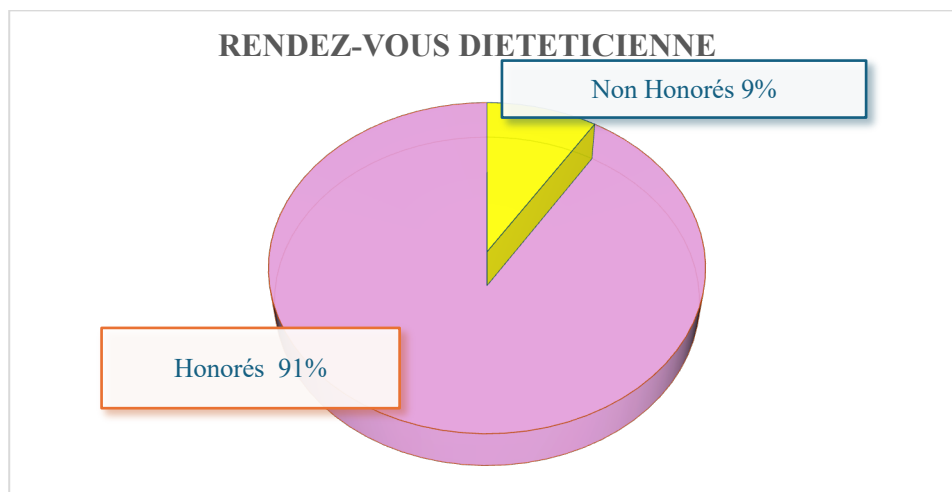


Répartition par tranche d'âge :



Cela représente 111 rendez-vous :

- 101 rendez-vous honorés
- 10 rendez-vous non honorés



Les consultations avec une demande de « perte de poids » ne sont absolument pas en lien avec une recherche d'esthétisme ou de paraître, mais font écho à une problématique de santé physique et mentale.

En entretien, les conséquences physiquement ressenties sont des problèmes d'essoufflement (en montant les escaliers, ou parfois simplement en marchant), des douleurs au niveau des genoux et des chevilles, une réelle difficulté dans la pratique du sport au collège, qui conduit souvent à une non-pratique sportive.

Les conséquences sur la santé mentale des adolescents sont variées, et très fréquemment évoquées en entretien.

L'exposition constante à des images idéalisées sur les réseaux sociaux peut engendrer une insatisfaction corporelle, affectant l'estime de soi, la confiance et augmentant le risque de développer des troubles du comportement alimentaire, qui sont davantage exacerbés avec une

problématique de surpoids. La distance entre l'image du corps rêvé/idéalisé et le corps réel/vécu est alors comme infranchissable.

Les adolescents exposés à des contenus glorifiant les régimes stricts ou une minceur excessive peuvent développer des TCA tels que l'anorexie, les pulsions alimentaires ou encore l'hyperphagie, affectant gravement leur santé physique et mentale. Ces comportements concernent environ 10% des jeunes reçus en entretien cette année.

Pour atténuer les effets négatifs de la surcharge pondérale pour les adolescents, l'accompagnement des jeunes en diététique à la MDA prend tout son sens.

Il est également important de préciser que pour certains jeunes, les consultations permettent l'acceptation d'une prise en charge psychologique et ou sophrologique au sein de la MDA du Pays Ajaccien.

Avec l'expérience de cette première année d'exercice, nous avons pu mettre en place une proposition d'accompagnement des jeunes à échéance courte afin de leur rendre autonome et serein dans son acte de prise alimentaire. Sur 6 mois, nous offrons à chaque adolescents les modules suivants, à raison de 1 par mois en moyenne :

- Programme alimentaire individuel et personnalisé à l'issue du 1^{er} entretien
- Module de réadaptation en fonction de l'expérience du jeune
- Module sur l'activité physique (intérêts, objectifs pour le jeune, plaisir, lien social, proposition d'intégrer ou non un stage d'activité physique)
- Module sur la satiété en toutes circonstances (travail d'alimentation pleine conscience)
- Module pour apprendre à gérer les repas de type fast-food/ junk food
- Module sur l'hydratation (eau essentiellement, comment gérer les sodas/jus de fruits)
- Module spécifique si nécessaire pour accompagnement des troubles alimentaires

Les consultations menées par la diététicienne à la Maison des Adolescents (MDA) du Pays Ajaccien depuis avril 2024 se sont révélées extrêmement positives et prometteuses dans la prise en charge de la surcharge pondérale et de l'obésité chez les jeunes. Ce programme a permis de soutenir 39 jeunes, majoritairement des filles, avec un taux de présence de 91%. Ces consultations ont non seulement abordé les habitudes alimentaires, mais ont aussi intégré des modules éducatifs variés et adaptés aux besoins individuels des jeunes, renforçant ainsi leur autonomie et leur confiance en eux.

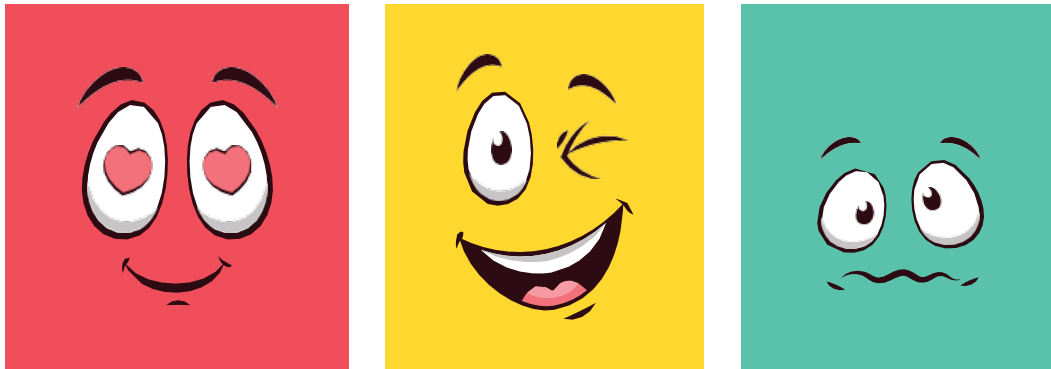
L'approche personnalisée, avec des conseils adaptés et un suivi modulaire, a facilité l'adhésion des jeunes à un mode de vie plus équilibré. Le travail sur des aspects comme l'activité physique, la gestion de la satiété, l'hydratation et l'éducation à une alimentation saine a contribué à une transformation positive de leur relation à la nourriture et à l'activité physique.

Pour l'année 2025, les perspectives sont encore plus encourageantes avec des projets tels que l'atelier "Move & Care" pour allier activité physique et équilibre alimentaire, ainsi que des actions de sensibilisation dans les écoles pour toucher un public plus large. De plus, l'introduction de séances pour les parents, comme les "Cafés parents", permettra de les impliquer davantage dans l'accompagnement de leurs enfants.

L'évaluation continue des modules et l'extension des actions en ligne sont des pistes idéales pour garantir la durabilité et l'accessibilité du programme, en particulier pour les jeunes vivant

dans des zones éloignées. Dans l'ensemble, les consultations à la MDA sont un modèle de réussite dans l'accompagnement des jeunes face à l'obésité, et les projets pour 2025 augurent d'une continuité positive dans la prévention et le soutien aux jeunes adolescents.

Mise en place des permanences éducatives à la Maison des Adolescents



À l'ouverture de la MDA, les éducateurs du Service de Prévention Spécialisée de la FALEP ont investi les lieux avec le public qu'ils accompagnent. Ils ont ainsi pu mener des entretiens éducatifs au sein de la MDA, ce qui a permis de faire connaître l'équipe de la structure auprès du public.

De manière informelle les jeunes ont échangé autour d'un café avec psychologue, sophrologue, diététicienne, La convivialité de ces moments a parfois permis à ces jeunes de revenir ou d'adhérer à la proposition de l'éducateur, à savoir une prise en charge.

Concernant l'investissement de l'équipe du SPS FALEP, cela a contribué à une meilleure connaissance des missions, permettant ainsi de proposer au public une prise en charge adaptée aux besoins des jeunes et des familles ; la MDA est devenu un lieu ressource pour l'équipe et 17 jeunes ont bénéficié d'une prise en charge.

Au fil du temps, il nous a semblé opportun de mettre en place une permanence éducative dédié aux jeunes de la MDA n'ayant pas de mesure éducative ou de suivi particulier.

Une éducatrice spécialisée effectue une permanence par semaine, ses missions sont variées et complémentaires :

- L'accueil des publics
- L'évaluation de la première demande, elle peut s'effectuer en binôme
- Un Accompagnement socio-éducatif

- Visite à domicile
- Travail pluridisciplinaire

En effet, certaines situations nécessitent une approche éducative complémentaire. Lorsqu'un jeune adhère, il est alors possible de lui proposer un accompagnement global, tant au sein de la MDA qu'en dehors, et parfois même d'étendre cet accompagnement à une guidance parentale à domicile.

Cette permanence a débuté en novembre et son objectif principal est l'évaluation de la première demande. Elle offre au public l'opportunité de découvrir les principes et les valeurs de la MDA. Lors de ce premier entretien, les besoins du public sont identifiés et un premier rendez-vous avec un professionnel est proposé. L'éducatrice intervient une fois par semaine, à des jours différents, ce qui permet de rencontrer tous les professionnels de la MDA, d'échanger sur les situations, de proposer un accompagnement éducatif et ainsi de fournir aux jeunes et/ou à leur entourage un soutien éducatif.

Sur la période de novembre à décembre, l'éducatrice a effectué :

- 8 permanences et 10 évaluations
- 8 orientations après la première évaluation vers les professionnels de la MDA
- 5 prises en charge éducatives.

Les permanences éducatives mises en place à la Maison des Adolescents (MDA) ont joué un rôle essentiel dans l'accompagnement des jeunes, notamment ceux sans suivi éducatif particulier. Initiées par les éducateurs du Service de Prévention Spécialisée (SPS), ces permanences ont permis d'offrir un soutien rapide et accessible aux jeunes en difficulté. Entre novembre et décembre 2024, 8 permanences ont été réalisées, avec 10 évaluations initiales et 8 orientations vers d'autres professionnels de la MDA, montrant ainsi une réactivité et une capacité à répondre aux besoins diversifiés des jeunes. L'approche pluridisciplinaire, incluant des visites à domicile et un accompagnement socio-éducatif personnalisé, a permis d'ajuster les interventions en fonction des situations spécifiques de chaque jeune. L'impact des permanences éducatives a été positif, en offrant un espace accessible et flexible pour les jeunes, tout en renforçant leur connaissance des services de la MDA.

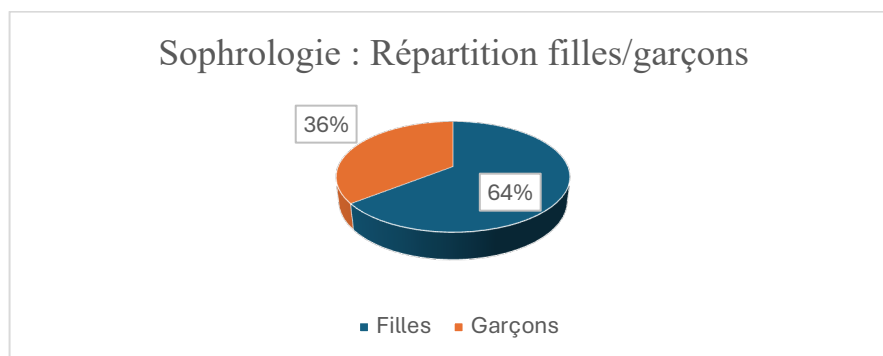
Accompagnement en sophrologie des adolescents à la MDA



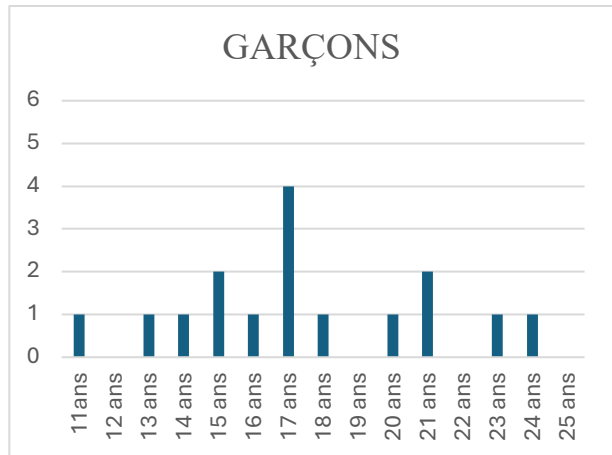
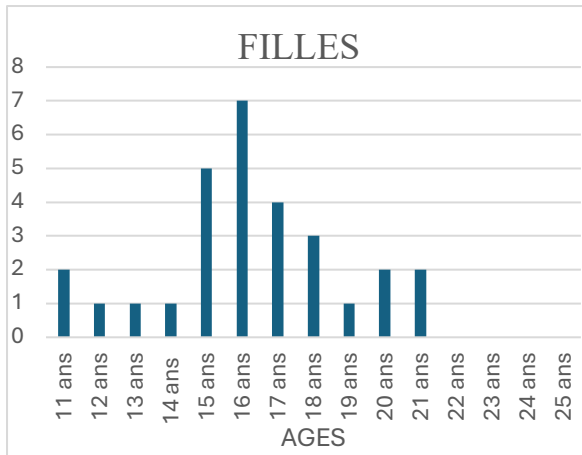
La sophrologue intervient à la Maison des Adolescents depuis le mois d’avril, chaque mardi de 12h00 à 19h00. Ces permanences ont été mises en place pour offrir un espace d’écoute aux adolescents, en fonction de leurs besoins et attentes. Il s'agit d'un suivi individuel et personnalisé. Chaque séance dure une heure et se déroule en quatre temps :

1. Accueil et temps d’échange
2. Présentation de la séance
3. L’adolescent vit sa séance
4. Temps d’écoute post-séance

La sophrologue a pris en charge 45 jeunes, dont 29 filles et 16 garçons.

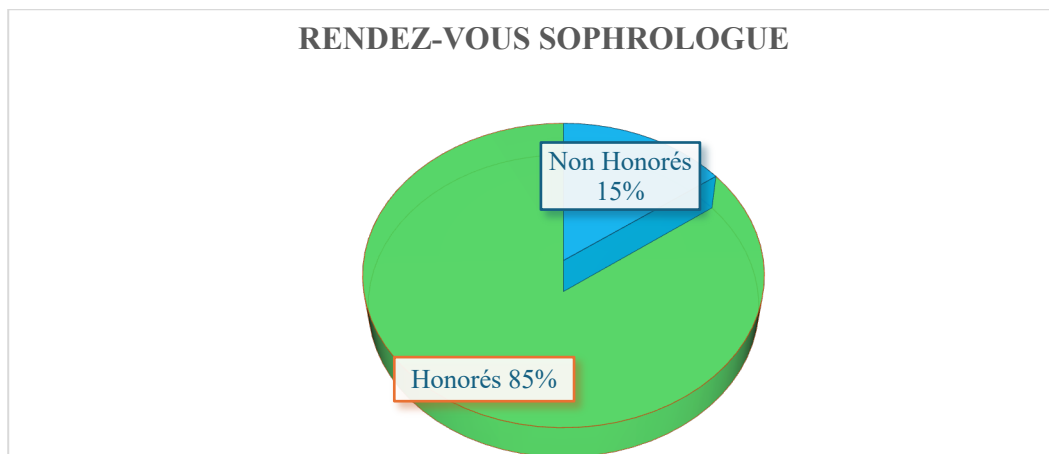


Répartition par tranche d’âge :



Cela représente 174 rendez-vous :

- 26 rendez-vous non honorés
- 148 rendez-vous honorés



La sophrologue s'engage à transmettre aux adolescents un ensemble de techniques et d'outils spécifiques, simples et ludiques, afin qu'ils puissent ressentir les effets bénéfiques de la sophrologie et l'intégrer de manière autonome dans leur quotidien. La sophrologie devient rapidement concrète pour l'adolescent dès qu'il commence à la pratiquer.

Il est important de noter que certains adolescents, tout en émettant une demande de sophrologie, avaient parfois des besoins davantage psychologiques, considérant la sophrologie comme une alternative. Cependant, en tant que psychologue de formation initiale, la sophrologue reste claire sur les limites de son accompagnement. Elle n'hésite pas à orienter les jeunes vers les psychologues ou la diététicienne, lorsque cela est nécessaire, pour compléter l'accompagnement et toujours dans l'intérêt du jeune.

Depuis, des orientations complémentaires à la sophrologie ont été proposées. Le constat est que, grâce à l'alliance thérapeutique créée et à la relation de confiance établie, ces orientations sont rarement refusées par les jeunes.

Tout au long des séances, les jeunes sont encouragés à prendre conscience de ce qui est véritablement bénéfique pour eux, rétablissant ainsi une connexion profonde avec leurs ressentis intérieurs. Les séances peuvent aussi être un espace d'écoute d'une durée d'une heure ou se coupler à un temps d'écoute et de pratique.

L'écoute active au cœur de l'accompagnement sophrologique à la Maison des Adolescents

Les séances à la Maison des Adolescents incluent un temps d'écoute pré et post-séance, durant lesquels les jeunes peuvent partager leurs ressentis du quotidien, déposer leur état du moment. Et en fin de séances, ils peuvent exprimer leurs expériences vécues pendant la séance, leurs prises de conscience.

Cette écoute active favorise ainsi une meilleure compréhension des besoins individuels et permet d'adapter les techniques sophrologiques en conséquence au fur et à mesure de leur accompagnement.

Les demandes

Les principales demandes des adolescents objectivées sont :

- Gestion du stress
- Gestion des angoisses
- Gestions des émotions
- Gestion de la douleur
- Améliorer le sommeil
- Chasser la fatigue et se redynamiser
- Amélioration et renforcement de la confiance en soi
- Se préparer à un examen
- Mieux gérer la prise de parole en public
- Pouvoir mieux appréhender d'aller au collège (phobie scolaire).

Le constat est que la plupart des jeunes sont dans le plaisir de venir et sont plus ou moins engagés par leur régularité. Bien sûr ceci est variable. La majorité des jeunes ressentent les bienfaits immédiats de la pratique sur eux au niveau mental et physique : ressentir le corps, les sensations, ne penser à rien, ressentir la détente, le relâchement...

Certains peuvent exprimer que *« c'est bizarre et agréable, (...) d'autres avant j'avais de l'appréhension et aujourd'hui je dirais que c'est puissant, je me sens moins stressée face aux évaluations (...) »*.

Les ressentis sont multiples.

Les jeunes rapportent une meilleure gestion du stress et des émotions, avec une diminution notable des angoisses. Les techniques de relaxation et de visualisation positive semblent aider les jeunes adolescent à gagner en confiance et surmonter les problèmes du quotidien.

L'accompagnement sophrologique proposé par la MDA s'est imposé comme un espace précieux et plébiscité par les adolescents. Depuis avril, la sophrologue a assuré un suivi individuel et personnalisé chaque mardi, réalisant 174 rendez-vous pour 45 jeunes (29 filles, 16 garçons). Malgré quelques absences (26 rendez-vous non honorés), l'adhésion est globalement positive, avec une régularité satisfaisante et des retours très favorables sur les effets de la pratique. Les adolescents sollicitent la sophrologie pour mieux gérer le stress, les émotions, les angoisses, le sommeil ou encore pour se préparer aux examens. Les séances, structurées et enrichies d'une écoute active, ont permis un véritable travail sur les ressentis et favorisent une autonomie progressive dans l'usage des outils proposés. Cette approche aura contribué à renforcer la confiance en soi et à apaiser les tensions psychocorporelles.

Professionnelle à double casquette, la sophrologue a orienté les jeunes vers d'autres professionnels lorsque nécessaire, assurant une complémentarité avec l'offre pluridisciplinaire de la MDA. Les réorientations, fin de suivis justifiées ou poursuites en 2025 s'inscrivent dans une logique d'accompagnement souple, réactif et respectueux du rythme des jeunes. Enfin, face à une demande croissante, un protocole de prise en charge sur 5 à 6 séances a été instauré, et des ateliers collectifs seront développés en 2025 (collèges, lycées, structures sportives) pour élargir l'impact de la sophrologie, notamment dans le cadre d'appels à projets. Cette dynamique témoigne de la pertinence et de l'ancrage de cette pratique dans la promotion du bien-être adolescent.

Café des parents



Afin de répondre aux demandes parentales, concernant la consommation excessive d'écran de la part de leurs adolescents, pouvant engendrer des conflits au sein de la famille. La MDA a proposé à plusieurs familles, un atelier collectif en partenariat avec Addictions France. Trois familles ont participé et l'expérience sera reconduite en 2025 en lien avec les problématiques rencontrées et demandes des familles.

Le Café des Parents, mis en place par la Maison des Adolescents (MDA) en partenariat avec Addictions France, constitue une réponse concrète aux inquiétudes exprimées par certaines familles concernant la consommation excessive d'écrans chez les adolescents. Cette problématique, fréquemment à l'origine de tensions intrafamiliales, a motivé l'organisation d'un atelier collectif réunissant trois familles. Ce temps d'échange a permis d'aborder les usages numériques de manière décomplexée, d'apporter des repères éducatifs, et de proposer des outils concrets pour mieux gérer les conflits liés aux écrans. Si cette première expérience a été globalement positive, plusieurs défis demeurent. Le principal concerne la faible participation, révélant peut-être une difficulté à mobiliser les parents sur un format collectif ou une hésitation à exposer leurs difficultés éducatives. Pour renforcer l'impact de cette initiative, il serait pertinent d'adapter les modalités (horaires, formats plus souples ou hybrides), de diversifier les thématiques abordées (gestion des réseaux sociaux, sommeil, relations intrafamiliales...) et de mieux communiquer sur l'action. Reconduite en 2025, cette démarche a tout son sens dans une logique de soutien à la parentalité et pourrait devenir un espace ressource incontournable pour les familles confrontées aux défis éducatifs de l'adolescence.

Lieu ressource pour les professionnels

La MDA un lieu ressource pour les professionnels, mission inscrite dans le cahier des charges des maisons des adolescents, afin de favoriser l'élaboration d'une culture commune sur l'adolescence.

Dans le but de répondre aux besoins des professionnels, la MDA s'adapte aux demandes et a organisée, des actions de sensibilisation, ainsi que des temps d'échanges d'informations et de

présentation de l'offre de service. Ces différentes actions collectives ont été proposées au sein de la MDA mais également hors les murs.

Les actions collectives au sein de la MDA



- Petits déjeuner professionnels et rencontres avec les partenaires, 96 professionnels : présentation des missions MDA.
- Déjeuner PJJ ,6 jeunes et 2 éducateurs : présentation aux jeunes des missions de la MDA.
- Petit déjeuner lycée Fesch ,6 jeunes et 2 enseignantes, présentation des missions MDA.
- Action Semaine d'Information en Santé Mentale,6 jeunes et 1 éducatrice, On chill, on papote avec en support des jeux de société sur la santé mentale, empruntés à Promotion Santé Corse.
- Action addiction France /atelier parentalité, mon ado et les écrans, 3 parents (2 mères, 1 père)

Les actions collectives hors les murs :

631 personnes /6 actions/460 jeunes/ 15 parents / 150 enseignants

- Action Semaine d'Information en Santé Mentale,100 jeunes CSJC, visionnage d'un film **STRONG, aussi fort que fragile** qui traite de la santé mentale dans le milieu du sport. Avec un débat animé par un psychologue.
- Action lycée Laetitia :150 enseignants : Pour répondre à la demande du chef d'établissement, une action de sensibilisation autour des troubles DYS a été menée. Elle a également permis la présentation du dispositif de la MDA.

- Action collège A Giovani, journée de lutte contre le harcèlement (30 jeunes) en partenariat avec les éducateurs de la FALEP. Visionnage d'un court métrage sur le harcèlement et l'animation d'un débat animé par une psychologue MDA.
- Action collège Stiletto, journée de lutte contre le harcèlement : 30 jeunes. Visionnage d'un court métrage sur le harcèlement et l'animation d'un débat animé par une psychologue MDA.
- Marché des jeunes : 300 jeunes + 3 familles. Animation d'un stand d'informations et d'un jeu afin de présenter les missions de la MDA.
- Journée des associations, 11 personnes. Animation d'un stand d'informations afin de présenter les missions de la MDA.

En 2024, la Maison des Adolescents du Pays Ajaccien a mené un ensemble d'actions collectives à la fois au sein de ses locaux et hors les murs, permettant de sensibiliser et d'informer un large public sur les missions de la MDA et les enjeux liés à la santé mentale des jeunes. En interne, ces actions ont rassemblé 113 participants, comprenant des professionnels, des jeunes et des parents, autour de temps d'échanges comme les petits-déjeuners professionnels, des rencontres avec des partenaires ou encore des ateliers thématiques portant sur la parentalité ou la santé mentale.

À l'extérieur, ce sont 6 actions majeures qui ont été déployées, touchant 631 personnes, dont 460 jeunes, 150 enseignants et 15 parents. Ces interventions, organisées en collaboration avec les établissements scolaires ou d'autres partenaires locaux, ont permis d'aborder des thématiques essentielles telles que les troubles DYS, le harcèlement scolaire, l'usage des écrans ou encore la santé mentale dans le sport. Ces actions ont renforcé la visibilité de la MDA sur le territoire et permis d'installer une dynamique de travail partenarial durable, ouvrant la voie à de nouveaux projets pour l'année 2025.

La permanence Consultation Jeunes Consommateurs :



En partenariat avec l'association Addictions France, une permanence CJC (Consultation Jeunes Consommateurs) par mois est effectuée chaque 1^{er} mercredi. Elle est assurée par un animateur en addictologie. Cette permanence est destinée à recevoir des jeunes en entretiens individuels CJC avec ou sans RDV.

Deux jeunes ont été pris en charges, les addictions rencontrées ont été les suivantes :

- Consommation de cannabis
- Addiction aux jeux

La Possibilité d'élargir la permanence permettant des ateliers collectifs et/ou participation à des événements selon les besoins est possible. Cela a permis la mise en place de deux ateliers collectifs :

- Un café parent, avec pour thématique les écrans et les adolescents
- Un atelier à destination des jeunes



La permanence de l'assistante sociale scolaire

Elle a démarré dès le mois de septembre, deux demi-journées par mois. (Le lundi et le vendredi).

- 9/09/2024
- 26/09/2024 réunion d'équipe
- 27/09/2024
- 7/10/2024
- 18/10/2024
- 31/10/2024 Réunion d'équipe
- 18/11/2024
- 29/11/2024

Les missions de l'assistante sociale sont les suivantes :

- Assister aux réunions pluridisciplinaires,
- Assurer ses missions au sein de la MDA du Pays Ajaccien (prise en charge des publics) dans le but d'améliorer la coordination des parcours des adolescents suivis.

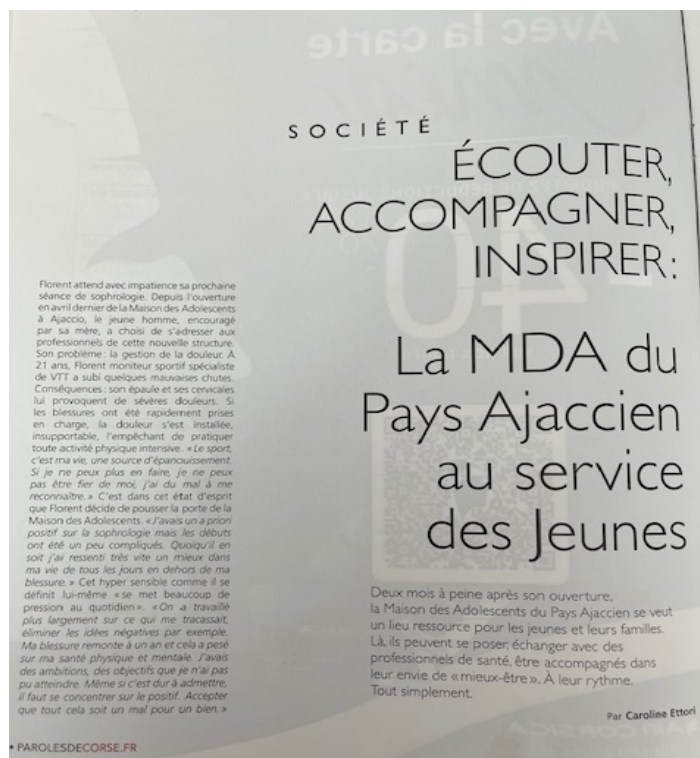
De septembre à décembre l'assistante sociale a assuré les permanences un lundi et vendredi par mois et a participé à chaque réunion mensuelle. Cette organisation a permis d'effectuer 3 évaluations sur les temps de permanence. Elle n'a donc pas permis d'optimiser l'investissement de l'assistante sociale compte tenu de la faible proportion des demandes et des besoins constatés par les professionnels de la MDA.

Ce constat met en évidence la nécessité de repenser la mise à disposition de l'assistante sociale dans l'objectif d'améliorer son efficacité.

Pour exemple, la convention de mise à disposition au sein de la MDA de Bastia prévoit la participation de l'assistante sociale scolaire aux réunions pluridisciplinaires. L'objectif est d'améliorer la coordination des parcours des adolescents.

Afin de permettre la continuité de la mission de référente MDA auprès des services de l'éducation nationale, nous envisageons dès 2025 la mise en place d'une participation sur le modèle Bastiais.

LA COMMUNICATION



Un élément important pour toute nouvelle structure. Il nous a semblé important de pouvoir transmettre aux plus grands nombres des informations sur l'ouverture de la MDA du Pays Ajaccien, ses missions, ses objectifs, ses valeurs, son fonctionnement.

Pour cela nous avons :

- Réalisé des affiches et des flyers (format carte postale) avec la précieuse aide du Service de communication de la CAPA.
- Organisé la distribution des affiches.
- Rédiger un courrier à l'attention des médecins et spécialistes distribué par Promotion Santé Corse
- Réalisé une maquette MDA adressé par mail aux chefs d'établissement scolaires, aux associations, aux différents partenaires en lien avec la jeunesse.
- Organisé des petits déjeuner professionnels avec nos partenaires.
- Créé un page Instagram et Facebook
- Participé à une émission radio, invité par les collégiens de Vico
- Participé à une émission télé sur France 3 Corse via Stella
- Répondu à plusieurs sollicitations de la presse écrite.

LAURE FILIPPI
lafilippi@corsematin.com

La maison des ados, un espace « bienveillant » pour les jeunes

Ouverte au mois d'avril dernier sur le cours Napoléon, la nouvelle structure propose un accompagnement pluridisciplinaire au public de 11 à 25 ans, mais aussi aux parents.

Enzo, Dorian, Chloé, Julia, Lou et Mathea. Ce matin-là, six élèves de la classe de BTS SPSS (services et prestations des secteurs sanitaire et social) du lycée Fesch, âgés de 18 à 20 ans, ont pris place autour de la table de la maison des ados (MDA) du Pays ajaccien.

À leurs côtés, deux de leurs enseignants, Catherine Nativi et Dominique Biancamaria, découvrent le nouveau lieu et son équipe pluridisciplinaire. Ouverte au mois d'avril dernier sur le cours Napoléon, la structure réunit en effet une chargée d'accueil, quatre psychologues, une diététicienne et une sophrologue, sous la direction de Marie-Pierre Pezzano.

« Période de transition »

« Notre vocation est d'offrir un espace d'école et d'accompagnement bienveillant, gratuit et confidentiel, aux jeunes de 11 à 25 ans, mais aussi à leurs familles, explique cette dernière. Nous travaillons également en lien avec de nombreux partenaires (Addictions France, assistantes sociales cano-



La directrice de la structure, Marie-Pierre Pezzano, et son équipe, sensibilisent aux enjeux de la prise en charge du public jeune. Fanny Hamard

femmes, notamment), et représentons un centre ressource pour les professionnels. Des permanences ont aussi lieu dans le rural. La prise en charge médico-psychologique, mais aussi juridique, éducative et sociale, est individualisée et non stigmatisante, afin de rompre l'isolement et d'innover des

« Rompre l'isolement et apporter des réponses, dans ce moment de vie particulier »

réponses, dans ce moment de vie particulier qu'est l'adolescence. » Un passage entre l'univers de l'enfance et celui des adultes, que les six élèves de BTS jugent unanimement « compliqué ».

« De manière générale, tout le monde est un peu perdu, cherche à se positionner vis-à-vis du monde des autres

précisent-ils. Il peut être difficile de résister à l'effet de groupe et les réseaux sociaux n'arrangent rien. On ressent aussi une pression liée aux responsabilités que l'on nous demande de prendre quant à notre avenir. On ne peut pas forcément parler de tout à nos parents, donc il est important d'avoir des endroits comme la MDA vers lesquels se tourner. »

Un cadre sécurisant, qui offre aussi de précieux outils. « La période de transition qu'est l'adolescence entraîne des bouleversements physiques et psychiques, souligne Emma Frau, l'une des psychologues. Les problèmes de confiance en soi et de gestion des émotions figurent parmi les principaux motifs de consultation des jeunes. Mais les parents également peuvent avoir besoin de conseils pour se repositionner dans la relation à leur enfant. »

Alors que les études les plus récentes - dont celle de Santé publique France

publiée en avril dernier - révèlent une dégradation de la santé mentale des adolescents, le soutien apporté face à des enjeux intimes ou « tabous » - sexualité, addictions, violences, entre autres - se révèle souvent salvateur.

« J'ai découvert la MDA grâce à ma mère et j'ai soutenu y consulter la diététicienne, à la suite d'une prise de poids, confie ainsi Marie (le prénom a été modifié à sa demande), âgée de 20 ans, étudiante en commerce. Je me suis tout de suite sentie en confiance, ce qui m'a décidé à reprendre un suivi psychologique, pour m'aider à la suite d'une relation toxique qui m'a traumatisée. J'apprécie d'avoir cet accompagnement régulier qui me donne des repères. J'ai déjà perdu six kilos mais je vais continuer ce travail sur moi dans la durée », ajoute la jeune femme.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h30 à 19 heures et le samedi de 9 heures à midi.
Promoteur : I.S. 05.74.90.04

La MDA a utilisé divers canaux pour informer et impliquer le public cible, notamment des supports imprimés tels que des affiches et des flyers, en collaboration avec le Service de communication de la CAPA. Elle a également entretenu des relations avec les professionnels de santé, en adressant un courrier aux médecins et spécialistes via Promotion Santé Corse, et en envoyant une présentation aux chefs d'établissements scolaires et autres partenaires. L'organisation de petits déjeuners professionnels a renforcé les échanges avec les partenaires. En termes de communication numérique, la MDA a ouvert des comptes sur Instagram et Facebook et participé à des émissions radio et télé, garantissant ainsi une large diffusion de ses missions et de son rôle auprès de la communauté locale. Cette approche multimédia a permis de toucher un large éventail de publics, des jeunes aux professionnels, consolidant ainsi l'implantation de la MDA

BILAN STATISTIQUE

La MDA en chiffre

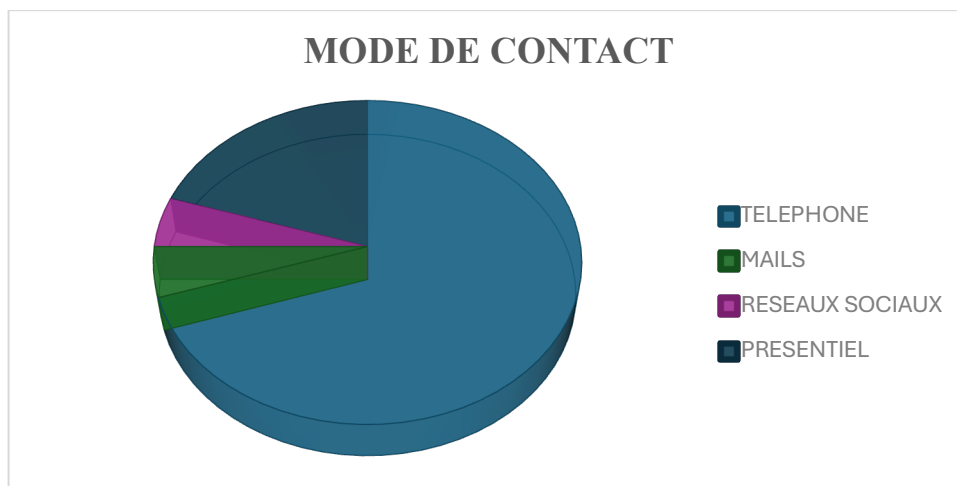
Durant sa première année de fonctionnement la MDA a accueilli **346 personnes**.

- 101 partenaires,
- 50 personnes sans PEC.

La file active représente, 195 personnes :

- 159 Jeunes : 82 Filles+77 Garçons
- 36 parents : père, mère, grands-parents, tante, parrain)

Mode du premier contact

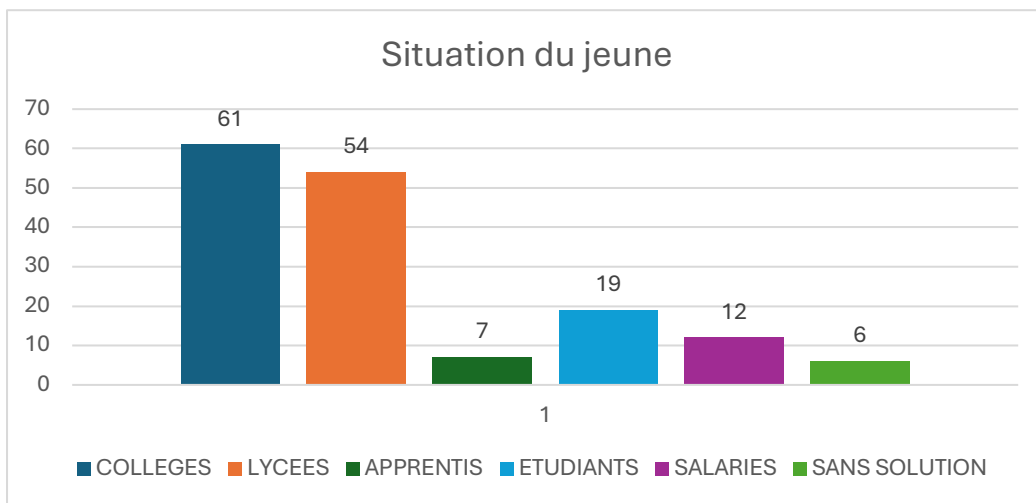


Le téléphone demeure le moyen le plus simple pour effectuer une première demande, tant pour les jeunes que pour les familles ou les professionnels.

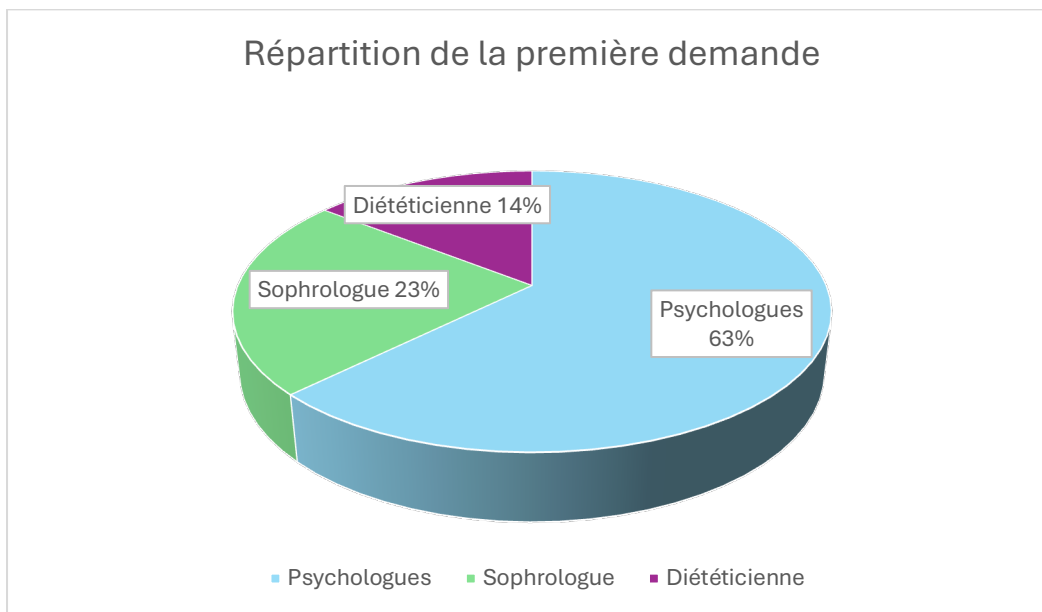
En ce qui concerne les demandes en présentiel, elles se répartissent de manière égale entre les jeunes et les familles. Il est important de noter que cet exercice peut s'avérer difficile, et l'accueil joue un rôle déterminant pour aider le public à se "déstresser" et à se sentir à l'aise.

Les demandes par mail sont principalement effectuées par les parents. Quant aux demandes via les réseaux sociaux, elles sont également réparties de manière égale entre les parents et les jeunes.

Situation du jeune



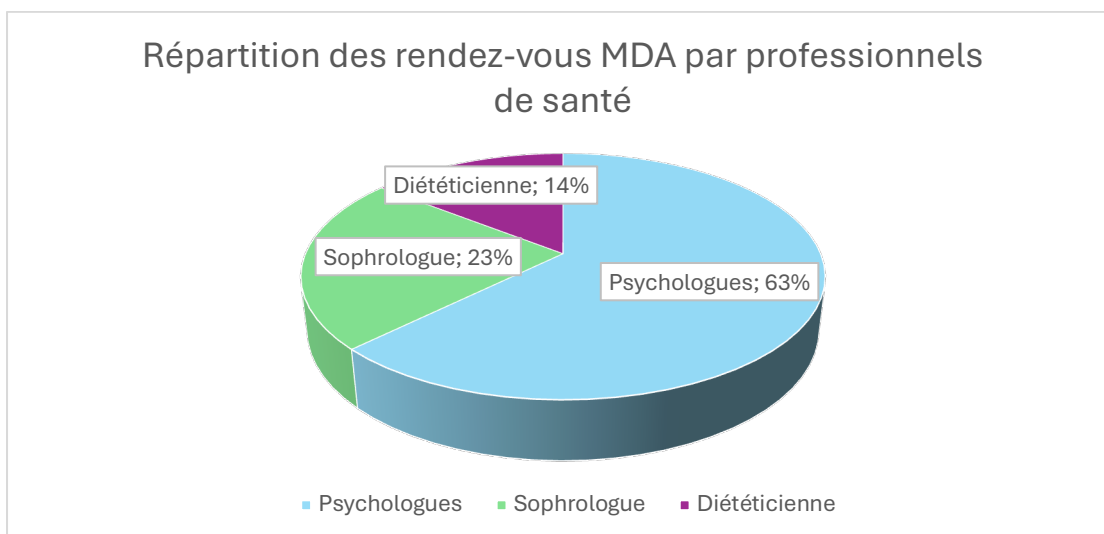
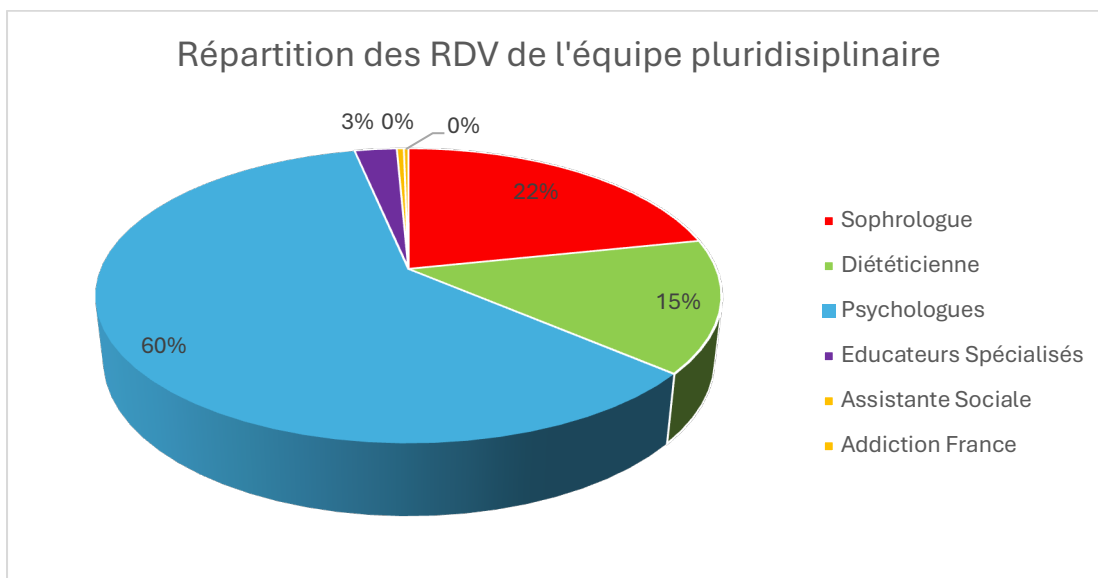
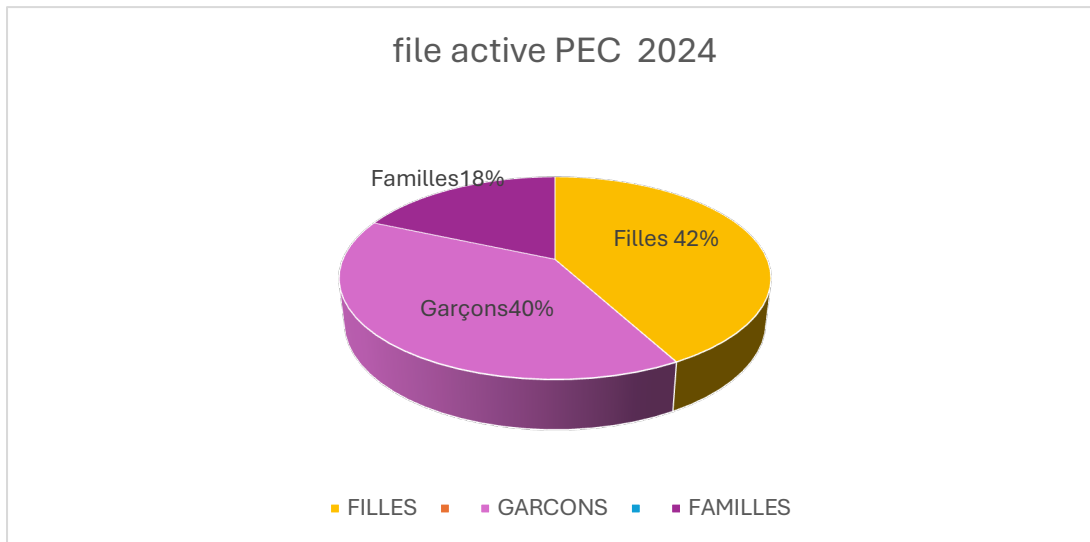
Motif de la première demande



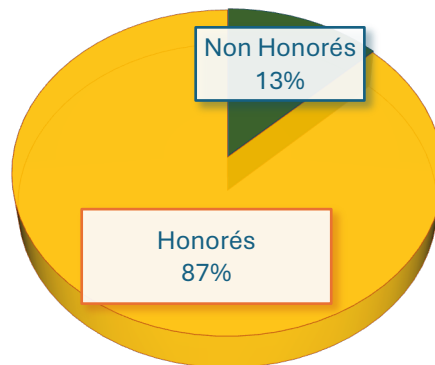
Délai d'attente

L'évaluation de la première demande est effectuée rapidement, souvent le jour même ou dès le lendemain. En revanche, le délai d'attente pour un premier rendez-vous avec un professionnel peut être un peu plus long, pouvant aller jusqu'à deux semaines. Cependant, des désistements de rendez-vous peuvent survenir, ce qui permet de réduire ce délai d'attente. Quant aux demandes dites « urgentes », elles restent rares. Selon leur degré d'urgence, un rendez-vous peut être proposé entre deux consultations régulières.

Répartition des prises en charges



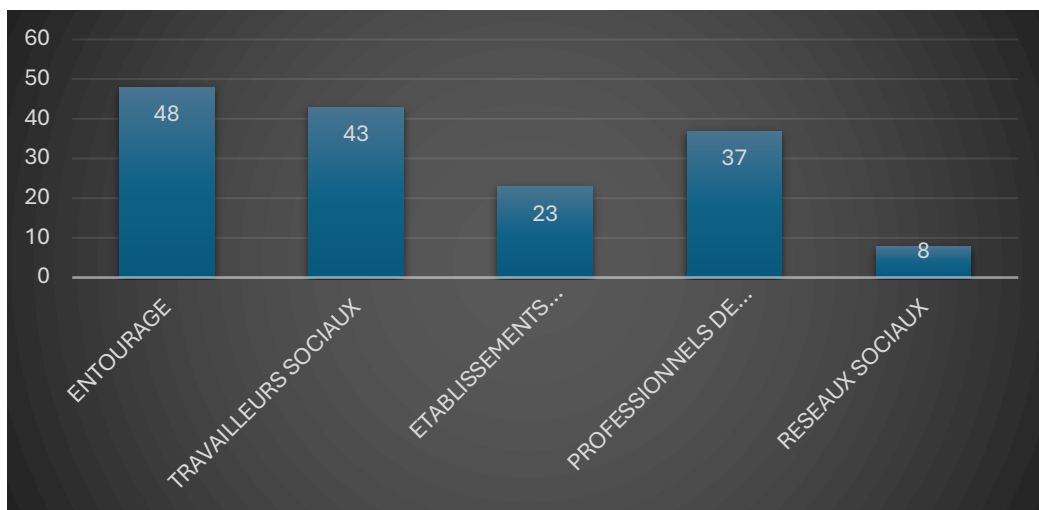
Total des rendez-vous Psychologue/Sophrologue/ Dieteticienne



- **771 Rendez-Vous**
 - 483 rendez-vous psychologique,
 - 177 rendez-vous sophrologique,
 - 111 rendez-vous diététicienne,
- **672 Rendez-Vous honorés :**
 - 420 rendez-vous psychologique,
 - 151 rendez-vous sophrologique,
 - 101 rendez-vous diététicienne
- **99 Rendez-Vous non honorés :**
 - 63 rendez-vous psychologique,
 - 26 rendez-vous sophrologique,
 - 10 rendez-vous diététicienne,

-
Afin de pallier les rendez-vous non honorés, la mise en place d'un rappel par SMS sera effective dès le mois de janvier 2025.

Orientations du public vers la MDA



Entourage :

- Jeunes et familles ayant déjà bénéficié d'un accompagnement à la MDA et qui la recommandent.
- Jeunes rencontrés lors de manifestations (marché des jeunes, journée des associations, etc.).
- Familles informées à travers les articles de presse et les réseaux sociaux.

Travailleurs sociaux :

- La Collectivité de Corse, la PJJ, la FALEP, et autres partenaires sociaux.

Établissements scolaires :

- L'ensemble des équipes pluridisciplinaires (enseignants, CPE, assistante sociale, infirmière, psychologue).

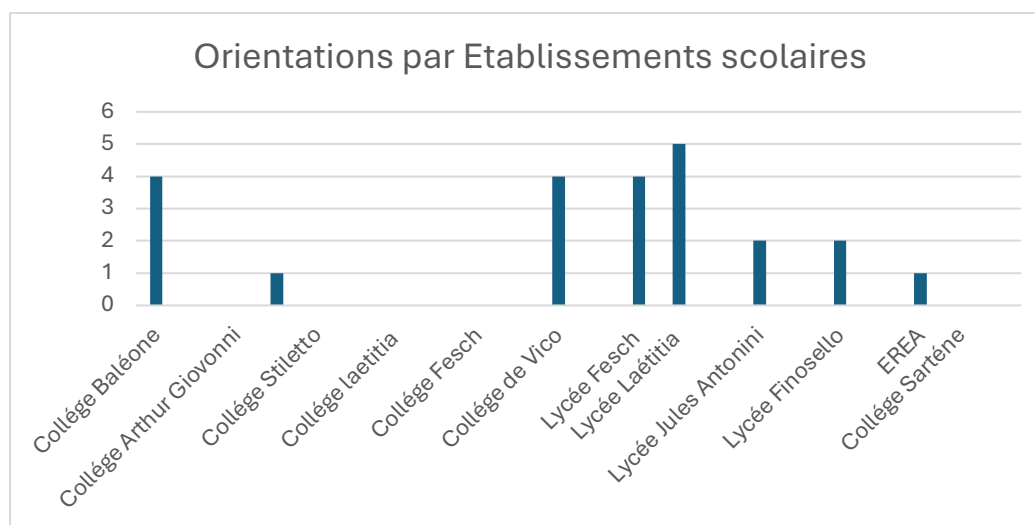
Professionnels de santé :

- Médecins généralistes, psychologues, pédiatres, psychiatres, etc.

Réseaux sociaux :

- Instagram, Facebook.

Orientations par établissement scolaires



Ce tableau présente le nombre d'orientations par établissement, avec 23 élèves ayant été accueillis et pris en charge à la MDA. Bien que les équipes pluridisciplinaires des différents établissements orientent de nombreux jeunes, nous constatons que pour certains d'entre eux, la démarche de la première demande reste complexe et difficile à franchir. Afin de remédier à cette situation, la mise en place d'une fiche d'orientation est envisagée. Cette fiche permettra de suivre les jeunes orientés : ceux qui ont pu venir à la MDA, ceux qui n'ont pas adhéré à l'orientation ou qui n'ont pas pu y accéder. Un retour sera systématiquement effectué à l'établissement ayant adressé le jeune. Cette approche favorisera la coordination des parcours de santé des jeunes, contribuant ainsi à une meilleure prise en charge, conformément aux objectifs inscrits dans les cahiers des charges des MDA.

Lors de cette première année d'ouverture, la Maison des Adolescents du Pays Ajaccien s'est affirmée comme un lieu d'accueil essentiel et apprécié, en recevant 346 personnes. Parmi elles, 195 ont bénéficié d'un accompagnement actif, dont 159 jeunes (82 filles et 77 garçons) et 36 parents. Ce chiffre témoigne d'un véritable besoin sur le territoire, ainsi que de la capacité de la MDA à répondre de manière concrète aux attentes des adolescents et de leurs familles. L'équipe a également été sollicitée par 101 partenaires et a accueilli 50 personnes sans suivi formalisé, soulignant l'accessibilité et la diversité des échanges initiés.

Le téléphone reste le principal moyen de premier contact, simple et direct, tandis que les demandes en présentiel — partagées équitablement entre jeunes et parents — illustrent la confiance croissante envers la structure. Les mails, principalement envoyés par les familles, et les réseaux sociaux, utilisés tant par les jeunes que par les parents, confirment la pertinence d'une communication multicanale.

Les motifs de sollicitation sont riches et variés, allant du soutien psychologique à la gestion des émotions, en passant par l'alimentation, la guidance parentale ou les conflits familiaux. L'équipe fait preuve d'une grande réactivité dans l'évaluation des premières demandes, souvent réalisée dès le jour même, avec un délai moyen de deux semaines pour un premier rendez-vous. Les situations urgentes, bien que rares, bénéficient d'une prise en charge rapide et adaptée. Sur les 771 rendez-vous programmés, 672 ont été honorés — un bon taux de participation —

répartis entre les suivis psychologiques (420), sophrologiques (151) et diététiques (101). Pour encore améliorer ce taux, un rappel par SMS sera mis en place dès janvier 2025.

L'orientation vers la MDA se fait par de nombreux biais : recommandations de familles et jeunes déjà accompagnés, événements publics, communication digitale, ainsi que l'implication active des établissements scolaires, des professionnels de santé et des partenaires sociaux. Grâce à ce maillage solide, 23 élèves ont été accueillis pour donner suite à une orientation scolaire. Afin de renforcer encore cette dynamique, la mise en place d'une fiche d'orientation permettra de mieux suivre les parcours des jeunes, d'améliorer l'adhésion, et de favoriser des retours systématiques aux établissements. Ce dispositif soutiendra une coordination plus fluide entre les acteurs, renforçant l'accompagnement global proposé à la jeunesse ajaccienne.

PERSPECTIVES 2025

Conformément au cahier des charges, la MDA du Pays Ajaccien prévoit la mise en place des actions suivantes pour l'année 2025 :

- **Permanences juridiques** : Ces permanences auront pour objectif d'accompagner les jeunes, qu'ils soient auteurs ou victimes, dans leurs démarches juridiques liées au droit de la famille et au droit pénal. Ils pourront ainsi être informés et guidés dans leurs procédures.
- **Permanences en santé sexuelle** : En partenariat avec le centre de santé sexuelle de la CDC, des permanences seront mises en place pour aborder les questions de santé sexuelle, garantissant ainsi un accès facilité à l'information et au soutien.
- **Compétences psychiatriques** : L'intégration des compétences d'un psychiatre permettra de faciliter le passage de relais vers des structures plus adaptées en fonction des besoins spécifiques des jeunes.
- **Développement d'actions collectives** :
 - Organisation de **cafés parents** abordant des thématiques liées à l'adolescence.
 - Mise en place d'**ateliers pour les jeunes** traitant de sujets variés tels que la sexualité, les addictions, la gestion des émotions, le développement des compétences psychosociales, la prévention santé, ainsi que des activités créatives comme des ateliers de théâtre.
 - Actions de prévention sur l'**équilibre alimentaire** dans les établissements scolaires.
- **Développement du lieu ressource pour les professionnels** : La MDA renforcera son rôle de ressource pour les professionnels qui entourent les adolescents dans divers domaines (éducation, sport, social, etc.), facilitant ainsi la coordination et l'accompagnement interdisciplinaire.

Exemple de partenariat :

Le CSJC

Dans le cadre d'une expérimentation, une convention de partenariat sera prochainement proposée, sous réserve d'approbation en Conseil d'Administration. Ce partenariat visera à favoriser un échange de compétences entre les deux structures, au bénéfice des jeunes et des professionnels.

Pour rappel, la **Circulaire n° 5899-SG du 28 novembre 2016**, relative à l'actualisation du cahier des charges des Maisons des Adolescents, précise que :

"Les Maisons des Adolescents s'adressent aux adolescents, mais également à leur famille et leur entourage, ainsi qu'aux professionnels et acteurs de l'adolescence intervenant auprès des jeunes dans le secteur de la santé, de l'éducation, de l'apprentissage, de la justice, de la culture, du sport ou encore de la sécurité des personnes."

Ce partenariat avec le CSJC s'inscrit donc pleinement dans cette logique, en enrichissant les services offerts aux jeunes et en facilitant une approche interdisciplinaire entre les différents acteurs impliqués dans l'accompagnement des adolescents.

Il s'agira, pour la MDA :

- **De mettre à disposition une heure de temps psy chaque mercredi après-midi** afin de créer un premier contact avec le jeune et ainsi lui proposer une prise en charge à la MDA et/ou au CSJC.
- **D'organiser des ateliers collectifs** visant à travailler sur les compétences psychosociales et la gestion des émotions des adolescents.
- **De répondre à un besoin spécifique**, en organisant ponctuellement des formations destinées aux coachs sportifs sur la thématique de l'adolescence, afin de mieux comprendre et accompagner les jeunes dans ce contexte.

Pour le CSJC :

- **La mise à disposition de l'infrastructure** permettant d'organiser des manifestations et événements.
- **Organiser des événements communs** pour les jeunes sportifs et le public de la MDA, favorisant l'échange de bonnes pratiques et la synergie entre les deux structures.
- **Élaboration de brochures, vidéos ou supports numériques** pour sensibiliser les jeunes sportifs sur des thèmes cruciaux comme la santé mentale, le bien-être et la gestion du stress.
- **Partage de témoignages de sportifs** pour inspirer et éduquer le public des deux structures, en mettant en avant des parcours de réussite et de résilience.
- **La mise en place de parcours santé adaptés** aux besoins des jeunes de la MDA, incluant :
 - Un travail sur l'estime de soi pour renforcer la confiance en soi et l'image personnelle.
 - Une sensibilisation à la sédentarité et à ses risques, afin d'impulser une nouvelle hygiène de vie plus active et équilibrée.

Rencontres professionnelles MDA – Infirmières de l'Éducation Nationale

Afin de répondre à la demande formulée par l'Infirmière conseillère technique auprès de M. le Recteur, ainsi qu'à l'initiative de M. l'Inspecteur académique DASEN de Corse du Sud, des temps d'échanges de pratiques professionnelles seront organisés. Ces moments dédiés aux infirmières de l'Éducation Nationale seront de 2 heures par session, soit un total de 6 heures

annuel. Ces échanges se feront avec un psychologue de la MDA, dans le but de répondre aux besoins spécifiques du personnel infirmier et de leur permettre de discuter des difficultés rencontrées dans leur quotidien professionnel. Ces séances aborderont la résolution de situations complexes, ainsi que des thématiques variées liées à leur pratique.

Partenariat avec l'ASAF : mise en place d'actions collectives pour les TISF

Afin de répondre à la demande formulée par la Cheffe de bureau Coordination et développement des actions collectives de la CDC, des actions collectives seront proposées en 2025 en direction de l'association ASAF, spécifiquement pour son personnel TISF (Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale). Ces actions viseront à renforcer les compétences et à soutenir le personnel dans ses missions quotidiennes, tout en favorisant une meilleure approche des enjeux sociaux et familiaux auxquels ils sont confrontés.

Perspectives 2025 avec la sophrologue

Les orientations et les demandes en sophrologie ayant été nombreuses, il nous a semblé important de mettre en place « un protocole de prise en charge », permettant de répondre aux multiples besoins. Celui-ci définit le nombre de séances, pour chacun des jeunes, il permet la prise en charge du jeune sur 5 séances voir 6(maximum).

Pour donner suite à des appels à projets, la sophrologue accompagnera de manière collective les jeunes au sein de la Maison Des Adolescents et extra-muros à travers :

- Des ateliers de sophrologie collective autour des compétences psychosociales et gestion des émotions auprès des jeunes sportifs du CJSC.
- Des ateliers de sophrologie collective autour des compétences psychosociales ainsi que la préparation aux examens et gestion du stress avec les lycéens du Lycée Laetitia.
- Les assises de la jeunesse à Corte et l'animation d'ateliers autour de la gestion des émotions.
- Appel à projet Cité Éducative : atelier autour de la gestion des émotions au sein du Collège Arthur Giovoni.

Les perspectives 2025 avec la diététicienne :

- Proposer aux jeunes un atelier de type : "**Move & Care : Vers un mode de vie sain et actif**"
- Mettre en place des actions sur **l'équilibre alimentaire** pour les élèves de 6ème des différents établissements du territoire de la CAPA ainsi que des établissements des territoires éloignés (Vico, St Marie, Pétreto, Sartène et Propriano)
- Organiser un **Café parent** sur le thème : **l'équilibre alimentaire chez les adolescents.**

Conclusion et Remerciements

Cette première année de fonctionnement de la Maison des Adolescents du Pays Ajaccien a été marquée par une phase de démarrage et de structuration essentielle de l'offre de service. Le taux de fréquentation, les nombreuses orientations, ainsi que la diversité des demandes des publics (adolescents, parents, professionnels) témoignent du besoin réel et croissant de cette nouvelle structure au sein du paysage territorial.

Dans l'ensemble, la MDA a su respecter les missions et objectifs définis dans les cahiers des charges, tout en s'adaptant avec réactivité et justesse aux réalités du terrain. Une attention particulière a été portée à la prise en charge des jeunes et des familles, mais aussi au renforcement du rôle de la MDA en tant que véritable lieu ressource pour les professionnels intervenant auprès de la jeunesse.

La MDA s'impose aujourd'hui comme un espace sécurisant, accessible, et profondément humain, capable d'accueillir la complexité des parcours adolescents. L'ancrage d'une équipe pluridisciplinaire, l'adaptabilité des suivis et la montée en charge des accompagnements collectifs ouvrent de belles perspectives pour 2025, avec cependant plusieurs défis à relever : renforcer la mobilisation des familles, affiner les protocoles de prise en charge, et mieux faire connaître l'offre autour de thématiques encore peu exprimées telles que la sexualité, les addictions ou l'accès aux droits.

Le travail à accomplir pour assurer l'évolution et le perfectionnement de la structure reste une priorité pour l'année à venir et celles qui suivront. Cette dynamique ne pourra se poursuivre qu'avec le soutien constant de nos partenaires, financeurs, et membres fondateurs du GIP de la MDA du Pays Ajaccien.

Enfin, la conclusion de ce premier rapport d'activité est aussi l'occasion de remercier chaleureusement chaque membre de l'équipe. Leur engagement quotidien, leur expertise et leurs valeurs profondément humanistes sont les piliers de la qualité de l'accompagnement proposé. Grâce à leur bienveillance et leur implication, nous avons pu offrir à nos jeunes et à leurs familles un soutien précieux, adapté et cohérent, **au service du bien-être des adolescents du territoire.**

Nous exprimons également notre reconnaissance à tous nos partenaires institutionnels, professionnels et associatifs, dont le soutien et la collaboration active sont essentiels à la réussite de cette mission.

GIP MDA

Présentation de vos principaux indicateurs financiers

GIP MDA

LE FORUM DU FANGO

20200 BASTIA

Votre association en quelques chiffres



Pdts d'Exploit.
550 210 €

-2,1%

Baisse de -11 708 €



Fonds propres
138 535 €



Effectif
0 pers.

Résultat

0 €



0% du CA

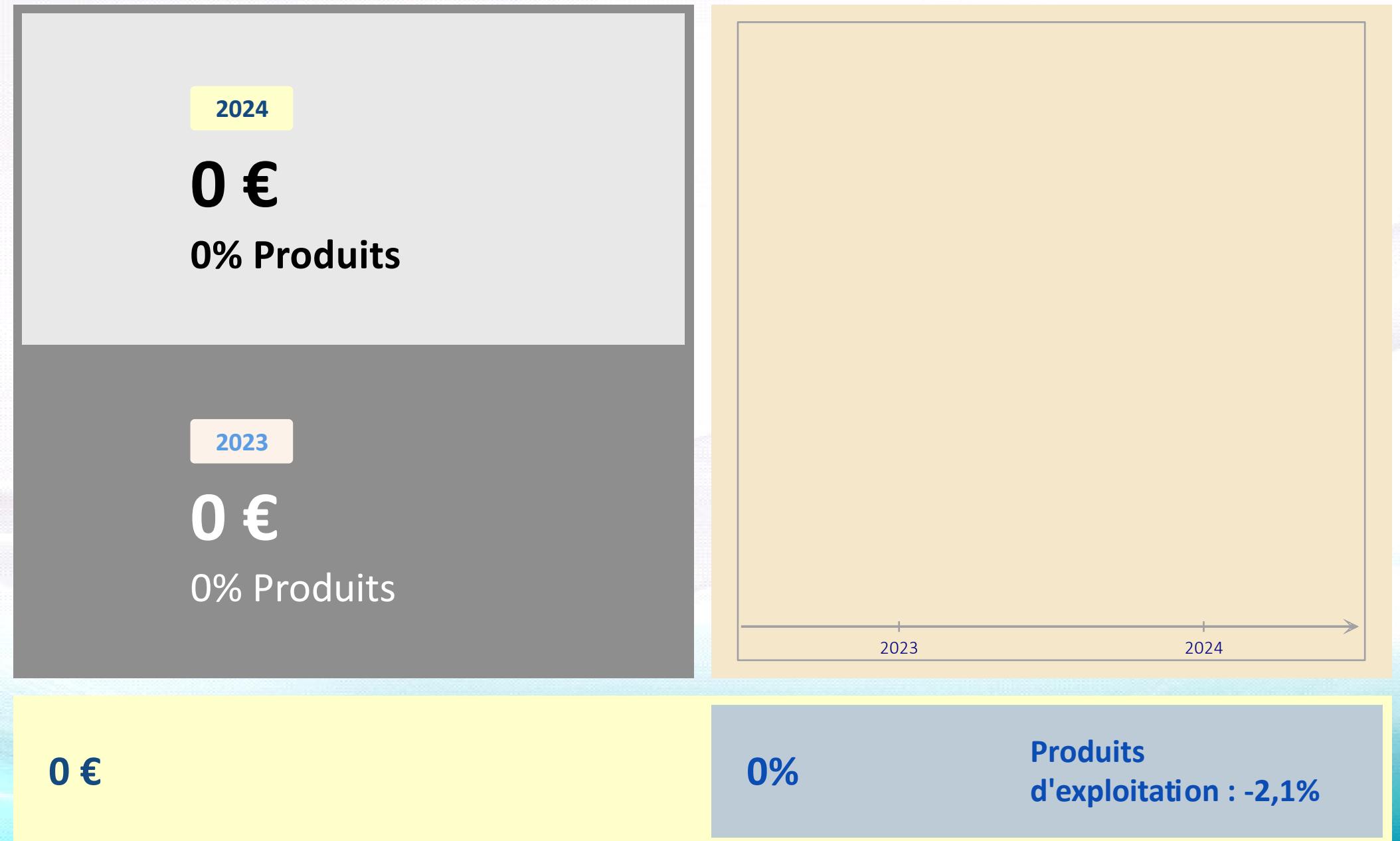


Trésorerie
274 889 €



Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est à nouveau à l'équilibre pour cette année du fait que l'association ait pu utiliser des fonds dédiés



Charges d'exploitation (Détail)

	2024	2023	Évolution	
Achats consommés	0 €	0 €	0 €	
Autres achats et charges externes	485 438 €	491 411 €	-5 973 €	-1,2%
Aides financières	0 €	0 €	0 €	
Impôts et taxes	0 €	0 €	0 €	
Charges de personnel	0 €	0 €	0 €	
Reports en fonds dédiés	62 257 €	68 000 €	-5 743 €	-8,4%
Dotations aux amortissements	8 892 €	8 406 €	+486 €	+5,8%
Dotations aux provisions	0 €	0 €	0 €	
Autres charges d'exploitation	0 €	6 €	-6 €	
Total	556 587 €	567 823 €	-11 236 €	-2%

Les 62 257€ de report en fonds dédiés correspondent à des subventions de l'ARS: 60 000€ pour l'antenne de Ghisonaccia et 2 257€ pour le projet "Parentalité" qui seront utilisés sur 2025. Les dotations aux amortissements sont de 8 892€ et les charges externes pour un montant de 485 438€ sont détaillées dans la suite.

La baisse des charges personnel extérieur est engendré par le départ de la psychologue Mme Giorgi en décembre 2023 (0.5 ETP).

L'augmentation des honoraires a été générée par l'implantation du nouveau relais à Ile Rousse qui a impliqué la mise en place d'une psychologue à la vacation.

L'augmentation des frais de télécommunication sont engendrés par la signature d'un abonnement téléphonique pour le relai d'Ile Rousse.

Charges externes (Détail)

	2024	2023	Évolution	
Fournitures consommables	3 982 €	5 891 €	-1 909 €	-32,4%
Locations, Charges locatives	46 638 €	45 904 €	+734 €	+1,6%
Entretien, Réparations	23 061 €	23 460 €	-399 €	-1,7%
Primes d'assurance	1 872 €	2 664 €	-792 €	-29,7%
Personnel extérieur	309 455 €	329 890 €	-20 435 €	-6,2%
Intermédiaires et honoraires	88 442 €	73 120 €	+15 322 €	+21%
Déplacements, Réception	8 728 €	7 786 €	+942 €	+12,1%
Frais postaux, Télécom.	1 749 €	1 258 €	+491 €	+39%
Frais bancaires	1 412 €	1 240 €	+172 €	+13,9%
Autres services extérieurs	100 €	197 €	-97 €	-49,2%
TOTAL	485 438 €	491 411 €	-5 973 €	-1,2%

Ressources associatives

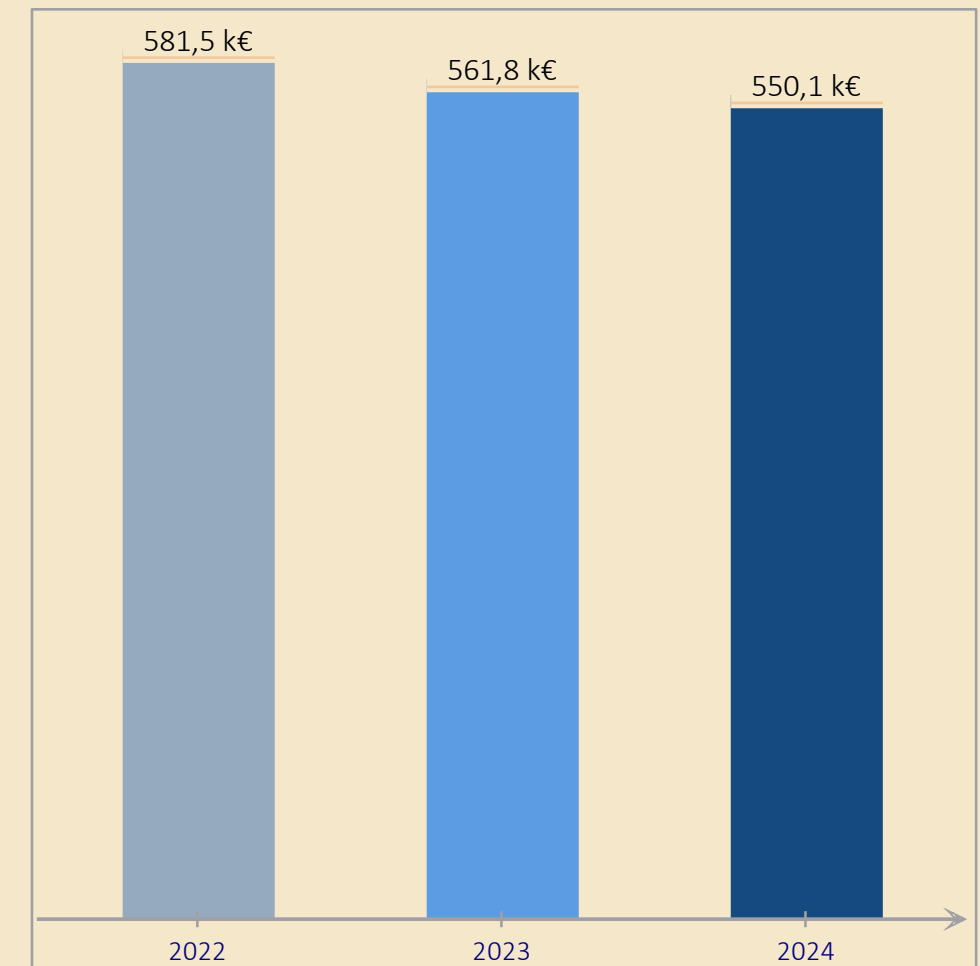
*On constate une baisse annuelle des ressources associatives de **11 717 €** entre 2024 et 2023 et de **19 700 €** entre 2023 et 2022.*



2024

550 110 €

2023

561 827 €**-11 717 €****-2,1%**

Ressources associatives

	2024	2023	Évolution
Concours publics et subv. d'exploitation	491 600 €	489 100 €	+0,5%
Cotisations des adhérents	0 €	0 €	
Utilisations des fonds dédiés	58 510 €	72 727 €	-19,6%
Total des ressources	550 110 €	561 827 €	-2,1%

Les fonds dédiés ont été dotés à hauteur de 58 510€ :

- 3 346€ au titre de la reprise dotation amortissement du matériel informatique dans le cadre de la subvention ARS 2020
- 2 962€ au titre des interventions de la diététicienne dans le cadre de la subvention lutte contre l'obésité
- 11 164€ au titre de la reprise de la subvention complémentaire 2022 pour le fonctionnement balagne et plaine orientale
- 2 488€ de l'ARS pour le projet "Parentalité" 2024
- 38 550€ dont 17000€ pour l'ouverture du relai Ile Rousse et 21 550€ pour rééquilibrer le résultat 2024 de Bastia suite à l'accord de l'ARS

Les subventions d'exploitation pour un montant de 491 600€ sont détaillés à la suite du tableau des fonds dédiés.

- Détail des Fonds dédiés

Détail des concours publics et subventions d'exploitation

	2024	2023	Évolution
Subvention ARS antenne Bastia	275 000 €	275 000 €	0%
Subvention ARS antenne Balagne	62 100 €	62 100 €	0%
Subvention ARS antenne Ghisonaccia	60 000 €	60 000 €	0%
Subvention de financement Mairie Bastia	10 000 €	10 000 €	0%
Subvention de financement CDC	80 000 €	70 000 €	+14,3%
Subvention CAF fonds parentalité REAAP	0 €	4 000 €	
Subvention ARS alimentation	0 €	8 000 €	
Subvention PJJ "Parentalité"	4 500 €	0 €	

Emplois contributions volontaires

	2024	2023	Évolution
Secours en nature	0 €	0 €	
Mise à disposition gratuite de biens	8 635 €	6 135 €	+40,8%
Prestations	0 €	0 €	
Personnel bénévole	28 534 €	31 824 €	-10,3%
Total	37 169 €	37 958 €	-2,1%

La mise à disposition de biens pour un montant de 8 635€: correspond au local de l'antenne de Calvi mis à disposition par la mairie pour 5 ans soit jusqu'au 15/12/2026 pour un montant de 6 135€ et 2 500€ au bureau mis à disposition par la mairie d'Ile Rousse (pour un durée indéterminée).

Le personnel bénévole à hauteur de 31 824€ correspond à :

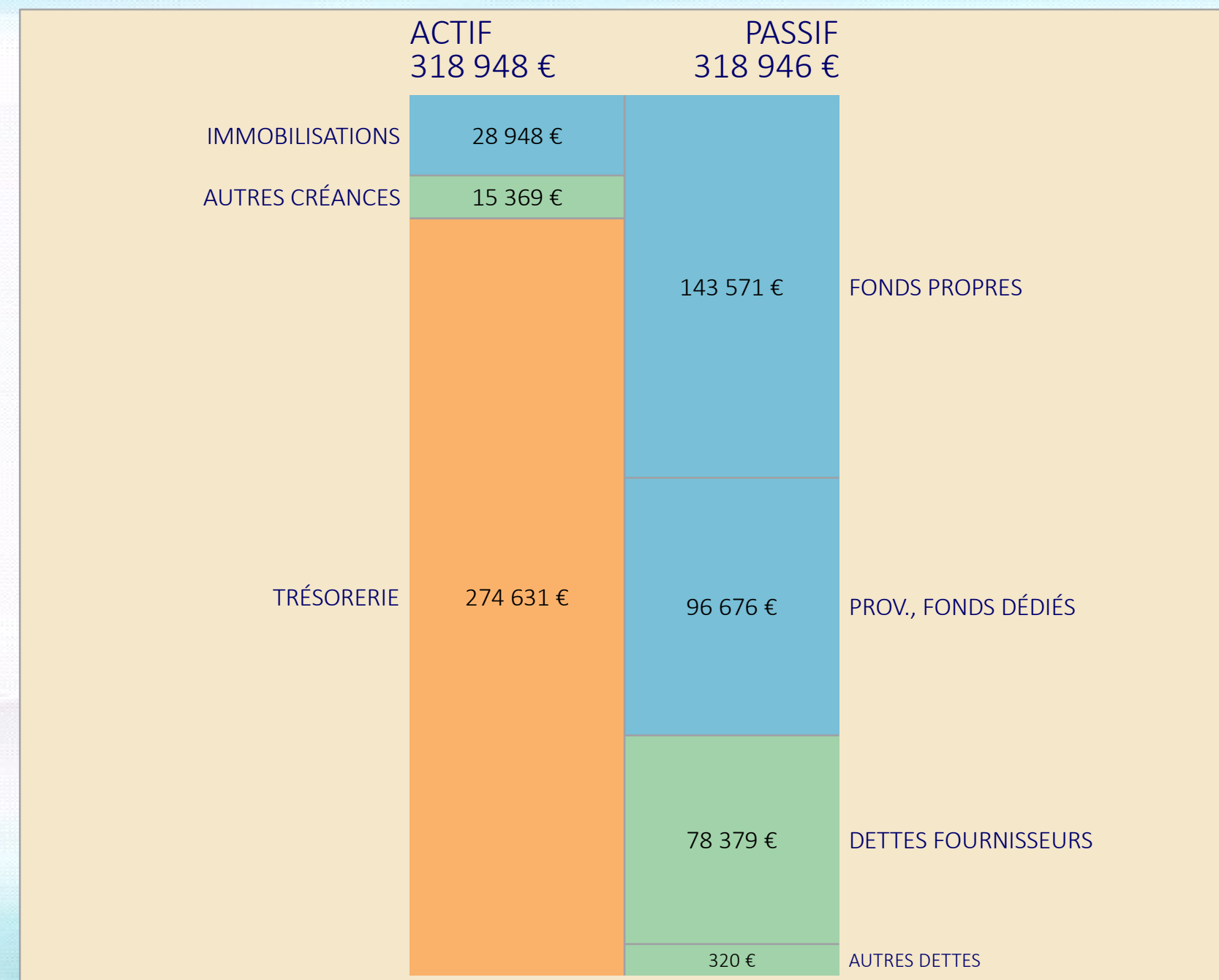
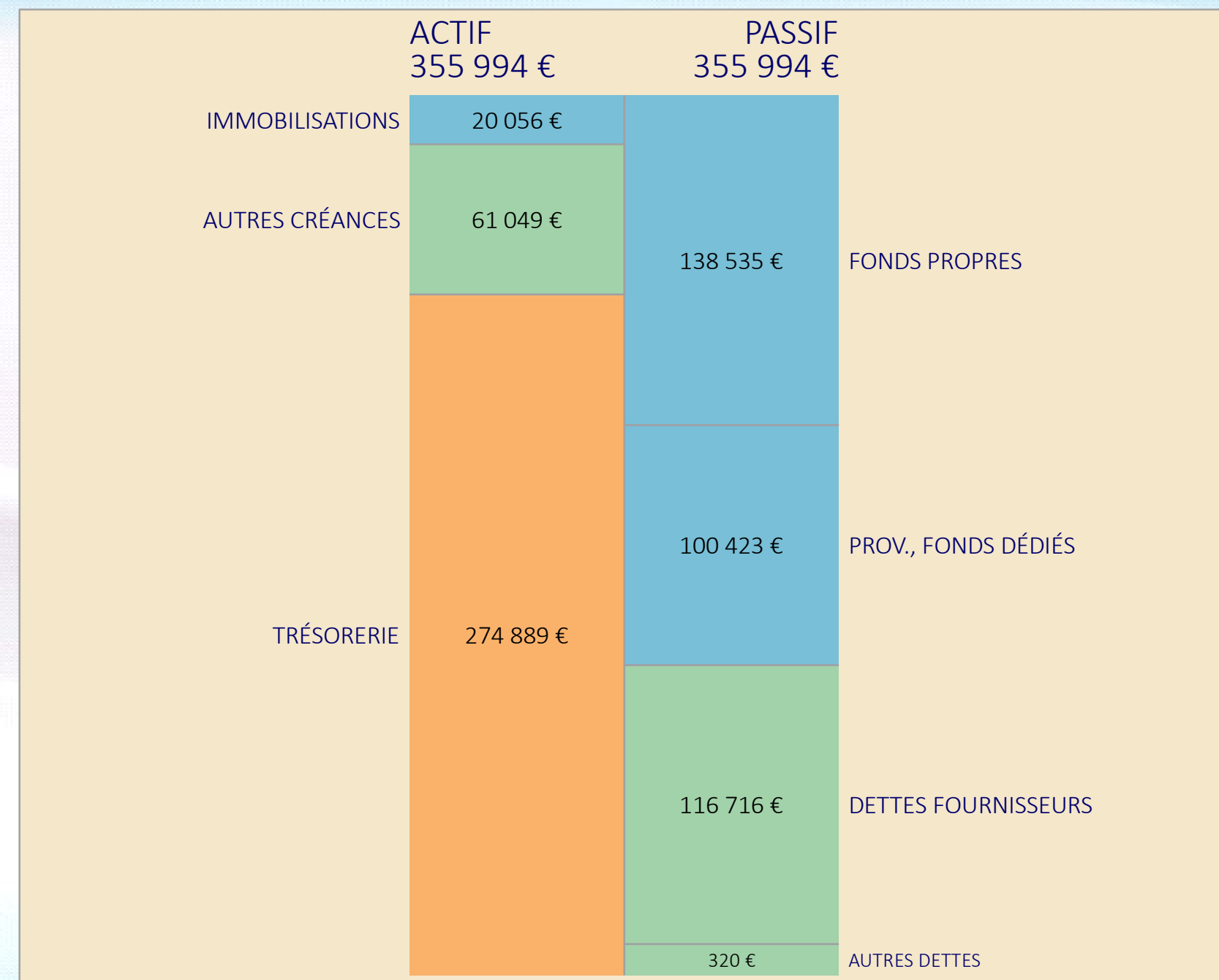
- 8 270€ de mise à disposition de la secrétaire de Calvi par la mairie (0.2 ETP: 1 journée par semaine) jusqu'au 31/01/2025*
- 4 378€ de mise à disposition d'une sage-femme par la CDC pour Bastia (0.1 ETP: une matinée par semaine) et de 2 520€ pour Calvi (0.05 ETP: une matinée tous les 15 jours)*
- 13 366€ au titre des interventions de la Direction de la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) (0.2 ETP: une journée par semaine)*

VOTRE BILAN

au 31/12/2024

BILAN AU 31/12/2024

BILAN AU 31/12/2023



■ FONDS DE ROULEMENT 218 902 €
 ■ EXCÉDENT EN F.R. 55 987 €
 ■ TRÉSORERIE 274 889 €

■ FONDS DE ROULEMENT 211 299 €
 ■ EXCÉDENT EN F.R. 63 330 €
 ■ TRÉSORERIE 274 629 €

Actif du bilan

	2024	2023	Évolution
Immobilisations	20 056 €	28 948 €	-30,7%
Autres créances	61 049 €	15 369 €	+297,2%
Trésorerie	274 889 €	274 631 €	+0,1%
Total de l'actif	355 994 €	318 948 €	+11,6%

Cette année pas de nouveaux investissements en matériel informatique. La diminution est engendrées par des dotations aux amortissements.

Les autres créances sont constituées de 60 000€ qui correspond à la subvention 2024 de ARS pour l'antenne de Ghisonaccia (non versée car l'antenne n'est toujours pas ouverte) et 1 049€ de charges constatées d'avance qui correspondent à des frais 2025 réglés en 2024 (assurance, location fontaine,...).

Les disponibilités s'élèvent à 274 889€.

Passif du bilan

	2024	2023	Évolution
Fonds propres	138 535 €	143 571 €	-3,5%
Provisions, Fonds dédiés	100 423 €	96 676 €	+3,9%
Dettes fournisseurs	116 716 €	78 379 €	+48,9%
Autres dettes	320 €	320 €	0%
Total du passif	355 994 €	318 946 €	+11,6%

Dans les fonds propres qui s'élèvent à 138 535€ on retrouve: 48 577€ de fonds de roulement de la structure (fonds non utilisables), 64 298€ de report à nouveau des exercices antérieurs et 25 660€ de subventions d'investissements nets.

Les dettes fournisseurs à hauteur de 116 716€ sont constituées à 43% des prêts de personnel réalisés par le CHB de Bastia, le reste étant des frais du dernier trimestre. Les 320€ correspondent à une dette sociale (OPCO).

Les fonds dédiés qui sont de 100 423€ ont été détaillés précédemment page 8.

eca2c corse



Association GIP MDA

Numéro Siret : 13002077900018

LE FORUM DU FANGO

20200 BASTIA

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail de l'Actif

(*) TOUS

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	20 056	5,63	28 948	9,08	(8 892)	-30,72
Concessions brevets et droits similaires						
20500000 CONCESS.DT'S SIMILAIR	15 465	4,34	15 465	4,85		
28050000 AMORT CONCESS DRT SI	(15 465)	-4,34	(15 465)	-4,85		
Constructions	4 020	1,13	4 617	1,45	(598)	-12,94
21451000 I.G.A.A.C S/SOL AUTR	213 098	59,86	213 098	66,81		
28145100 AMT IGAAC S/SOL AUTR	(209 079)	-58,73	(208 481)	-65,37	(598)	-0,29
Autres immobilisations corporelles	16 036	4,50	24 330	7,63	(8 294)	-34,09
21811000 I.G.A.A.D D/LOCAUX BASTIA	2 266	0,64	2 266	0,71		
21812000 I.G.A.A.D. LOCAUX CALVI	379	0,11	379	0,12		
21818000 TRAV.AGT'S D/LOCAUX BASTIA	3 852	1,08	3 852	1,21		
21830000 MAT.BUREAU&INFORMA BASTIA	14 039	3,94	14 039	4,40		
21831000 MAT.BUREAU/INFO CALVI	10 491	2,95	10 491	3,29		
21841000 MOBILIER BASTIA	34 994	9,83	34 994	10,97		
21842000 MOBILIER BALAGNE	9 106	2,56	9 106	2,86		
28181100 AMT IGAAD D/LOCAUX BASTIA	(1 189)	-0,33	(1 067)	-0,33	(122)	-11,46
28181200 AMT IGAAD LOCAUX CALVI	(107)	-0,03	(70)	-0,02	(38)	-54,50
28181800 AMT TR AGT D/LOCAUX BASTIA	(3 244)	-0,91	(2 474)	-0,78	(770)	-31,15
28183000 AMT MAT.BUR ET INFOR BASTIA	(10 213)	-2,87	(6 935)	-2,17	(3 278)	-47,28
28183100 AMT MAT.BUR/INFO CALVI	(8 351)	-2,35	(5 400)	-1,69	(2 952)	-54,67
28184100 AMT MOBILIER BASTIA	(33 175)	-9,32	(32 952)	-10,33	(223)	-0,68
28184200 AMT MOBILIER CALVI	(2 813)	-0,79	(1 902)	-0,60	(911)	-47,87
TOTAL III - Actif Circulant NET	335 938	94,37	290 000	90,92	45 938	15,84
Autres créances	60 000	16,85	10 000	3,14	50 000	500,00
44170000 SUBV.ENT EXPL.A RECE	60 000	16,85	10 000	3,14	50 000	500,00
Disponibilités	274 889	77,22	274 631	86,11	258	0,09
51210000 BANQUE	274 747	77,18	274 472	86,06	275	0,10
53100000 CAISSE BASTIA	35	0,01	105	0,03	(70)	-66,61
53200000 CAISSE BALAGNE	107	0,03	54	0,02	54	99,87
Charges constatées d'avance	1 049	0,29	5 369	1,68	(4 320)	-80,46
48600000 CHARGES CONST.AVANCE	1 049	0,29	5 369	1,68	(4 320)	-80,46
TOTAL DUBILAN ACTIF	355 994	100,00	318 947	100,00	37 047	11,62

Détail du Passif

(*) TOUS

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Total des fonds associatifs	138 535	<i>48,64</i>	143 571	<i>45,03</i>	(5 037)	<i>-3,51</i>
Total des fonds propres	112 875	<i>39,63</i>	112 875	<i>35,40</i>		
Fonds associatif sans droit de reprise	48 577	<i>17,06</i>	48 577	<i>15,23</i>		
10240000 AUTRES FONDS PROPRES SANS DROI	48 577	<i>17,06</i>	48 577	<i>15,23</i>		
Report à nouveau	64 298	<i>22,57</i>	64 298	<i>20,17</i>		
11000000 REPORT A NOUVEAU GES	64 298	<i>22,57</i>	64 298	<i>20,17</i>		
Total des autres fonds associatifs	25 660	<i>9,01</i>	30 696	<i>9,63</i>	(5 037)	<i>-16,41</i>
Subventions d'investissement	25 660	<i>9,01</i>	30 696	<i>9,63</i>	(5 037)	<i>-16,41</i>
13100000 SUBV EQUIPT RENOUEL	112 536	<i>39,51</i>	112 536	<i>35,29</i>		
13900000 SUBV.EQUIP.INSCR.RES	(86 876)	<i>-30,50</i>	(81 839)	<i>-25,67</i>	(5 037)	<i>-6,15</i>
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL II - Total des fonds reportés et dédiés	100 423	<i>35,26</i>	96 676	<i>30,32</i>	3 747	<i>3,88</i>
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	100 423	<i>35,26</i>	96 676	<i>30,32</i>	3 747	<i>3,88</i>
19400000 FONDS DEDIES SUBVENTIONS D'EXPL	92 654	<i>32,53</i>	85 714	<i>26,88</i>	6 940	<i>8,10</i>
19410000 FONDS DEDIES - LUTTE CONTRE OBES			2 962	<i>0,93</i>	(2 962)	<i>-100,00</i>
19420000 FONDS DEDIES - ALIMENTATION	5 512	<i>1,94</i>	8 000	<i>2,51</i>	(2 488)	<i>-31,10</i>
19430000 FONDS DEDIES - PARENTALITE PJJ	2 257	<i>0,79</i>			2 257	
TOTAL IV - Total des dettes	45 862	<i>16,10</i>	78 607	<i>24,65</i>	(32 745)	<i>-41,66</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45 542	<i>15,99</i>	78 287	<i>24,55</i>	(32 745)	<i>-41,83</i>
040C Collectif fournisseurs créditeurs	2 556	<i>0,90</i>	34 902	<i>10,95</i>	(32 346)	<i>-92,68</i>
40810000 FOURN.FTS NON PARVEN	42 986	<i>15,09</i>	43 385	<i>13,61</i>	(399)	<i>-0,92</i>
Dettes fiscales et sociales	320	<i>0,11</i>	320	<i>0,10</i>		
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	320	<i>0,11</i>	320	<i>0,10</i>		
Total du passif	284 820	<i>100,00</i>	318 854	<i>100,00</i>	(34 034)	<i>-10,67</i>

Détail du compte de résultat

(*) TOUS

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	491 700	100,00	489 191	100,00	2 509	0,51
Prestations de services	100	0,02			100	
70840000 MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	100	0,02			100	
Subventions d'exploitation	491 600	99,98	489 100	99,98	2 500	0,51
74131000 SUBVENTION ARS BASTIA	275 000	55,93	275 000	56,22		
74131100 SUBVENTION ARS CALVI	62 100	12,63	62 100	12,69		
74131200 SUBVENTION ARS GHISONACCIA	60 000	12,20	60 000	12,27		
74132000 SUBVENTION MAIRIE BASTIA	10 000	2,03	10 000	2,04		
74133000 SUBVENTION DE FINANCEMENT CDC	80 000	16,27	70 000	14,31	10 000	14,29
74136000 SUBV.CAF FONDS PARENTALITE REAA			4 000	0,82	(4 000)	-100,00
74138000 SUBV.ARS ALIMENTATION			8 000	1,64	(8 000)	-100,00
74139000 SUBV PJJ - PARENTALITE	4 500	0,92			4 500	
Autres produits de gestion courante			91	0,02	(91)	-100,00
75880000 AUT.PROD.DIV.GEST CO			91	0,02	(91)	-100,00
Total des charges d'exploitation	494 329	100,53	499 823	102,17	(5 493)	-1,10
Autres achats et charges externes	485 438	98,73	491 411	100,45	(5 973)	-1,22
60611100 EAU BASTIA	135	0,03	148	0,03	(13)	-8,91
60612000 ENERGIE ELECTRICITE BASTIA	2 816	0,57	3 253	0,67	(437)	-13,43
60630000 FOURNITURES PT OUTILLAGE BASTIA	344	0,07	700	0,14	(356)	-50,79
60630100 FOURNITURES PT OUTILLAGE CALVI	81	0,02	173	0,04	(92)	-53,31
60640000 FOURNITURES BUREAU BASTIA	339	0,07	885	0,18	(546)	-61,64
60641000 FOURNITURES BUREAU CALVI	54	0,01	732	0,15	(678)	-92,59
60642000 ACHAT'S FOURNITURES ADMIN. RELAI	212	0,04			212	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIER BASTIA	44 402	9,03	43 498	8,89	904	2,08
61350000 LOCATION FONTAINE EAU BASTIA	216	0,04	216	0,04		
61351000 LOCATION FONTAINE EAU BALAGNE	216	0,04	216	0,04		
61400000 CHARG.LOCAT. & COPROP BASTIA	1 804	0,37	1 974	0,40	(171)	-8,64
61560000 MAINTENANCE BASTIA	881	0,18	2 504	0,51	(1 622)	-64,80
61560100 MAINTENANCE CALVI	536	0,11	155	0,03	381	245,06
61561000 ENTRETIEN LOCAUX BASTIA	3 581	0,73	2 592	0,53	989	38,17
61563000 ENTRETIEN LOCAUX CALVI	2 726	0,55	2 873	0,59	(147)	-5,12
61564000 MAINTENANCE INFORM CHB BASTIA	11 256	2,29	11 256	2,30		
61565000 MAINTENANCE INFORM CHB CALVI	4 081	0,83	4 081	0,83		
61600000 PRIMES D'ASSURANCES BASTIA	1 825	0,37	2 156	0,44	(331)	-15,37
61610000 PRIMES D'ASSURANCE CALVI	47	0,01	507	0,10	(460)	-90,79
61810000 DOCUMENTATION GENERALE BASTIA			18		(18)	-100,00
61812000 DOCUMENTATION GENERALE CALVI			80	0,02	(80)	-100,00
62141000 PERS.DET ACH.NON MEDI BASTIA	139 911	28,45	136 749	27,95	3 162	2,31
62142000 PERS.DET ACH.MED.PARAM BASTIA	107 628	21,89	130 378	26,65	(22 751)	-17,45
62144000 EDUCATRICE SPECIAL.DETACHE CALV	27 795	5,65	28 142	5,75	(347)	-1,23
62145000 PERS.DET ACH.MED.PARAM CALVI	32 871	6,69	33 621	6,87	(749)	-2,23
62190000 FORMATIONS PERSONNEL MDA	1 250	0,25	1 000	0,20	250	25,00
62231000 HONO PSYCHOTHEPEUTE BASTIA	6 070	1,23	4 200	0,86	1 870	44,52
62233000 HONO PEDOPSYCHIATRE CALVI	9 000	1,83	9 000	1,84		
62234000 HONO PEDOPSYCHIATRE BASTIA	35 280	7,18	36 960	7,56	(1 680)	-4,55
62235000 HONO PSYCHOLOGUE RELAIS ILE ROU	17 250	3,51			17 250	
62262000 HONOR.EXPERT COMPT AB BASTIA	3 917	0,80	3 836	0,78	81	2,10
62262100 HONOR.EXPERT COMPT ABLE CALVI	979	0,20	959	0,20	20	2,10
62263000 HONORAIRES CAC BASTIA	4 656	0,95	4 435	0,91	221	4,98
62263100 HONORAIRES CAC CALVI	1 164	0,24	1 109	0,23	55	4,98
62280300 ATELIER PROJET SANTE CUISINE CALV			66	0,01	(66)	-100,00
62280400 COLLOQUES PR DUVERGER			1 234	0,25	(1 234)	-100,00
62281000 PROJET DE SOINS GLOBAL			648	0,13	(648)	-100,00
62285000 JOURNEES NATIONALES ANMDA BAST			1 869	0,38	(1 869)	-100,00
62288000 INSTANCES,SEMINAIRES ET DELEGAT	2 433	0,49	1 372	0,28	1 061	77,36

Détail du compte de résultat

(*) TOUS

		01/01/2024	12	01/01/2023	12	Variations	%
		31/12/2024	mois	31/12/2023	mois		
62289000	LUTTE CONTRE OBESITE	2 962	0,60	3 432	0,70	(470)	-13,69
62291000	CONFERENCE PARENTALITE			4 000	0,82	(4 000)	-100,00
62292000	PROJET ALIMENTATION	2 488	0,51			2 488	
62293000	PROJET PARENTALITE - financé par subv	2 243	0,46			2 243	
62510000	VOYAGES ET DEPLAC BASTIA	1 771	0,36	2 363	0,48	(592)	-25,04
62518600	FRAIS DEPLACEMENT GARCIA CALVI	208	0,04			208	
62518800	FRAIS DEPLAC BIHOUEE CALVI	880	0,18	458	0,09	422	92,16
62518900	FRAIS DEPLAC MONESTIER CALVI	672	0,14	722	0,15	(51)	-7,01
62519000	FRAIS DEPL PEDOPSY RUFO CALVI	4 181	0,85	3 028	0,62	1 153	38,09
62573000	RECEPTIONS BASTIA	872	0,18	945	0,19	(73)	-7,71
62574000	RECEPTIONS CALVI	144	0,03	271	0,06	(127)	-46,91
62630000	AFFRANCHISSEMENTS	22		24		(3)	-11,45
62650000	TELEPHONE BASTIA	604	0,12	617	0,13	(13)	-2,03
62651000	TELEPHONE BALAGNE	604	0,12	617	0,13	(13)	-2,03
62652000	TELEPHONE RELAI ILE ROUSSE	519	0,11			519	
62700000	SERV.BANCAIRES & ASS	1 412	0,29	1 240	0,25	173	13,91
62850000	COTISATIONS ANMDA	100	0,02	100	0,02		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		8 892	1,81	8 406	1,72	486	5,78
68112000	DOT.AMT.IMMO CORPO BASTIA	5 131	1,04	4 424	0,90	707	15,98
68112100	DOT.AMORT CORPO CALVI	3 760	0,76	3 982	0,81	(221)	-5,56
Autres charges				6		(6)	-100,00
65880000	AUTR.CHARG DIV.GEST.			6		(6)	-100,00
RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(2 629)	-0,53	(10 632)	-2,17	8 002	75,27
RESULTAT FINANCIER		1 340	0,27	1 204	0,25	136	11,31
Intérêts et produits financiers		1 340	0,27	1 204	0,25	136	11,31
76400000	REVEN.VAL.MOBIL.PLAC	1 340	0,27	1 204	0,25	136	11,31
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(1 289)	-0,26	(9 428)	-1,93	8 139	86,32
Produits exceptionnels		5 037	1,02	4 701	0,96	336	7,15
77700000	QU.PART SUBV.VIRE RE	5 037	1,02	4 701	0,96	336	7,15
Résultat exceptionnel		5 037	1,02	4 701	0,96	336	7,15
Report des ressources non utilisées des exercices antér		58 510	11,90	72 727	14,87	(14 217)	-19,55
78900000	UTILISATIONS DE FONDS REPORTES	41 896	8,52	69 912	14,29	(28 016)	-40,07
78940000	UTILISATIONS DE FONDS DEDIES S/S	16 614	3,38	2 815	0,58	13 799	490,16
Engagements à réaliser sur ressources affectées		62 257	12,66	68 000	13,90	(5 743)	-8,45
68900000	REPORT FONDS DEDIES-ENGAGEMENTS	62 257	12,66	68 000	13,90	(5 743)	-8,45
TOTAL DES PRODUITS		556 587	113,20	567 823	116,07	(11 236)	-1,98
TOTAL DES CHARGES		556 587	113,20	567 823	116,07	(11 236)	-1,98
Excédent ou déficit de l'exercice							
Contributions volontaires en nature		37 169	7,56	37 959	7,76	(790)	-2,08
Bénévolat		8 635	1,76	6 135	1,25	2 500	40,75
87000000	DONS EN NATURE	8 635	1,76	6 135	1,25	2 500	40,75

Détail du compte de résultat

(*) TOUS

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	01/01/2023 31/12/2023	12 mois	Variations	%
Prestations en nature	28 534	5,80	31 824	6,51	(3 290)	-10,34
87100000 PRESTATIONS EN NATURE	28 534	5,80	31 824	6,51	(3 290)	-10,34
Charges des contributions volontaires en nature	37 169	7,56	37 959	7,76	(790)	-2,08
Mise à disposition gratuite biens et services	8 635	1,76	6 135	1,25	2 500	40,75
86100000 MISE A DISPOSITION DE BIENS	8 635	1,76	6 135	1,25	2 500	40,75
Personnel bénévole	28 534	5,80	31 824	6,51	(3 290)	-10,34
86400000 PERSONNEL BENEVOLE	28 534	5,80	31 824	6,51	(3 290)	-10,34

Annexe libre

Présentation de la MDA de Haute-Corse 2024

1.1 - Le cadre juridique du GIP :

La MDA de Haute-Corse a un statut juridique de Groupement d'intérêt Public

Le groupement est constitué par les membres fondateurs suivants :

- la Collectivité de Corse
- la Ville de Bastia
- le Centre Hospitalier de Bastia
- l'Association AD PEP 2b Conseil d'Administration du GIP :

Le groupement a pour objet la mise en place d'un lieu ressource pour la prévention le bien-être et la santé des adolescents à travers une prise en charge pluridisciplinaire sur le territoire de la Haute-Corse en complémentarité avec les structures existantes.

Ses missions déclinées dans un projet de santé global, visent les adolescents, les parents et familles ainsi que les partenaires du champ de l'adolescence du territoire de la Haute-Corse.

L'arrêté N°112 du 13/03/2024 du Préfet de Corse et du Directeur Général de l'ARS proroge la Convention Constitutive du GIP pour une durée de 5 ans.

La comptabilité et la gestion du GIP sont assurées suivant les règles de comptabilité de droit privé.

Annexe libre

1- 2 - Les ressources Humaines :

Le groupement est présidé par Mme Leslie PELLEGGRI, élue par l'Assemblée Générale.

La Direction est assurée par Mme Rose-Marie Martinelli nommée par Le Conseil d'Administration du 17 mai 2019.

L'équipe opérationnelle du GIP MDA est composée par des professionnels mis à disposition par le CH Bastia et l'ADPEP 2B soit :

	BASTIA	BALAGNE
Educatrice		0.5 ETP (ADEPEP 2B)
Psychologue	2 ETP (CH Bastia)	0.5 ETP (CH Bastia)
Secrétaire	1 ETP (CH Bastia)	
Directrice	0.8 ETP (CH Bastia)	
Pédo Psychiatre	0.2 ETP (CH Bastia)	

Des professionnels mis à disposition à titre gratuit par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Collectivité de Corse et l'Education Nationale soit :

	BASTIA	BALAGNE
Secrétaire		0.2 ETP (Mairie Calvi)
Sage femme CDC	0.1 ETP (CDC)	0.05 ETP (CDC)
Assistante sociale	0.05 ETP (Education Nationale)	
Educatrice	0.2 ETP (PJJ)	

Annexe libre

Sur les deux antennes, Bastia-Balagne, l'équipe d'intervenants extérieurs vacataires est composée d'un médecin pédopsychiatre, deux psychotérapeutes et une diététicienne :

BASTIA	BALAGNE
Pédopsychiatre (1 vacation/semaine)	Pédopsychiatre (1 vacation mensuelle) (Antenne Calvi)
2 Psychotérapeute (1 vacation mensuelle)	Psychologue (10 vacations par mois) (Relais Ile Rousse)
Diététicienne (0.1 ETP)	

Cette équipe pluridisciplinaire a réalisé une activité répondant aux missions nationales des maisons des Adolescents préconisées par leur Association Nationale.

Le rapport d'activité 2024 a été présenté et validé par les instances du GIP.

Annexe libre

1- 3 - Les ressources matérielles :

Le GIP MDA est situé Forum du Fango dans des locaux de plus de 200 m2 (ancien laboratoire d'analyse médical doté d'un seul bureau avec ouverture). Sa configuration a demandé des travaux de mise en conformité en termes de respect des normes d'accueil COVID. 2 Bureaux supplémentaires ont été adaptés dans ce sens.

Au 15 décembre 2021, la mairie de Calvi met à disposition à titre gratuit pour une durée de 5 ans un local de 75m2 situés Immeuble Cyrnos. L'ouverture de l'antenne a demandé un aménagement des locaux par du mobilier, du matériel informatique et la mise à disposition d'un véhicule de transport pour les déplacements Bastia-Calvi financés par la subvention attribuée par la Fondation des Hôpitaux de France.

Le 15 Mai 2024, le président de la Communauté des Communes d'Ile-Rousse Balagne, met à disposition gratuitement un bureau. La convention est conclue pour la durée d'existence de la structure "relai". Des vacations hebdomadaires d'un psychologue-psychanalyste ont été assurées à compter du 15/05/2024.

L'ouverture de l'antenne de Ghisonaccia a été reporté à 2025 avec un mise à disposition d'un local.

1.4 - Les financements :

Les conventions et contrats de financement ont été signés en 2024 avec :

- l'Agence Régionale de Santé pour un montant total de **337 100 euros** (subvention financée sur les FIR) au titre du contrat de financement 2023 (soit 275 000 euros pour Bastia et 62 100 pour Calvi)
- La Collectivité de Corse pour un montant de **80 000 euros**
- La Mairie de Bastia pour un montant de **10 000 euros**
- l'Agence Régionale de Santé au titre d'un avenant de **60 000 euros** pour l'antenne de Ghisonaccia
- la PJJ pour un montant de **4500 euros** pour un appel à projet "Parentalité"

Annexe libre

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En termes d'activité

L'équipe œuvre à la réalisation des objectifs définis dans le projet médico-soignant validé par les instances dans les deux antennes.

Ce projet répond au cahier national des charges des MDA.

L'activité 2024, déclinée dans son rapport annuel fait apparaître les missions réalisées auprès :

- Des adolescents : accueils, entretiens, suivis des courtes durée et orientations
- Des partenaires : les actions de prévention, les formations, temps d'analyse cliniques, réunion de coordination autour de cas complexes
- Des familles : accompagnement parental avec des groupes de paroles-colloque

Les financements

Les financements ARS 2024 de 60 000 euros pour Ghisonaccia n'ont pas été versés mais ont été comptabilisés, ils seront versés lors de l'ouverture de l'antenne.

En ce qui concerne les fonds dédiés comptabilisés fin 2023 relatifs à l'antenne de Ghisonaccia pour 60 000€ ils ont été utilisés, en 2024, avec l'accord de l'ARS, pour :

- Le financement des vacances d'un psychologue à Ile-Rousse pour 17 000€;
- La compensation du déficit de Bastia pour 21500€

La subvention de 80 000 euros de la Commune a été versée en 2024.

La subvention de la Mairie de Bastia de 10 000 euros allouée en 2024 a été versée.

La subvention pour le projet parentalité (PJJ) de 4500 euros a été partiellement consommée à hauteur de 2257 euros, le reste étant reporté sur 2025.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Le bilan de l'exercice présente un total de **355 994** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **556 587** euros et un total **charges** de **556 587** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **0** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Règles et Méthodes Comptables

Méthode d'évaluation et de présentation

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, les comptes sont établis conformément au règlement ANC 2018-06 :

Impacts du règlement 2018-06 :

- Obligations pour les entités d'insérer la description de l'objet social de l'entité, la nature et le périmètre des activités ou missions sociales et les moyens mis en œuvre dans l'annexe des comptes annuels

Les principales méthodes utilisées sont :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Règles et Méthodes Comptables

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Droits individuels à la formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

Contributions volontaires

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux montants transmis par les organismes concernés.

Sont comptabilisées les conventions suivantes :

- Mise à disposition d'une sage-femme, par la Collectivité de Corse, pour 4 378 euros pour Bastia et 2 520 euros pour Calvi ;

- Mise à disposition d'une éducatrice par la PJJ pour 13 366 euros ;

- Mise à disposition, par la Mairie de Calvi, d'une secrétaire pour 8 270 euros et d'un local pour un montant de 6 135 euros ;

- Mise à disposition, par le CIAS Ile-Rousse, d'un local à l'Ile-Rousse pour un montant de 2 500€

Le total des contributions volontaires s'établit ainsi à 37 169 euros.

Immobilisations

(*) TOUS

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	15 465					15 465
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 465					15 465
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	213 098					213 098
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	6 498					6 498
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	68 631					68 631
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	288 227					288 227
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	303 692					303 692

Amortissements

(*) TOUS

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			
	Autres	15 465		15 465
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 465		15 465
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	208 481	598	209 079
	Instal technique, matériel outillage industriels	3 610	931	4 540
	Autres instal., agencement, aménagement divers			
	M matériel de transport			
	M matériel de bureau, mobilier	47 189	7 364	54 553
	Emballages récupérables et divers Immobilisations grevées de droits			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	259 280	8 892	268 172	
TOTAL	274 744	8 892	283 636	

Créances et Dettes

(*) TOUS

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	60 000	60 000	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	1 049	1 049	
TOTAL DES CREANCES		61 049	61 049	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	45 542	45 542		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	320	320		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		45 862	45 862		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		1 049	1 049
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 049

--

Tableau de suivi des fonds associatifs

(*) TOUS

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	48 577			48 577
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	64 298			64 298
Résultat de l'exercice				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	30 696		5 037	25 660
Provisions réglementées				
TOTAL	143 571		5 037	138 535

Tableau fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports ou reçus en cours d'exercice	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dt remb	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dt fonds à des projets sans dépende au cours des deux derniers exercices	Fonds dedies réserves pour des investissem ents déjà realisé	fonds dedies restant disponibles pour investissem ents
<i>Subventions d'exploitation</i>									
ARS Conformité COVID 2020 (utilisable pour matériel inf.)	14 550 €		3 346 €			11 204 €		3 865 €	7 339 €
ARS lutte contre obésité 2021	2 962 €		2 962 €			0 €			
Subv.complémentaire 2022 (balagne et plaine orientale)	11 164 €		11 164 €			0 €			
ARS subv.compl.Ghiso 2023	60 000 €		38 550 €			21 450 €			
ARS Alimentation 2023	8 000 €		2 488 €			5 512 €			
PJJ "PARENTALITE" 2024		2 257 €				2 257 €			
ARS Ghisonaccia 2024		60 000 €				60 000 €			
TOTAL	96 676 €	62 257 €	58 510 €	0 €	0 €	100 423 €	0 €		

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2023	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2024
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	112 536			112 536
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	112 536			112 536
Quotes-parts virées au compte de résultat	81 839	5 037		86 876

Concours publics et subventions

31/12/2024

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		401 600	90 000			491 600
Subventions d'investissement						
TOTAL		401 600	90 000			491 600

--

Détail concours publics et subventions

Libellé	Concours publics	Subventions d'exploitation	Subventions d'investissement
ARS antenne BASTIA		275 000	
ARS antenne BALAGNE		62 100	
ARS antenne GHISONACCIA		60 000	
Mairie BASTIA		10 000	
Collectivité de Corse		80 000	
PJJ "Parentalité"		4 500	
Totalisation		491 600	

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2024	31/12/2023
Dons en nature		
Prestations en nature		
Mise a disposition Educatrice PJJ	13 366	13 366
Mise à disposition sage-femme CDC Calvi	2 520	2 520
Mise à disposition sage-femme CDC Bastia	4 378	7 668
Mise à dsiposition secrétaire Calvi	8 270	8 270
Bénévolat	28 534	31 824
Total	28 534	31 824

Répartition par nature de charges	31/12/2024	31/12/2023
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Mise à disposition local Calvi	6 135	6 135
Mise à disposition bureau Ile Rousse	2 500	
Prestations	8 635	6 135
Personnel bénévole		
Total	8 635	6 135

GIP MDA 2B BUDGET PREVISIONNEL 2025 - MISSION PRINCIPALE (BASTIA + BALAGNE + GHISONACCIA)

SECTION EXPLOITATION

CHARGES

PRODUITS

I/ CHARGES DE PERSONNEL

2025

II/ FINANCEMENTS PERENNES

2025

Quotité (ETP)	Corps de métier	BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL
0,8	Directeur MAD CHB = Martinelli Rose-Marie	92 000 €			92 000 € a)
1	Secrétaire MAD CHB = Nicolas Stella-Maria	45 000 €			45 000 € b)
0,2	Pédopsychiatre MAD CHB = Dr Vanina CIOSI	35 000 €			35 000 € c)
1	Psychologue MAD CHB = Dr Guidicelli Lauda	55 000 €			55 000 € d)
1	Psychologue MAD CHB = Dr Beauvillain	48 000 €			48 000 € e)
0,1	Ingénieur informatique MAD CHB	4 942 €	2 197 €		7 139 € f)
0,1	Technicien MAD CHB	3 344 €	1 486 €		4 830 € g)
0,5	Educatrice Spécialisée MAD ADPEP = Monestier Bénédicte		29 000 €		29 000 € g)
0,5	Psychologue MAD CHB = Bihouee Nathalie (Vassout)		33 000 €		33 000 € h)
1 v/mois	Vacations Pédopsychiatre Calvi = Dr Rufo		9 000 €		9 000 € i)
0,2	Vacation Psychologue relai Ile-Rousse = Mr Garcia		24 500 €		24 500 € j)
0,5	Educatrice Spécialisée ou IDE (Infirmière Diplômée Etat)			25 000 €	25 000 € k)
0,5	Psychologue			25 000 €	25 000 € l)
0,5	PAEJ (Educ ou Psycho)			25 000 €	25 000 € l)
5,2 COUT MASSE SALARIALE		283 286 €	99 183 €	75 000 €	432 469 € 76,8%

	BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL
Subvention ARS Projet Territorial MDA	275 000 €	62 100 €	60 000 €	397 100 €
Subvention Mairie de Bastia	10 000 €			10 000 €
Subvention Collectivité de Corse	50 000 €	20 000 €	10 000 €	80 000 €
Subvention ARS CLS (contrat local de santé) Ile Rousse		25 000 €		25 000 €
Subvention AAP CAF PAEJ			25 000 €	25 000 €
FINANCEMENTS PERENNES	335 000 €	107 100 €	95 000 €	537 100 € 95,4%

II/ CHARGES DE NATURE AUTRE

II/ FINANCEMENTS PONCTUELS

CHARGES	BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL
Energies (eau, électricité...)	3 500 €			3 500,00 €
Fourniture petit outillage	300 €	300 €	300 €	900,00 €
Fournitures administratives	1 000 €	1 000 €	1 000 €	3 000,00 €
Loyer (augmentation loyer 3776€)	45 312 €			45 312,00 € m)
Charges locatives taxe ordures ménagères	1 900 €			1 900,00 €
Location fontaine eau	216 €	216 €	216 €	648,00 €
Location imprimante bastia	996 €			996,00 €
Maintenance-Sécurité-APAVE-laser bureautique-clim	2 500 €	300 €		2 800,00 €
Entretien locaux	2 600 €	3 000 €	1 500 €	7 100,00 €
Assurance responsabilité civile+ locaux	2 000 €	500 €	500 €	3 000,00 €
Journées Nationales MDA	4 000 €			4 000,00 € n)
Instances et séminaires ANMDA et frais	2 100 €			2 100,00 € o)
Formations personnel MDA	8 000 €			8 000,00 € p)
Honoraires EC et CAC (proratisé)	8 000 €	3 000 €	1 000 €	12 000,00 €
Support documentation/communication (dépliants/brochures...)	700 €	700 €	700 €	2 100,00 €
Téléphonie	650 €	650 €	360 €	1 660,00 €
Services bancaires	1 300 €			1 300,00 €
Amortissement	4 800 €	2 300 €	1 500 €	8 600,00 €
Gestion système d'information (ConventionCHB)	2 969 €	398 €		3 367,00 €
Frais déplacement agents MDA	3 000 €			3 000,00 € q)
Missions Réceptions	600 €	600 €	300 €	1 500,00 €
Cotisations ANMDA	100 €			100,00 €
MISE EN ŒUVRE PROJET MDA				
Projet de soin global (ateliers -groupes etc..)	1 420 €	500 €	500 €	2 420,00 € r)
Psychothérapeute Action Partenaires = Filidori + Denis	6 000 €			6 000,00 € s)
1 Colloque annuel (soutien partenaires) = Pr DUVERGER	500 €			500,00 € t)
Frais déplacements (Bihouée+Monestier+Rufo+Garcia)		4 500 €		4 500,00 €
Vacations Secteur Libéral	500 €	500 €	500 €	1 500,00 €
COUT CHARGES	104 963 €	18 464 €	8 376 €	130 807 € 23,2%

	BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL
Quote part subv° viré au résultat	1 400 €	3 600 €		5 000 €
Revenus valeurs mobilière de placement	1 400 €	- €		1 400 €
SOUS TOTAL FINANCEMENTS PONCTUELS	2 800 €	3 600 €	- €	6 400 € 1,1%

Reprise fonds dédiés 2022 subv complémentaire 2022 (balagne et plaine orientale)		11 164 €		11 164 €
Reprise fonds dédiés 2023 ARS Projet Alimentation (initial 8000€ - sur 2024 utilisés 3388)	4 612 €			4 612 €
SUBVENTION ARS - RENFORCEMENT MDA 2025	2 000	1 000	1 000	4 000

TOTAL DES CHARGES

563 276 € 100,00%

TOTAL DES PRODUITS

563 276 € 100,0%

RESULTAT 2025

Année pleine

- €

MISES A DISPOSITION A TITRE GRATUIT

0,55 MISES A DISPOSITIONS	24 534 €	14 635 €	8 000 €	47 169 €	MISES A DISPOSITIONS	24 534 €	14 635 €	8 000 €	35 669 €
0,2 Educatrice MAD PJJ	13 366 €			13 366 € u)	Mise a disposition Educatrice PJJ	13 366 €			13 366 €
0,1 Sages femmes MAD CDC	7 668 €			7 668 € v)	Mise à disposition de 2 Sages Femmes	7 668 €			7 668 €
0,05 Assistante Sociale Academie	3 500 €			3 500 € w)	Mise à disposition Assistante Sociale Academie	3 500 €			3 500 €
0,2 Secrétaire MDA balagne MAD Mairie Calvi		8 500 €		8 500 € x)	Mise à disposition secrétaire antenne Calvi (2 ans)		8 500 €		8 500 €
Mise a disposition local Balagne		6 135 €		6 135 €	Mise à disposition locaux antenne Calvi (5 ans)		6 135 €		6 135 €
Mise a disposition local Ile Rousse		2 500 €		2 500 €	Mise à disposition locaux relai Ile Rousse (1 an)		2 500 €		2 500 €
Mise a disposition local Ghisonaccia			8 000 €	8 000 €	Mise à disposition Mairie Ghisonaccia			8 000 €	8 000 €

SECTION INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS

SUBVENTIONS

BASTIA BALAGNE PLAINE ORIENTALE

BUDGET PREVISIONNEL 2025 - OPERATIONS PONCTUELLES

GHISONACCIA

	BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL		BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL
CHARGES PRISE EN CHARGES PAR SUBVENTION	1 500 €	3 000 €	8 000 €	8 000 €	SUBVENTION PONCTUELLE	- €	- €	- €	- €
Conférence + "Cafés parents"	1 500 €	3 000 €		4 500 €	Subvention APP PJJ Parentalité	1 500 €	3 000 €		4 500 €

GIP MDA 2B BUGDET PREVISIONNEL 2025 - MISSION PRINCIPALE (BASTIA + BALAGNE + GHISONACCIA)

SECTION EXPLOITATION

CHARGES

PRODUITS

I/ CHARGES DE PERSONNEL

2025

I/ FINANCEMENTS PERENNES

2025

Quotité (ETP)	Corps de métier	BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL
0,8	Directeur MAD CHB = Martinelli Rose-Marie	92 000 €			92 000 € a)
1	Secrétaire MAD CHB = Nicolas Stella-Maria	45 000 €			45 000 € b)
0,2	Pédopsychiatre MAD CHB = Dr Vanina CIOSI	35 000 €			35 000 € c)
1	Psychologue MAD CHB = Dr Guidicelli Lauda	55 000 €			55 000 € d)
1	Psychologue MAD CHB = Dr Beauvillain	48 000 €			48 000 € e)
0,1	Ingénieur informatique MAD CHB	4 942 €	2 197 €		7 139 € f)
0,1	Technicien MAD CHB	3 344 €	1 486 €		4 830 €
0,5	Educatrice Spécialisée MAD ADPEP = Monestier Bénédicte		29 000 €		29 000 € g)
0,5	Psychologue MAD CHB = Bihouee Nathalie (Vassout)		33 000 €		33 000 € h)
1 v/mois	Vacations Pédopsychiatre Calvi = Dr Rufo		9 000 €		9 000 € i)
0,2	Vacation Psychologue relai Ile-Rousse = Mr Garcia		24 500 €		24 500 € j)
0,5	Educatrice Spécialisée ou IDE (Infirmière Diplômée Etat)			25 000 €	25 000 € k)
0,5	Psychologue			25 000 €	25 000 €
0,5	PAEJ (Educ ou Psycho)			25 000 €	25 000 € l)
5,2	COUT MASSE SALARIALE	283 286 €	99 183 €	75 000 €	432 469 € 76,8%

	BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL
Subvention ARS Projet Territorial MDA	275 000 €	62 100 €	60 000 €	397 100 €
Subvention Mairie de Bastia	10 000 €			10 000 €
Subvention Collectivité de Corse	50 000 €	20 000 €	10 000 €	80 000 €
Subvention ARS CLS (contrat local de santé) Ile Rousse		25 000 €		25 000 €
Subvention AAP CAF PAEJ			25 000 €	25 000 €
FINANCEMENTS PERENNES	335 000 €	107 100 €	95 000 €	537 100 € 95,4%

II/ CHARGES DE NATURE AUTRE

II/ FINANCEMENTS PONCTUELS

CHARGES	BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL
Energies (eau, électricité...)	3 500 €			3 500,00 €
Fourniture petit outillage	300 €	300 €	300 €	900,00 €
Fournitures administratives	1 000 €	1 000 €	1 000 €	3 000,00 €
Loyer (augmentation loyer 3776€)	45 312 €			45 312,00 € m)
Charges locatives taxe ordures ménagères	1 900 €			1 900,00 €
Location fontaine eau	216 €	216 €	216 €	648,00 €
Location imprimante bastia	996 €			
Maintenance-Sécurité-APAVE-laser bureautique-clim	2 500 €	300 €		2 800,00 €
Entretien locaux	2 600 €	3 000 €	1 500 €	7 100,00 €
Assurance responsabilité civile+ locaux	2 000 €	500 €	500 €	3 000,00 €
Journées Nationales MDA	4 000 €			4 000,00 € n)
Instances et séminaires ANMDA et frais	2 100 €			2 100,00 € o)
Formations personnel MDA	8 000 €			8 000,00 € p)
Honoraires EC et CAC (proratisé)	8 000 €	3 000 €	1 000 €	12 000,00 €
Support documentation/communication (dépliants/brochures...)	700 €	700 €	700 €	2 100,00 €
Téléphonie	650 €	650 €	360 €	1 660,00 €
Services bancaires	1 300 €			1 300,00 €
Amortissement	4 800 €	2 300 €	1 500 €	8 600,00 €
Gestion système d'information (ConventionCHB)	2 969 €	398 €		3 367,00 €
Frais déplacement agents MDA	3 000 €			3 000,00 € q)
Missions Réceptions	600 €	600 €	300 €	1 500,00 €
Cotisations ANMDA	100 €			100,00 €
MISE EN ŒUVRE PROJET MDA				- €
Projet de soin global (ateliers -groupes etc..)	1 420 €	500 €	500 €	2 420,00 € r)
Psychothérapeute Action Partenaires = Filidori + Denis	6 000 €			6 000,00 € s)
1 Colloque annuel (soutien partenaires) = Pr DUVERGER	500 €			500,00 € t)
Frais déplacements (Bihouée+Monestier+Rufo+Garcia)		4 500 €		4 500,00 €
Vacations Secteur Libéral	500 €	500 €	500 €	1 500,00 €

	BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL
Quote part subv° viré au résultat	1 400 €	3 600 €		5 000 €
Revenus valeurs mobilière de placement	1 400 €	- €		1 400 €
SOUS TOTAL FINANCEMENTS PONCTUELS	2 800 €	3 600 €	- €	6 400 € 1,1%
Reprise fonds dédiés 2022 subv complémentaire 2022 (balagne et plaine orientale)		11 164 €		11 164 €
Reprise fonds dédiés 2023 ARS Projet Alimentation (initial 8000€ - sur 2024 utilisés 3388)	4 612 €			4 612 €
SUBVENTION ARS - RENFORCEMENT MDA 2025	2000	1000	1000	4000

COUT CHARGES 104 963 € 18 464 € 8 376 € 130 807 € 23,2%

TOTAL DES CHARGES 563 276 € 100,00%

TOTAL DES PRODUITS 563 276 € 100,0%

RESULTAT 2025 Année pleine - €

MISES A DISPOSITION A TITRE GRATUIT

0,55 MISES A DISPOSITIONS	24 534 €	14 635 €	8 000 €	47 169 €	MISES A DISPOSITIONS	24 534 €	14 635 €	8 000 €	35 669 €
0,2 Educatrice MAD PJJ	13 366 €			13 366 € u)	Mise a disposition Educatrice PJJ	13 366 €			13 366 €
0,1 Sages femmes MAD CDC	7 668 €			7 668 € v)	Mise à disposition de 2 Sages Femmes	7 668 €			7 668 €
0,05 Assistante Sociale Academie	3 500 €			w)	Mise à disposition Assistante Sociale Academie	3 500 €			
0,2 Secrétaire MDA balagne MAD Mairie Calvi		8 500 €		8 500 € x)	Mise à disposition secrétaire antenne Calvi (2 ans)		8 500 €		8 500 €
Mise a disposition local Balagne		6 135 €		6 135 €	Mise à disposition locaux antenne Calvi (5 ans)		6 135 €		6 135 €
Mise a disposition local Ile Rousse		2 500 €		2 500 €	Mise à disposition locaux relai Ile Rousse (1 an)		2 500 €		2 500 €
Mise a disposition local Ghisonaccia			8 000 €	8 000 €	Mise à disposition Mairie Ghisonaccia			8 000 €	8 000 €

SECTION INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS

SUBVENTIONS

BASTIA BALAGNE PLAINE ORIENTALE

BUGDET PREVISIONNEL 2025 - OPERATIONS PONCTUELLES

GHISONACCIA

	BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL		BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL
CHARGES PRISE EN CHARGES PAR SUBVENTION	1 500 €	3 000 €		8 000 €	SUBVENTION PONCTUELLE	- €	- €		- €
Conférence + "Cafés parents"	1 500 €	3 000 €		4 500 €	Subvention APP PJJ Parentalité	1 500 €	3 000 €		4 500 €

- a)
- b)
- c)
- d)
- e)
- f)
- g)
- h)
- i)
- j)
- k)
- l)
- m)
- n)
- o)
- p)
- q)
- r)
- s)
- t)
- u)
- v)
- w)
- x)

Directrice : Tous les jours sauf le jeudi
Tous les jours + missions d'assistante de direction
Pédopsy : vacances tous les mercredis am Dr Ciosi
Guidicelli temps plein du lundi au vendredi
Beauvillain temps plein du lundi au vendredi
CONVENTION CHB: gestion système d'information Maintenance téléphonie/réseau + ingénierie projet + exploitation des I
Educ : les mercredis Jeudi AM et vendredis
psycho : les mercredis Jeudi am et vendredis
1 fois par mois /12 mois , 750€ la vacation hors frais déplacement
Poste créé pour le relai Ile-Rousse. Tous le mercredis, jeudi après-midi et 1 vendredi matin sur 2
Antenne Plaine orientale : En cours de recrutement
AAP 2025 - CAF (projet PAEJ adossé à la MDA) Antenne Plaine orientale
local 300m2 situé en ville. Nouvelle augmentation du loyer passe de 3685€ à 3776€
Participation 1 fois /18 mois (équipe MDA)
Seminaires ANMDA déplacement de la directrice Martinelli tous les trimesteres
plan de formation 2025
déplacement mensuel/bastia 3 agents pour réunion d'équipe et supervision + frais de déplacement Pr Rufo
Projet de Soins 2025 (ateliers-Groupes -Convention MILO)
1 session par mois dédiée aux partenaires de l'éducation nationale + 1 session par mois d'analyse de pratiques dédiée à
Mission dédiée aux partenaires : 1 conférence
Educ PJJ : tous les mercredis
Sage femme : tous les mercredis après midi + Interventions Sage Femme Balagne
1 matinée tous les 15 jours
Secrétaire : tous les mercredis journée

Dieteticienne = interventions collègue les lundi matin - consultations 1 mercredi am/mois + interventions collègue + action

logiciels et du réseau intranet et internet. 13 Postes (9 à Bastia et 4 à Calvi)

l'équipe MDA (bastia +balagne)

is MILO Bastia



Mme R.M MARTINELLI

Directrice GIP MDA
Forum du Fangu
20200 BASTIA

Monsieur le Président du Conseil
Exécutif de Corse
Hôtel de la Collectivité de Corse

BP 414
20183 AJACCIO Cedex

Bastia, le 23 juillet 2025

Objet : Demande de subvention 2025—GIP MDA Haute-Corse

Monsieur le Président,

Au regard du budget prévisionnel 2025, adopté par l'Assemblée Générale du GIP MDA de Haute-Corse, en date du 10 décembre 2024 , je vous sou mets une demande de subvention de 80 000 euros, au bénéfice du GIP MDA de Haute-Corse au titre de l'activité 2025.

Dans le respect de l'article 7 de notre convention, je vous adresse en pièces jointes, le rapport d'activité 2024, le PV de l'AG adoptant le budget prévisionnel 2025 ainsi que les comptes annuels et le rapport du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024.

Je vous remercie et reste à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

GIP
Maison des Adolescents de Haute Corse
Forum du Fangu
20200 BASTIA
04 95 11 04 40
mda.haute-corse@ch-bastia.fr

La Maison Des Adolescents-Forum du Fangu — Rue du juge Falcone — 20200 Bastia

☎ : 04.95.11.04.40 @ : mda.haute-corse@ch-bastia.fr

Antenne de Balagne : Bd Wilson 20260 CALVI 95 65 86 14

Relai MDA Ile -Rousse 06.83.91.88.11



**PV ASSEMBLEE GENERALE GIP MDA DE HAUTE-CORSE
DU 10 DECEMBRE 2024**

N° 2024/02

Membres présents ou représentés :

- M le Maire de Bastia Mr Pierre SAVELLI représenté par Mme Leslie PELLEGGRI
- Mme Leslie PELLEGGRI - Présidente GIP MDA
- Mme Anne.Marie LHOSTIS DDT ARS de Corse
- Mme Nathalie OLIVIERI - Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- M Jean Luc PISELLA - Directeur Adjoint CH Bastia représenté par Mme N.OLIVIERI
- Mme Annick POZZO DI BORGIO – Direction Départementale de l'Education Nationale
- Mme Muriel DELATTRE – CPAM de Haute-Corse
- M Jean Michel CARLOTTI – Directeur Général AD PEP 2B
- M. Nicolas GAMBOTTI Association LEIA représenté par M J.M CARLOTTI
- M Joseph SAVELLI CDC
- Mme Frédérique DENSARI – CDC représentée par M Joseph SAVELLI
- Mme Anna-Maria COLOMBANI - CDC représentée
- Mme Marie Joe SIMEONI – GEM « Se Construire Ensemble »
- Mme Patricia NIEL ADPS représentée par Mme MJ SIMEONI

Membres invités :

- Mme Rose-Marie FLACH Commissaire aux comptes GIP MDA
- Mme Adriana BARBOSA Cabinet Expert Comptable
- Mme Stella Maria NICOLAS Secrétaire MDA
- Mme Rose-Marie MARTINELLI Directrice GIP MDA

Membres absents et excusés :

- M Ange Pierre VIVONI Président de l'Association des Maires de Haute-Corse
- M Ange SIMONI Représentant Associu di I Parenti Corsi

Vu le code de la santé publique, articles L6134-1 et L6124-2.

Vu l'arrêté du 30 juin 1989 donnant délégation aux préfets du pouvoir d'approbation de certaines conventions constitutives de groupements d'intérêt public.

Vu la loi 2011-525 du 7 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit — article 98 à 117.

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 en application de l'article 3 du décret 11⁰2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

Vu la circulaire n° DAJ/DPDC/2013/21 du 18 janvier 2013 relative à la mise en conformité des conventions constitutives des groupements d'intérêt public suite à la création d'un nouveau statut commun.

Vu le décret 11⁰2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

Vu la convention constitutive du GIP MDA signée le 16 mars 2013.

Vu l'arrêté 2014-03-109 de la 10/03/2014 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public concernant la Maison des Adolescents de Haute-Corse.

Vu les délibérations de l'Assemblée Générale des 1^{ER} octobre 2018 et 25 février 2019 du GIP donnant un avis favorable à l'avenant de la convention constitutive.

Vu l'arrêté du 7 mars 2019 portant prorogation du GIP concernant la Maison des Adolescents de Haute-Corse.

Vu l'arrêté n° 112 du 13 mars 2024 portant prorogation du GIP Maison des Adolescents de Haute-Corse

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation PV de l'Assemblée Générale du 22 juillet 2024
2. Présentation du Budget Prévisionnel 2025
3. Modification convention Constitutive – Retrait ARS (Article 21 – Composition Assemblée Générale)
4. Développement Antenne de Balagne – Point sur relai Ile-Rousse
5. Questions diverses

A 15h15, le quorum est atteint, Mme la Présidente ouvre la séance qui se déroule sous forme présentielle. La feuille d'émargement est complétée selon la procédure en vigueur .

Point n°1 : Approbation PV de l'Assemblée Générale du 22 juillet 2024

Le PV adressé à l'ensemble des membres en amont de l'AG, *est mis au vote et approuvé à l'unanimité.*

Point n°2 : Présentation du Budget Prévisionnel 2025 (Annexe n°1)

Mme Martinelli fait la présentation du BP 2025. (Annexe n°1) qui fait apparaître :

- De nouvelles lignes correspondant aux futurs AAP 2025 de la CAF et de la PJJ ainsi que le financement du relai MDA d'Ile-Rousse (Projet CLS -Ile-Rousse)
- La valorisation des mises à disposition à titre gratuit de la PJJ-CDC-Mairie de Calvi, CIAS Ile-Rousse et Académie de Corse

Elle spécifie que la reprise des fonds dédiés 2022 et 2023 a été demandée à l'ARS.

Le BP 2025 est présenté à l'équilibre.

Il est présenté au vote et approuvé à l'unanimité.

Points n°3 : Modification Convention Constitutive – Retrait ARS (Article 21 – Composition Assemblée Générale)

Dans le cadre de la demande de retrait de l'ARS (Annexe n°2) et de la révision des membres de l'Assemblée Générale qui en découle, il est proposé à l'Assemblée Générale de débattre sur une nouvelle composition qui sera adoptée lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au mois de Janvier 2025.

Mme LOSTHIS rappelle que l'ARS est très satisfaite du développement territorial de la MDA qui a atteint son niveau de maturité. Ces raisons expliquent la demande de retrait formulée. Mme Losthis fait un rappel des différentes antennes et relais créés sur la Balagne avec le soutien des Collectivités (CDC-Mairie de Calvi et Communauté de Communes d'Ile-Rousse Balagne).

Mme LOSTHIS propose que l'ARS poursuive la participation aux Assemblées Générales à travers une voix consultative. Cette proposition est validée par les membres et fera l'objet d'une modification de la convention constitutive présentée en janvier 2025 en précisant le nom de l'ARS dans le 4 eme collège).

En ce qui concerne la modification des membres de l'Assemblée Générale avec pouvoir délibérant, deux solutions sont envisagées :

- soit le retrait d'un membre de chaque collège afin de maintenir l'équilibre des collèges
- soit l'admission d'un nouveau membre dans le premier collège (Etat, assurance maladie, centre hospitalier) .

Mme Martinelli évoque la proposition d'intégrer la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse. Elle précise que la CAF semble un partenaire naturel. En effet elle a déjà soutenu financièrement des actions parentalité conduite par la MDA et une convention nationale entre l'ANMDA et la CNAF est signée depuis plusieurs années. De plus, la CAF 2B va être porteuse de projets de futurs PAEJ (Point d'Accueil Ecoute Jeunes)

Mme Martinelli précise qu'en amont de cette proposition, elle s'est rapprochée de la Direction de la CAF 2B qui serait favorable à cette intégration. Des projets de mutualisation et partenariat pourraient être construits.

Un débat s'instaure : Mme Delattre précise que ce projet viendra renforcer les actions de la MDA, pour Mme Simeoni la CAF2B semble un partenaire naturel. Mme Olivieri et Mr Carlotti sont également favorables à

cette proposition en explicitant que la CAF s'inscrit dans des missions communes à la MDA sur l'axe « Soutien à la Parentalité ».

A l'exception de l'ARS qui s'abstient, l'Assemblée Générale donne un **avis très favorable** à cette proposition.

Dans le respect de la Convention Constitutive du GIP MDA 2B, une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée dès le mois de Janvier 2025 pour adopter l'admission d'un nouveau membre en présence de ce dernier.

Point n°4 : Développement Antenne de Balagne – Point sur relai Ile-Rousse

Mme Martinelli fait un bilan d'étape sur le développement de l'Antenne de Balagne. Elle précise que, dans le cadre du CLS Ile-Rousse Balagne, l'ARS et la Communauté de Commune Ile-Rousse Balagne participent financièrement à l'ouverture d'un relai sur la ville d'Ile-Rousse.

L'activité de ce relai a débuté au mois de mai 2024 et est en totale cohérence avec les demandes des différents partenaires (essentiellement le Collège et lycée de la ville).

Mme POZZO DI BORGIO précise que l'Antenne de Balagne est devenue un partenaire essentiel dans le parcours des adolescents du territoire de Balagne et félicite le travail réalisé avec les professionnels de l'Education Nationale.

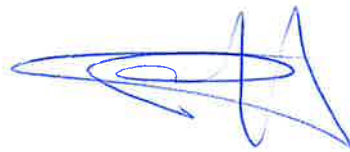
Point n°5 : Questions diverses

La prochaine Assemblée Générale Extraordinaire est fixée le Mardi 21 janvier 2025. Elle se fera de préférence sous mode présentiel.

L'ordre du jour est épuisé à 16h30, Mme Pellegrini remercie l'ensemble des membres et lève la séance.

La Présidente

Mme Leslie PELLEGRINI





**PV ASSEMBLEE GENERALE GIP MDA DE HAUTE-CORSE
DU 10 DECEMBRE 2024**

N° 2024/02

Membres présents ou représentés :

- M le Maire de Bastia Mr Pierre SAVELLI représenté par Mme Leslie PELLEGRINI
- Mme Leslie PELLEGRINI - Présidente GIP MDA
- Mme Anne-Marie LHOSTIS DDT ARS de Corse
- Mme Nathalie OLIVIERI - Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- M Jean Luc PISELLA - Directeur Adjoint CH Bastia représenté par Mme N.OLIVIERI
- Mme Annick POZZO DI BORGIO – Direction Départementale de l'Education Nationale
- Mme Muriel DELATTRE – CPAM de Haute-Corse
- M Jean Michel CARLOTTI – Directeur Général AD PEP 2B
- M. Nicolas GAMBOTTI Association LEIA représenté par M J.M CARLOTTI
- M Joseph SAVELLI CDC
- Mme Frédérique DENSARI – CDC représentée par M Joseph SAVELLI
- Mme Anna-Maria COLOMBANI - CDC représentée
- Mme Marie Joe SIMEONI – GEM « Se Construire Ensemble »
- Mme Patricia NIEL ADPS représentée par Mme MJ SIMEONI

Membres invités :

- Mme Rose-Marie FLACH Commissaire aux comptes GIP MDA
- Mme Adriana BARBOSA Cabinet Expert Comptable
- Mme Stella Maria NICOLAS Secrétaire MDA
- Mme Rose-Marie MARTINELLI Directrice GIP MDA

Membres absents et excusés :

- M Ange Pierre VIVONI Président de l'Association des Maires de Haute-Corse
- M Ange SIMONI Représentant Associu di I Parenti Corsi

Vu le code de la santé publique, articles L6134-1 et L6124-2.

Vu l'arrêté du 30 juin 1989 donnant délégation aux préfets du pouvoir d'approbation de certaines conventions constitutives de groupements d'intérêt public.

Vu la loi 2011-525 du 7 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit — article 98 à 117.

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 en application de l'article 3 du décret 11⁰2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

Vu la circulaire n° DAJ/DPDC/2013/21 du 18 janvier 2013 relative à la mise en conformité des conventions constitutives des groupements d'intérêt public suite à la création d'un nouveau statut commun.

Vu le décret 11⁰2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public.

Vu la convention constitutive du GIP MDA signée le 16 mars 2013.

Vu l'arrêté 2014-03-109 de la 10/03/2014 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public concernant la Maison des Adolescents de Haute-Corse.

Vu les délibérations de l'Assemblée Générale des 1^{ER} octobre 2018 et 25 février 2019 du GIP donnant un avis favorable à l'avenant de la convention constitutive.

Vu l'arrêté du 7 mars 2019 portant prorogation du GIP concernant la Maison des Adolescents de Haute-Corse.

Vu l'arrêté n° 112 du 13 mars 2024 portant prorogation du GIP Maison des Adolescents de Haute-Corse

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation PV de l'Assemblée Générale du 22 juillet 2024
2. Présentation du Budget Prévisionnel 2025
3. Modification convention Constitutive – Retrait ARS (Article 21 – Composition Assemblée Générale)
4. Développement Antenne de Balagne – Point sur relai Ile-Rousse
5. Questions diverses

A 15h15, le quorum est atteint, Mme la Présidente ouvre la séance qui se déroule sous forme présentielle. La feuille d'émargement est complétée selon la procédure en vigueur .

Point n°1 : Approbation PV de l'Assemblée Générale du 22 juillet 2024

Le PV adressé à l'ensemble des membres en amont de l'AG, *est mis au vote et approuvé à l'unanimité.*

Point n°2 : Présentation du Budget Prévisionnel 2025 (Annexe n°1)

Mme Martinelli fait la présentation du BP 2025. (Annexe n°1) qui fait apparaître :

- De nouvelles lignes correspondant aux futurs AAP 2025 de la CAF et de la PJJ ainsi que le financement du relai MDA d'Ile-Rousse (Projet CLS -Ile-Rousse)
- La valorisation des mises à disposition à titre gratuit de la PJJ-CDC-Mairie de Calvi, CIAS Ile-Rousse et Académie de Corse

Elle spécifie que la reprise des fonds dédiés 2022 et 2023 a été demandée à l'ARS.

Le BP 2025 est présenté à l'équilibre.

Il est présenté au vote et approuvé à l'unanimité.

Points n°3 : Modification Convention Constitutive – Retrait ARS (Article 21 – Composition Assemblée Générale)

Dans le cadre de la demande de retrait de l'ARS (Annexe n°2) et de la révision des membres de l'Assemblée Générale qui en découle, il est proposé à l'Assemblée Générale de débattre sur une nouvelle composition qui sera adoptée lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au mois de Janvier 2025.

Mme LOSTHIS rappelle que l'ARS est très satisfaite du développement territorial de la MDA qui a atteint son niveau de maturité. Ces raisons expliquent la demande de retrait formulée. Mme Losthis fait un rappel des différentes antennes et relais créés sur la Balagne avec le soutien des Collectivités (CDC-Mairie de Calvi et Communauté de Communes d'Ile-Rousse Balagne).

Mme LOSTHIS propose que l'ARS poursuive la participation aux Assemblées Générales à travers une voix consultative. Cette proposition est validée par les membres et fera l'objet d'une modification de la convention constitutive présentée en janvier 2025 en précisant le nom de l'ARS dans le 4 eme collège).

En ce qui concerne la modification des membres de l'Assemblée Générale avec pouvoir délibérant, deux solutions sont envisagées :

- soit le retrait d'un membre de chaque collège afin de maintenir l'équilibre des collèges
- soit l'admission d'un nouveau membre dans le premier collège (Etat, assurance maladie, centre hospitalier) .

Mme Martinelli évoque la proposition d'intégrer la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse. Elle précise que la CAF semble un partenaire naturel. En effet elle a déjà soutenu financièrement des actions parentalité conduite par la MDA et une convention nationale entre l'ANMDA et la CNAF est signée depuis plusieurs années. De plus, la CAF 2B va être porteuse de projets de futurs PAEJ (Point d'Accueil Ecoute Jeunes)

Mme Martinelli précise qu'en amont de cette proposition, elle s'est rapprochée de la Direction de la CAF 2B qui serait favorable à cette intégration. Des projets de mutualisation et partenariat pourraient être construits.

Un débat s'instaure : Mme Delattre précise que ce projet viendra renforcer les actions de la MDA, pour Mme Simeoni la CAF2B semble un partenaire naturel. Mme Olivieri et Mr Carlotti sont également favorables à

cette proposition en explicitant que la CAF s'inscrit dans des missions communes à la MDA sur l'axe « Soutien à la Parentalité ».

A l'exception de l'ARS qui s'abstient, l'Assemblée Générale donne un **avis très favorable** à cette proposition.

Dans le respect de la Convention Constitutive du GIP MDA 2B, une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée dès le mois de Janvier 2025 pour adopter l'admission d'un nouveau membre en présence de ce dernier.

Point n°4 : Développement Antenne de Balagne – Point sur relai Ile-Rousse

Mme Martinelli fait un bilan d'étape sur le développement de l'Antenne de Balagne. Elle précise que, dans le cadre du CLS Ile-Rousse Balagne, l'ARS et la Communauté de Commune Ile-Rousse Balagne participent financièrement à l'ouverture d'un relai sur la ville d'Ile-Rousse.

L'activité de ce relai a débuté au mois de mai 2024 et est en totale cohérence avec les demandes des différents partenaires (essentiellement le Collège et lycée de la ville).

Mme POZZO DI BORGIO précise que l'Antenne de Balagne est devenue un partenaire essentiel dans le parcours des adolescents du territoire de Balagne et félicite le travail réalisé avec les professionnels de l'Education Nationale.

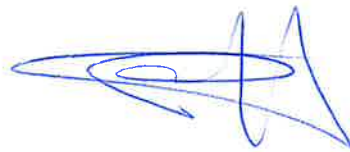
Point n°5 : Questions diverses

La prochaine Assemblée Générale Extraordinaire est fixée le Mardi 21 janvier 2025. Elle se fera de préférence sous mode présentiel.

L'ordre du jour est épuisé à 16h30, Mme Pellegrini remercie l'ensemble des membres et lève la séance.

La Présidente

Mme Leslie PELLEGRINI



GIP MDA 2B BUDGET PREVISIONNEL 2025 - MISSION PRINCIPALE (BASTIA + BALAGNE + GHISONACCIA)

SECTION EXPLOITATION

CHARGES

PRODUITS

I/ CHARGES DE PERSONNEL

2025

II/ FINANCEMENTS PERENNES

2025

Quotité (ETP)	Corps de métier	BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL
0,8	Directeur MAD CHB = Martinelli Rose-Marie	92 000 €			92 000 € a)
1	Secrétaire MAD CHB = Nicolas Stella-Maria	45 000 €			45 000 € b)
0,2	Pédopsychiatre MAD CHB = Dr Vanina CIOSI	35 000 €			35 000 € c)
1	Psychologue MAD CHB = Dr Guidicelli Lauda	55 000 €			55 000 € d)
1	Psychologue MAD CHB = Dr Beauvillain	48 000 €			48 000 € e)
0,1	Ingénieur informatique MAD CHB	4 942 €	2 197 €		7 139 € f)
0,1	Technicien MAD CHB	3 344 €	1 486 €		4 830 € g)
0,5	Educatrice Spécialisée MAD ADPEP = Monestier Bénédicte		29 000 €		29 000 € g)
0,5	Psychologue MAD CHB = Bihouee Nathalie (Vassout)		33 000 €		33 000 € h)
1 v/mois	Vacations Pédopsychiatre Calvi = Dr Rufo		9 000 €		9 000 € i)
0,2	Vacation Psychologue relai Ile-Rousse = Mr Garcia		24 500 €		24 500 € j)
0,5	Educatrice Spécialisée ou IDE (Infirmière Diplômée Etat)			25 000 €	25 000 € k)
0,5	Psychologue			25 000 €	25 000 € l)
0,5	PAEJ (Educ ou Psycho)			25 000 €	25 000 € l)
5,2 COUT MASSE SALARIALE		283 286 €	99 183 €	75 000 €	432 469 € 76,8%

	BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL
Subvention ARS Projet Territorial MDA	275 000 €	62 100 €	60 000 €	397 100 €
Subvention Mairie de Bastia	10 000 €			10 000 €
Subvention Collectivité de Corse	50 000 €	20 000 €	10 000 €	80 000 €
Subvention ARS CLS (contrat local de santé) Ile Rousse		25 000 €		25 000 €
Subvention AAP CAF PAEJ			25 000 €	25 000 €
FINANCEMENTS PERENNES	335 000 €	107 100 €	95 000 €	537 100 € 95,4%

II/ CHARGES DE NATURE AUTRE

II/ FINANCEMENTS PONCTUELS

CHARGES	BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL
Energies (eau, électricité...)	3 500 €			3 500,00 €
Fourniture petit outillage	300 €	300 €	300 €	900,00 €
Fournitures administratives	1 000 €	1 000 €	1 000 €	3 000,00 €
Loyer (augmentation loyer 3776€)	45 312 €			45 312,00 € m)
Charges locatives taxe ordures ménagères	1 900 €			1 900,00 €
Location fontaine eau	216 €	216 €	216 €	648,00 €
Location imprimante bastia	996 €			996,00 €
Maintenance-Sécurité-APAVE-laser bureautique-clim	2 500 €	300 €		2 800,00 €
Entretien locaux	2 600 €	3 000 €	1 500 €	7 100,00 €
Assurance responsabilité civile+ locaux	2 000 €	500 €	500 €	3 000,00 €
Journées Nationales MDA	4 000 €			4 000,00 € n)
Instances et séminaires ANMDA et frais	2 100 €			2 100,00 € o)
Formations personnel MDA	8 000 €			8 000,00 € p)
Honoraires EC et CAC (proratisé)	8 000 €	3 000 €	1 000 €	12 000,00 €
Support documentation/communication (dépliants/brochures...)	700 €	700 €	700 €	2 100,00 €
Téléphonie	650 €	650 €	360 €	1 660,00 €
Services bancaires	1 300 €			1 300,00 €
Amortissement	4 800 €	2 300 €	1 500 €	8 600,00 €
Gestion système d'information (ConventionCHB)	2 969 €	398 €		3 367,00 €
Frais déplacement agents MDA	3 000 €			3 000,00 € q)
Missions Réceptions	600 €	600 €	300 €	1 500,00 €
Cotisations ANMDA	100 €			100,00 €
MISE EN ŒUVRE PROJET MDA				
Projet de soin global (ateliers -groupes etc..)	1 420 €	500 €	500 €	2 420,00 € r)
Psychothérapeute Action Partenaires = Filidori + Denis	6 000 €			6 000,00 € s)
1 Colloque annuel (soutien partenaires) = Pr DUVERGER	500 €			500,00 € t)
Frais déplacements (Bihouée+Monestier+Rufo+Garcia)		4 500 €		4 500,00 €
Vacations Secteur Libéral	500 €	500 €	500 €	1 500,00 €
COUT CHARGES	104 963 €	18 464 €	8 376 €	130 807 € 23,2%

	BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL
Quote part subv° viré au résultat	1 400 €	3 600 €		5 000 €
Revenus valeurs mobilière de placement	1 400 €	- €		1 400 €
SOUS TOTAL FINANCEMENTS PONCTUELS	2 800 €	3 600 €	- €	6 400 € 1,1%

Reprise fonds dédiés 2022 subv complémentaire 2022 (balagne et plaine orientale)		11 164 €		11 164 €
Reprise fonds dédiés 2023 ARS Projet Alimentation (initial 8000€ - sur 2024 utilisés 3388)	4 612 €			4 612 €
SUBVENTION ARS - RENFORCEMENT MDA 2025	2 000	1 000	1 000	4 000

TOTAL DES CHARGES

563 276 € 100,00%

TOTAL DES PRODUITS

563 276 € 100,0%

RESULTAT 2025

Année pleine

- €

MISES A DISPOSITION A TITRE GRATUIT

0,55 MISES A DISPOSITIONS	24 534 €	14 635 €	8 000 €	47 169 €	MISES A DISPOSITIONS	24 534 €	14 635 €	8 000 €	35 669 €
0,2 Educatrice MAD PJJ	13 366 €			13 366 € u)	Mise a disposition Educatrice PJJ	13 366 €			13 366 €
0,1 Sages femmes MAD CDC	7 668 €			7 668 € v)	Mise à disposition de 2 Sages Femmes	7 668 €			7 668 €
0,05 Assistante Sociale Academie	3 500 €			3 500 € w)	Mise à disposition Assistante Sociale Academie	3 500 €			3 500 €
0,2 Secrétaire MDA balagne MAD Mairie Calvi		8 500 €		8 500 € x)	Mise à disposition secrétaire antenne Calvi (2 ans)		8 500 €		8 500 €
Mise a disposition local Balagne		6 135 €		6 135 €	Mise à disposition locaux antenne Calvi (5 ans)		6 135 €		6 135 €
Mise a disposition local Ile Rousse		2 500 €		2 500 €	Mise à disposition locaux relai Ile Rousse (1 an)		2 500 €		2 500 €
Mise a disposition local Ghisonaccia			8 000 €	8 000 €	Mise à disposition Mairie Ghisonaccia			8 000 €	8 000 €

SECTION INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS

SUBVENTIONS

BASTIA BALAGNE PLAINE ORIENTALE

BUDGET PREVISIONNEL 2025 - OPERATIONS PONCTUELLES

GHISONACCIA

	BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL		BASTIA	BALAGNE	PLAINE ORIENTALE	TOTAL
CHARGES PRISE EN CHARGES PAR SUBVENTION	1 500 €	3 000 €	8 000 €	8 000 €	SUBVENTION PONCTUELLE	- €	- €	- €	- €
Conférence + "Cafés parents"	1 500 €	3 000 €		4 500 €	Subvention APP PJJ Parentalité	1 500 €	3 000 €		4 500 €

RAPPORT D'ACTIVITE 2024

GIP
MAISON DES
ADOLESCENTS
DE HAUTE-CORSE



A casa di i Zitelloni

Santé physique, psychique, relationnelle, sociale.....Pour les jeunes et leurs parents pousser la porte d'une MDA , c'est le début d'un chemin vers un MIEUX -ETRE (Reportage National)



« ... l'originalité de la Maison Des Adolescents réside dans le fait qu'elle propose une prise en charge globale de l'adolescence, car il s'agit plus d'une médecine du sujet dans un statut psycho-social, affectif voire médical, que d'une prise en charge spécialisée par organe ou maladie... »

SOMMAIRE

Introduction

1. LA VIE INSTITUTIONNELLE DU GIP :

- 1.1 . LES INSTANCES 2024
- 1.2 . LES MISSIONS GENERALES
- 1.3 . LES FINANCEMENTS
- 1.4 . LES CONVENTIONS PARTENARIALES

2. LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SANTE : ACTIVITE GENERALE

- 2.1 . L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE 2024
- 2.2 . ACTIVITE ANTENNE BASTIA
 - 2.2.1. Auprès des adolescents
 - 2.2.2. Auprès des familles
- 2.3 . ACTIVITE ANTENNE DE BALAGNE
 - 2.3.1. Auprès des adolescents
 - 2.3.2. Auprès des familles
- 2.4 . ACTIVITE AUPRES DES PARTENAIRES
 - 2.4.1. Actions de Prévention
 - 2.4.2. Actions de Formation – Partenaires et Equipe MDA
 - 2.4.3. Rencontres partenaires

3. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET PERPECTIVES 2025

- 3.1 . ANTENNE DE PLAINE ORIENTALE - RELAI CASINCA
- 3.2 . REVUE DOCUMENTAIRE QUALITE – DUERP

4. L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAISONS DES ADOLESCENTS

- 4.1 DELEGATION REGIONALE

Conclusion

INTRODUCTION :

De 2019 à 2024 le GIP MDA de Haute-Corse a connu une évolution favorable en termes de stabilité juridique, fonctionnelle et de développement territorial.

Aussi, dans le respect de la législation en vigueur, une prorogation d'activité de cinq années a été demandée et attribuée par le DG ARS et le Préfet de Haute-Corse en mars 2024.

Durant ces cinq années à venir, sur la base des collaborations partenariales existantes et à venir le GIP MDA ambitionne de poursuivre et renforcer une couverture territoriale en tenant compte des spécificités de chaque micro-territoire de notre Ile.

Le rapport suivant retrace l'activité 2024 du GIP MDA 2B et son développement.

1 - LA VIE INSTITUTIONNELLE DU GIP :

1.1 – LES INSTANCES 2024 :

En 2024, les instances du GIP se sont réunies 6 fois, pour tenir 4 Conseils d'Administration et 2 Assemblées Générales

CONSEIL D'ADMINISTRATION	ASSEMBLEES GENERALES
1. CA n°01-2024 du 22/04/2024	1. AG n°01-2024 du 22/07/24
2. CA n°02-2024 du 17/06/2024	2. AG n°2-2024 du 10/12/24
3. CA n°03-2023 du 12/11/24	
4. CA n°04-2024 du 10/12/24	

L'Assemblée Générale du 22 juillet 2024 s'est déroulée sous forme présentielle au sein de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Haute-Corse.

Parmi les décisions adoptées, on retiendra pour l'année 2024 :

- Ouverture d'un relai MDA à Ile-Rousse (CLS IR-Balagne)
- Le Bilan financier-Comptes annuels 2023 – Conclusion audit du Commissaire aux comptes (Annexe n°1)
- Le Budget Prévisionnel 2025 (Annexe n°2)
- Quitus de la gestion des organes de direction du groupement
- Le rapport d'activité 2023
- Modification de la Convention Constitutive (Art 21 Composition de l'AG GIP)– demande de Retrait de l' ARS au sein du Collège N°1 , proposition d'adhésion de la CAF de Haute-Corse.

1.2 – LES MISSIONS GENERALES :

Le cahier national des charges, décliné dans la circulaire du 29 novembre 2016, définit les missions générales suivantes :

- Les missions d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge des publics
- L'accueil généraliste, déstigmatisé et sans rendez-vous des adolescents et de leur famille
- L'évaluation des situations et, chaque fois que nécessaire, l'orientation vers les structures les mieux adaptées
- Les soins médico-psychologiques et somatiques (à la Maison des Adolescents ou via un partenariat formalisé)
- L'accompagnement socio-éducatif (à la Maison des Adolescents ou via un partenariat formalisé)
- La prévention et la promotion de la santé
- Les missions de coordination et d'appui aux acteurs
- La contribution à la coordination des parcours de santé
- Le soutien aux professionnels, notamment dès lors que ceux-ci atteignent isolément ou institutionnellement les limites de leurs compétences
- La sensibilisation et la formation aux problématiques de l'adolescence, spécifiquement sur la santé et la santé mentale
- L'animation et la coordination du réseau des professionnels de l'adolescence

Le projet de santé de la MDA de Haute-Corse s'inscrit dans l'application et le respect de cette circulaire.

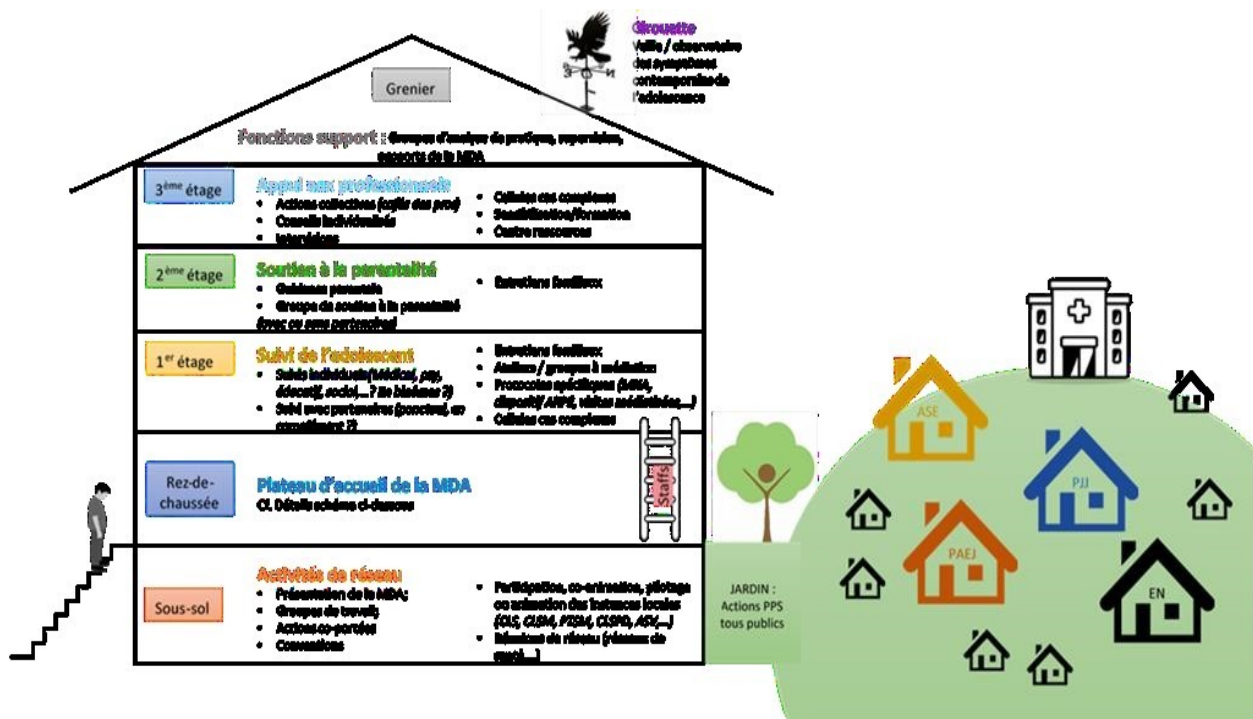


Schéma des Missions MDA

LES FINANCEMENTS

« Le Groupement d'intérêt public (GIP) permet à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de missions d'intérêt général. »

Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011

Le Budget Prévisionnel 2024 adopté s'élève à 516 568 euros

Le financement du GIP MDA revêt différentes formes de financement : directe et indirecte

Les financements directs d'un montant total de 417 100 euros sont assurés par :

↻ L'ARS de Corse à hauteur de 377 100 € soit 79.04 %

↻ La Collectivité de Corse à hauteur de 70 000 € soit 16.7%

↻ La Mairie de Bastia à hauteur de 10 000 € soit 2,09 %

Les financements indirects ou contributions valorisés à hauteur 37 958.50 € en 2023 sont assurés par :

↻ La **Protection Judiciaire de la Jeunesse** à travers la mise à disposition d'un

0.2 ETP d'éducatrice à hauteur de 14 860 €

↻ La **Collectivité de Corse** à travers la mise à disposition d'un 0.2 ETP de sagefemme à hauteur de 12 200 € (3 500 € Balagne, 8 700 € Bastia)

↻ La **mairie de Calvi** à travers la mise à disposition d'un 0.2 ETP de secrétariat à hauteur de 8270 € ainsi que la mise à disposition de locaux à hauteur de 6 135 €

↻ La Direction Académique de la Haute-Corse par la mise à disposition d'un 0.05 ETP d'assistante sociale.

Les financements ponctuels dans le cadre d'Appels à Projet :

En 2024, la MDA a répondu à 1 appel à projet :

↻ AAP -PJJ – Actions parentalité – Projet : Cafés Parents 4 500 €

Le Budget Prévisionnel 2024 adopté s'élève à 516 568 euros

Le bilan financier 2024 et le rapport de la Commissaire aux comptes seront présentés lors de cette instance.

1.4 - LES CONVENTIONS PARTENARIALES 2023 :

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de santé globale , le GIP a poursuivi les conventions existantes et a conventionné en 2024 avec de nouveaux partenaires dont la Mission Locale de Bastia et le GEM « Se construire Ensemble ».

La MDA est également membre de l'Observatoire Corse de la Protection de l'Enfance. (OCPE), du réseau RIMANA

CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2024	OBJET DE LA CONVENTION
GEM « Se construire Ensemble »	PARCOURS ADO
MILO BASTIA	SANTE ALIMENTAIRE
COLLEGE D'ILE ROUSSE	PARCOURS ADO
COLLEGE BIGUGLIA	ACTIONS PREVENTION SANTE SEXUELLE
LYCEE GIOCANTE DE CASABIANCA	CONFERENCE ADOLESCENCE
COLLEGE DE CASINCA	ACTIONS PREVENTION
COLLEGE DE LUCCIANA	ACTIONS PREVENTION

2- LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SANTE

2-1 : L'EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE GIP MDA 2B

En 2024, on notera la fin de contrat d'un mi-temps de psychologue sur l'antenne de Bastia, et le recrutement d'un 0.2 ETP de psychologue sur l'antenne de Balagne pour l'ouverture du relai d'île-Rousse dans le cadre d'un Appel à projet du CLS Ile-Rousse Balagne.

NOMS AGENTS	SITE	FONCTION	ETP	Mise à Disposition
Lauda GUIDICELLI	Bastia	Psychologue	1	CHB
Coralie BEAUVILLAIN	Bastia	Psychologue	1	CHB
Stella Maria NICOLAS	Bastia	Adjoint Admi	1	CHB
Laure BERGER	Bastia	Educatrice	0,2	PJJ
Mathilde MASSON	Bastia	Assistante Sociale	0,05	Education Nationale
Patricia PIETRI	Bastia	Sage Femme	0,1	CDC
			3,75 ETP BASTIA	
Rose Marie MARTINELLI	Bastia/Balagne	Directrice	0.4	CHB
			0.4	
Bénédicte MONESTIER	Antenne Balagne	Educatrice S	0,5	ADPEP 2B
Nathalie VASSOUT	Antenne Balagne	Psychologue	0,5	CHB
Carole MANICAGGI	Antenne Balagne	Secrétaire	0,2	Mairie de Calvi
Vincent GARCIA	Relai Ile-Rousse	Psychologue	0,2	Vacations
Lucile CRUCIANI	Antenne Balagne	Sage-Femme	0,05	CDC
			1,85 ETP BALAGNE	
CONVENTION DE PARTENARIAT				
Pr M.RUFO	Antenne Balagne	Pedopsychiatre	1 vacation/mois	Vacations
Dr V.CIOSI	Bastia	Pedopsychiatre	1vacation / semaine	Vacations

2-1 : ACTIVITE ANTENNE DE BASTIA

2.2.1 : ACTIVITE AUPRES DES ADOLESCENTS :



Le rapport d'activité 2024 déclinera les différents indicateurs préconisés par le Recueil National des Données de l'ANMDA : 25 indicateurs sont saisis – 16 indicateurs sont reportés sur ce rapport d'activité.

INDICATEURS D'ACTIVITE NATIONAUX

Signalétique du Jeune

Identité (excepté demande anonymat)
Genre
Tél
Situation familiale de l'adolescent
Situation familiale des parents
Coordonnées des parents ou représentants légaux
Situation scolaire ou professionnelle
Accompagnement par un partenaire (mesure etc.)

Modalités de premier accueil à la MDA

Date du premier contact
Date du premier rdv
Modalités de présentation à la MDA
Modalités de connaissance de la structure
Motif de venue à la MDA
Motif perçu par les professionnels
Situation staffée
Orientation

Modalités de suivi à la MDA

Date de 1er rencontre
saisie des modalités de suivi

Modalités de fin d'accompagnement

Modalités de fin de parcours (suivi terminé-déménagement -PDV)

Indicateurs de suivi des actions collectives

objectifs -conventions- évaluation

Indicateurs d'actions menées auprès des parents

Modalités - Conventions -financements

Indicateurs d'actions d'animation de réseaux

Rencontres partenaires

Formations

du personnel MDA
pour les partenaires

Appui aux acteurs de l'adolescence -Cas complexes

modalités - territoire - Intervenants - partenaires présents

En termes d'activité nous allons distinguer les actions individuelles des collectives.

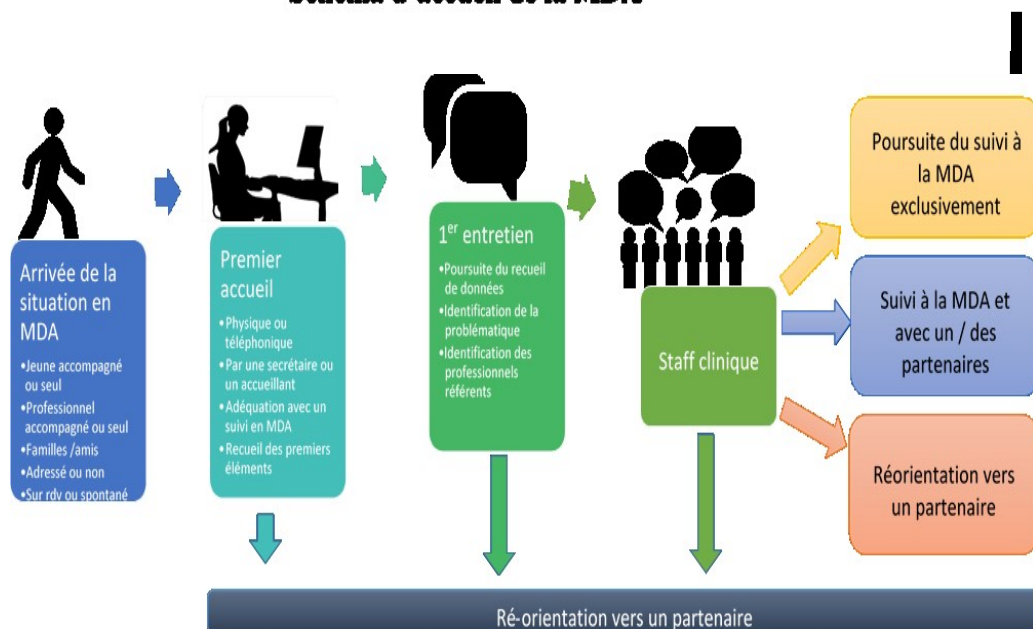
La file active des accompagnements individuels à de la MDA de Haute-Corse en 2024 est composée de :

FILE ACTIVE TOTALE : 376 Situations

347 ADOLESCENTS + 29 PARENTS

- **260 adolescents pour l'antenne de Bastia + 12 parents = 272**
- **87 adolescents pour l'antenne de Balagne + 17 parents = 104**

Schéma d'accueil de la MDA



Modalités d'accueil :

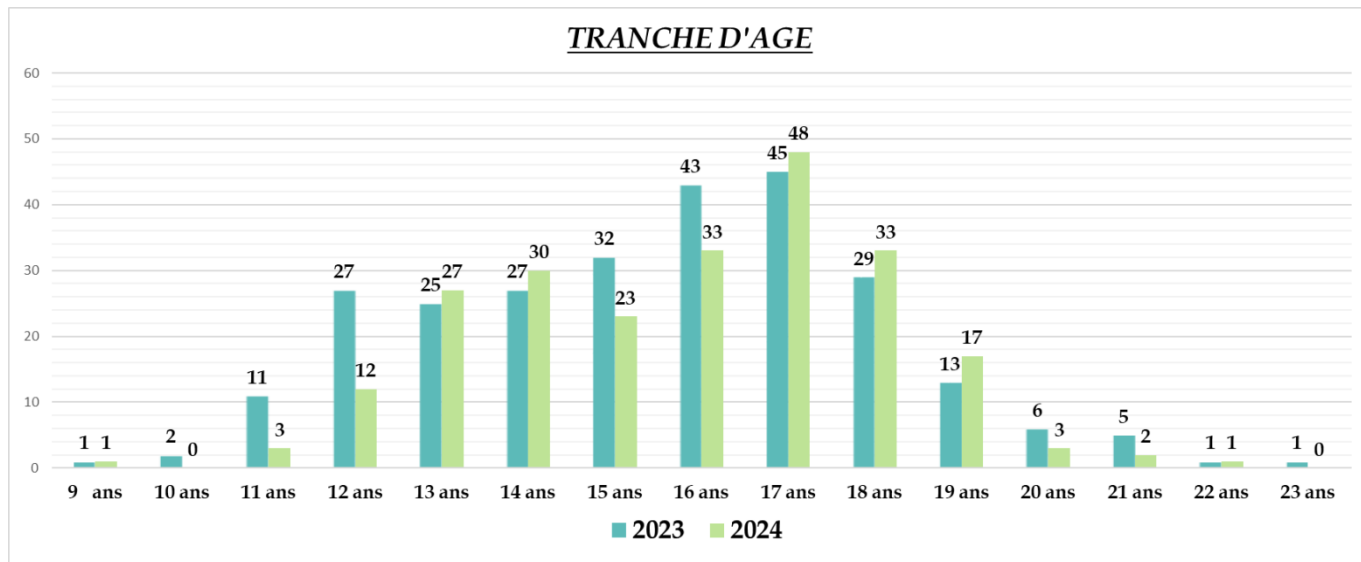
Nos modalités d'accueil sont fidèles au schéma ci-dessus pour nos 2 antennes.

Le 1^{er} entretien est réalisé par un « binôme » de professionnels (Psychologue et Educatrice ou Psychiatre et Psychologue, etc...) afin de croiser des compétences et étudier l'analyse de la demande afin de proposer le parcours le plus adapté.

INDICATEURS D'ACTIVITE : ANTENNE DE BASTIA

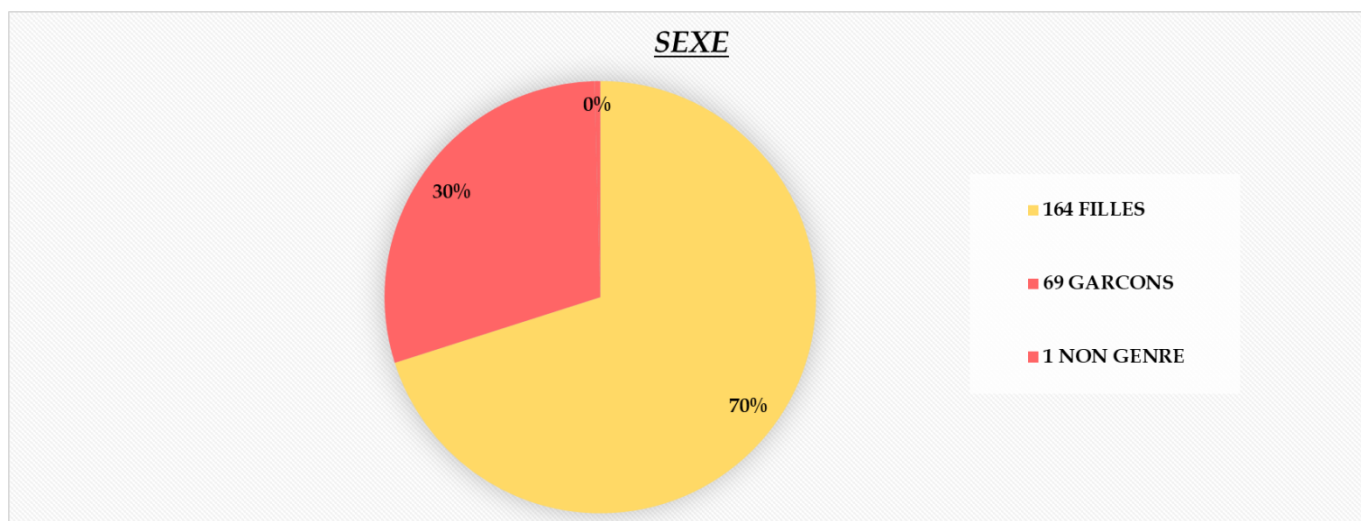
16 indicateurs sont renseignés

1. Répartition par Age :



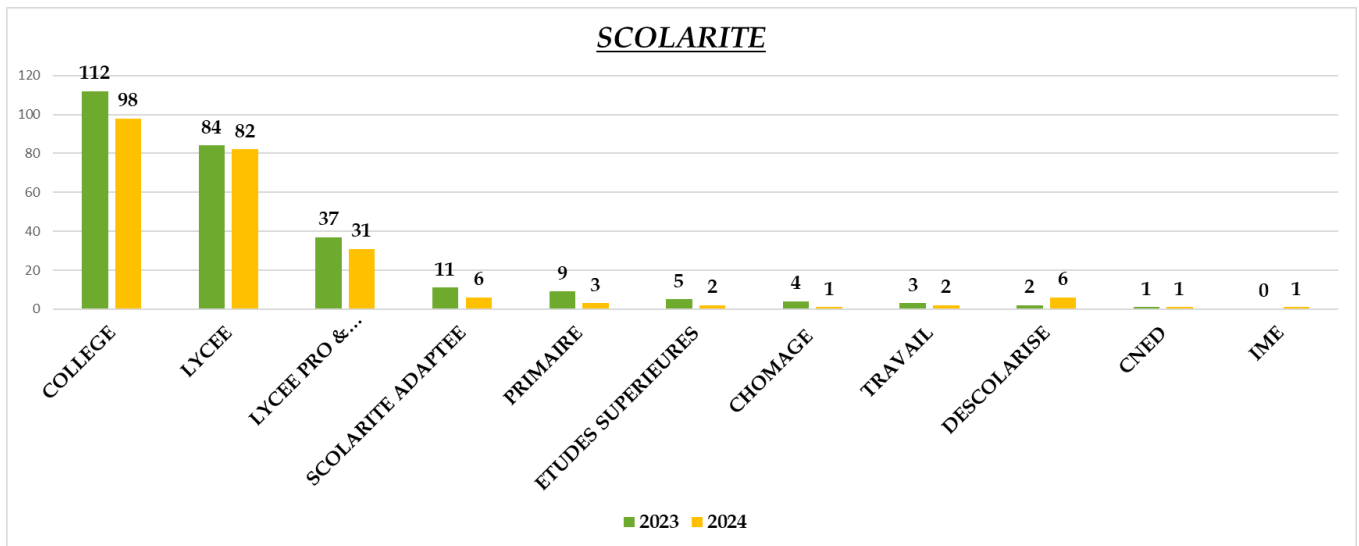
On note une nette augmentation des Adolescents de 17 ans

2. Répartition par Genre :



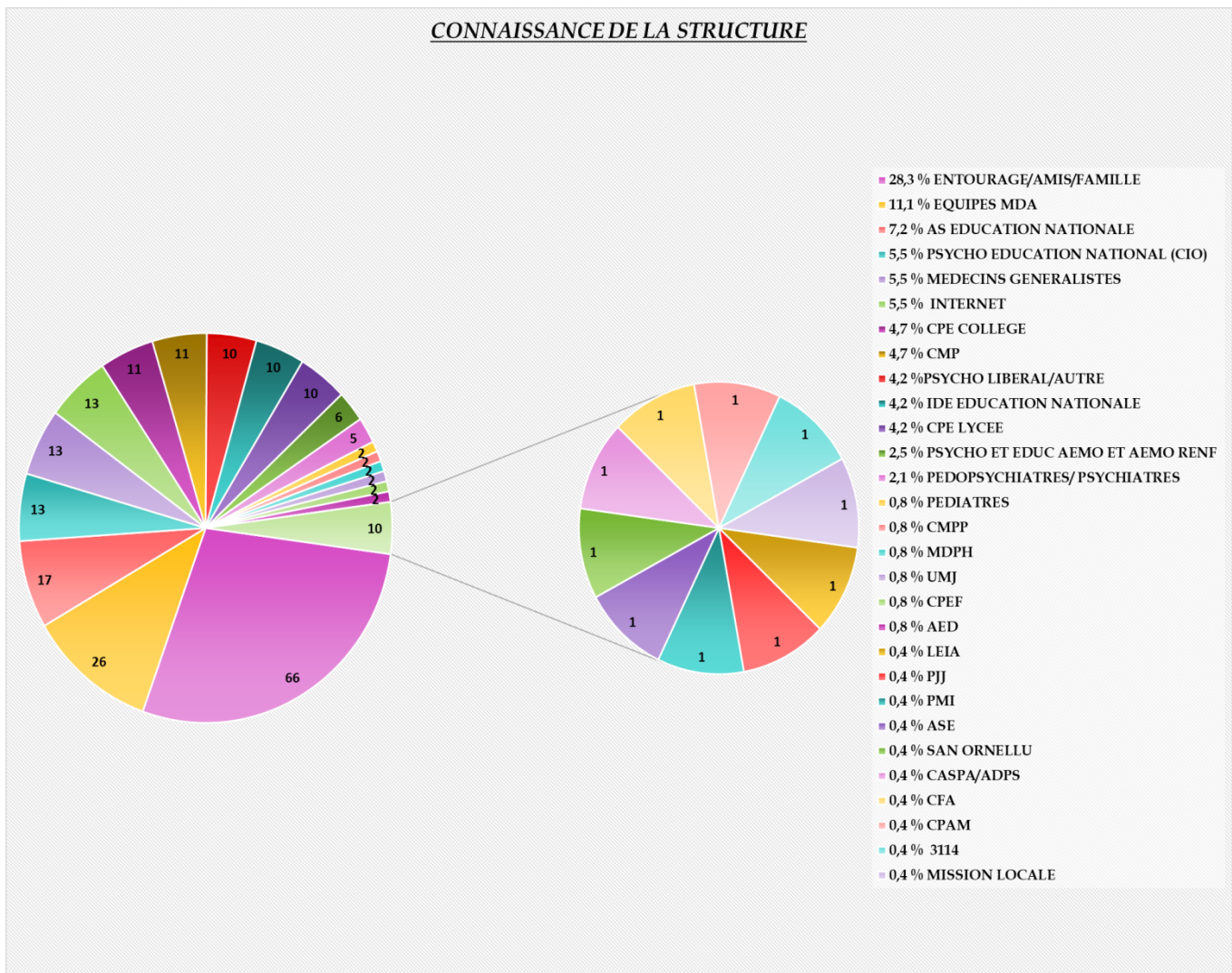
On note une majorité de jeunes filles

3. Situation Scolaire ou Professionnelle :

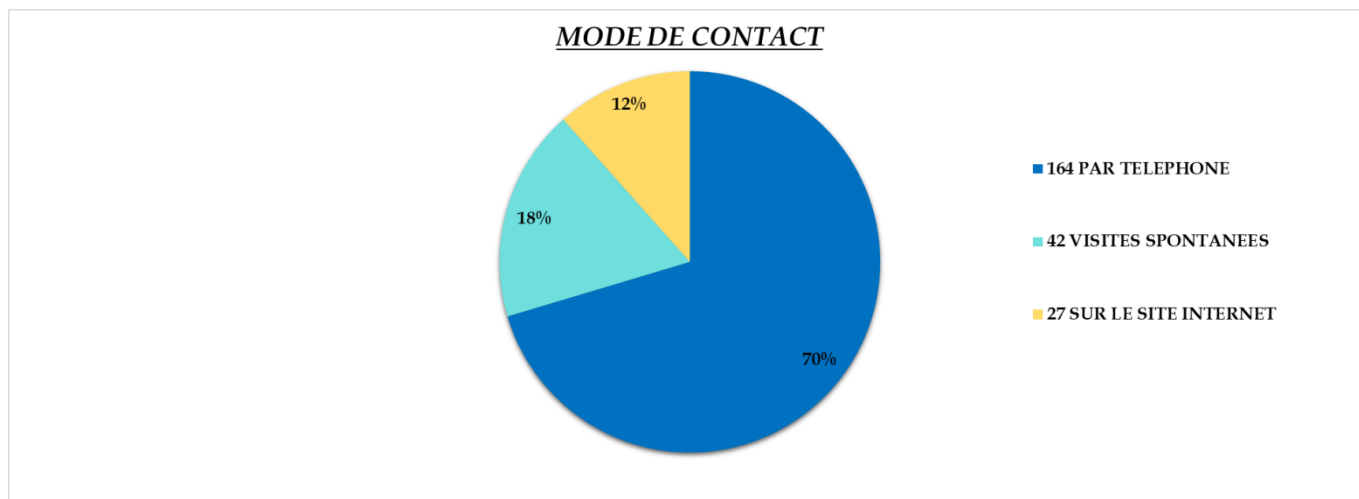


Les collégiens sont les plus demandeurs, suivis de près par les lycéens.

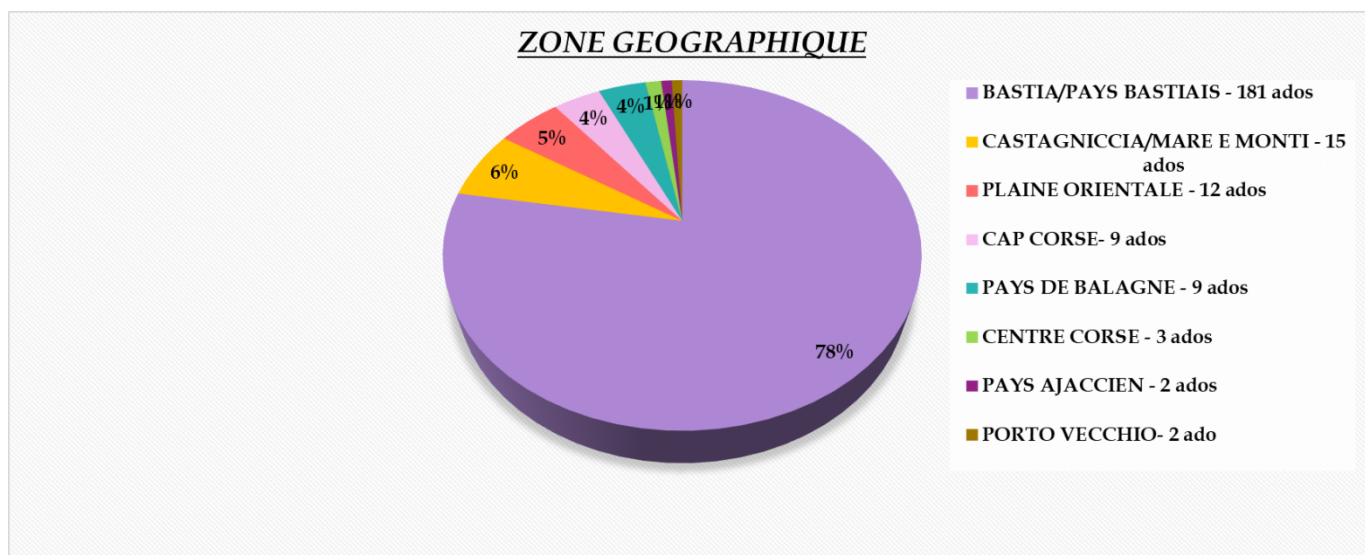
4. Mode de Connaissance de la structure :



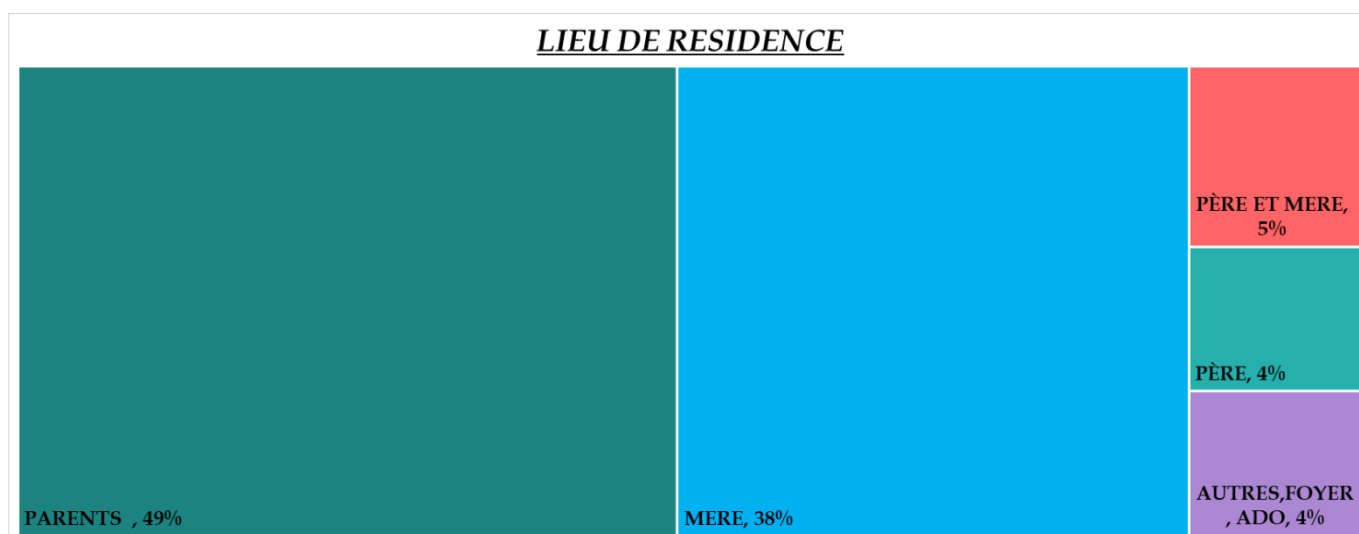
5. Mode de contact :



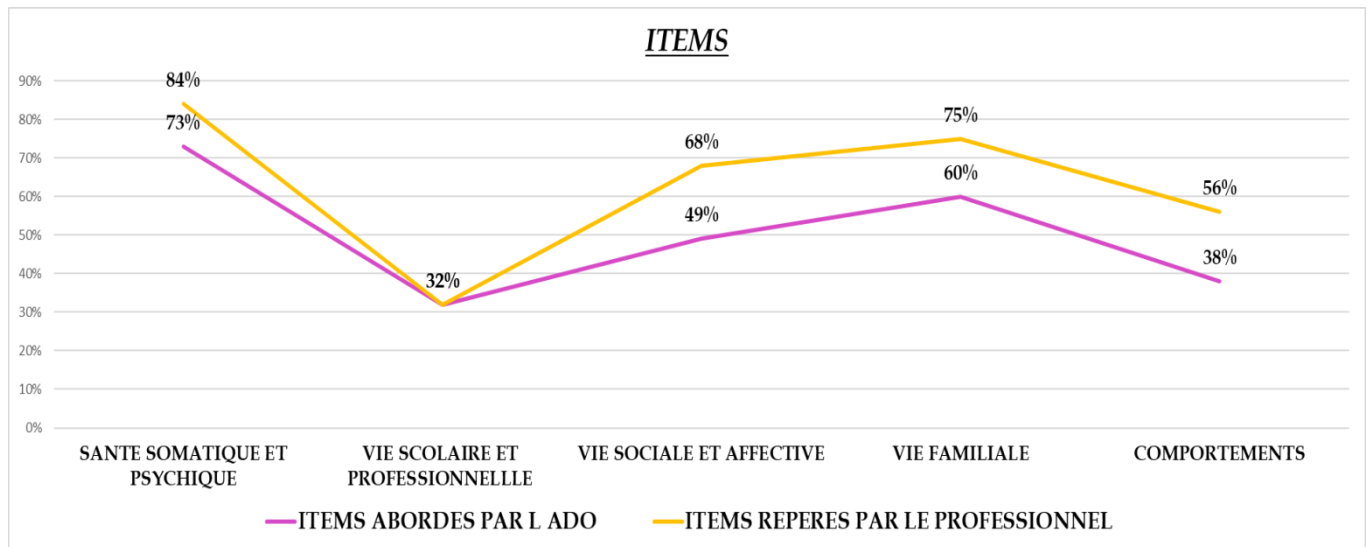
6. Zone Géographique :



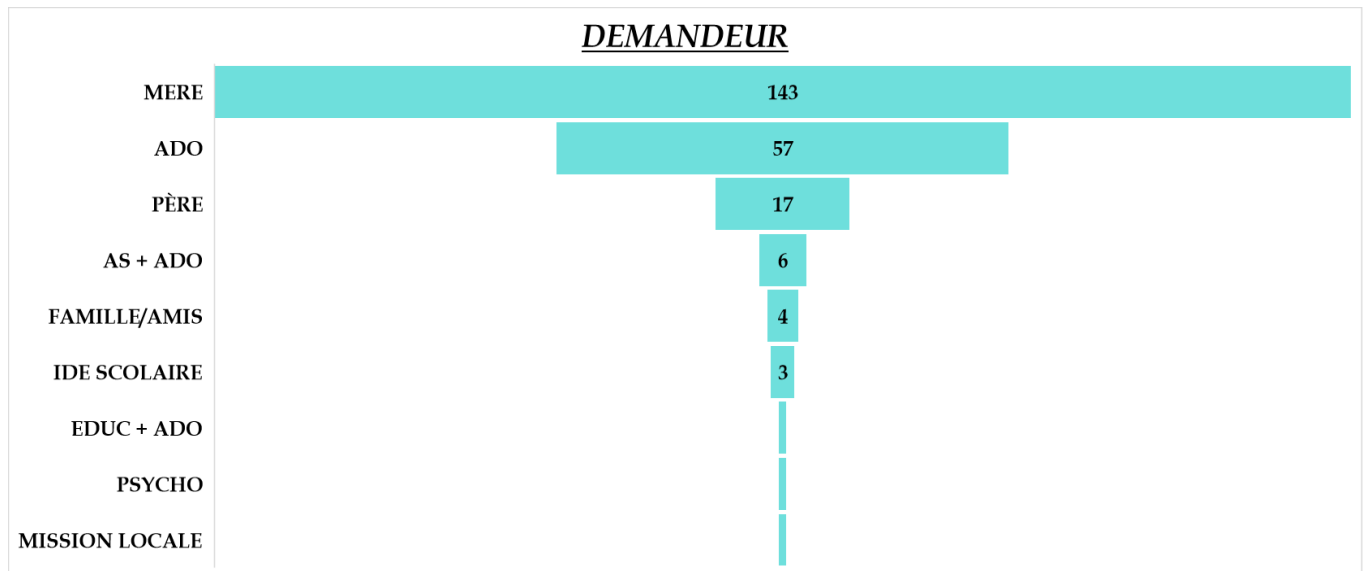
7. Lieu de résidence de l'adolescent :



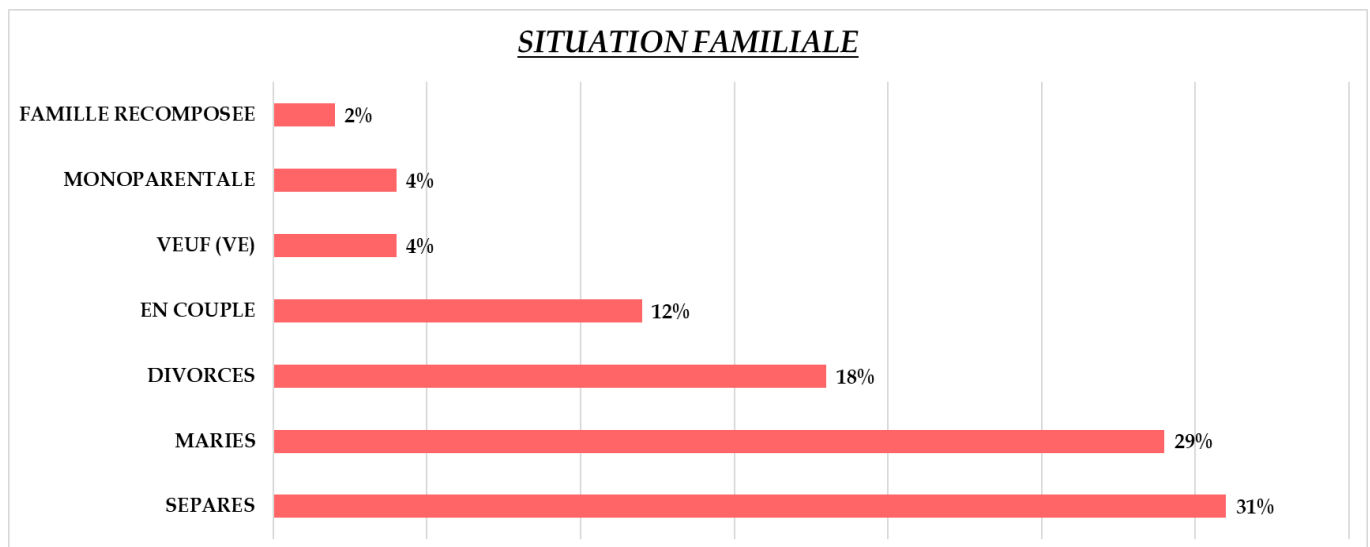
8. Motif de venue & Problématique repérée par les professionnels :



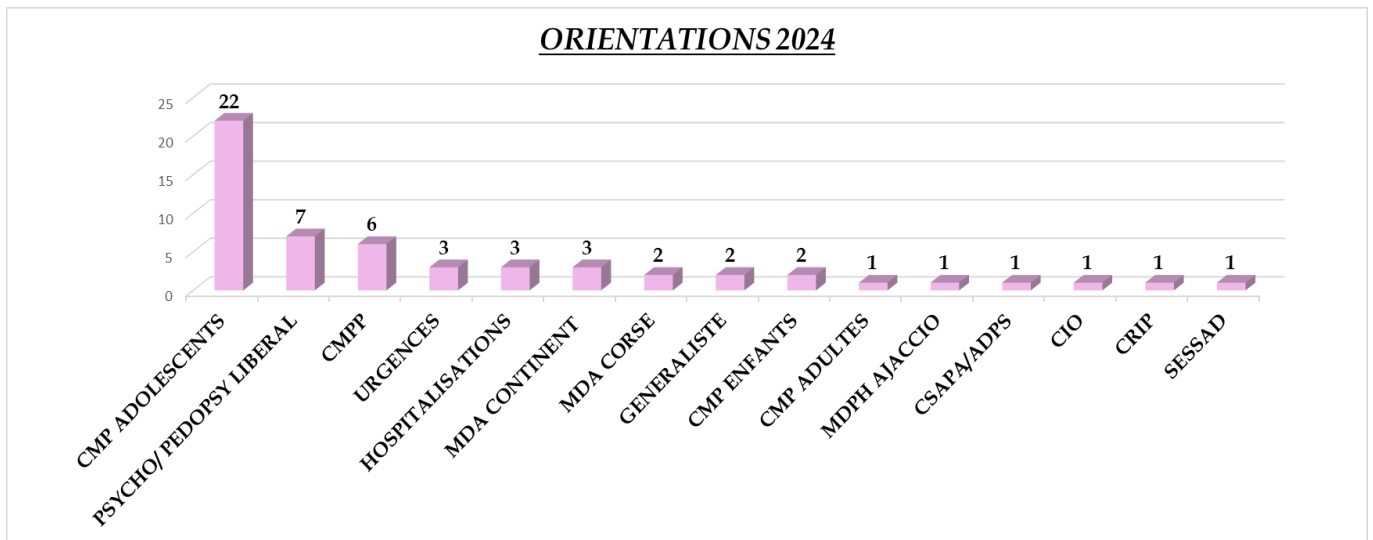
9. Demandeur :



10. Situation familiale :

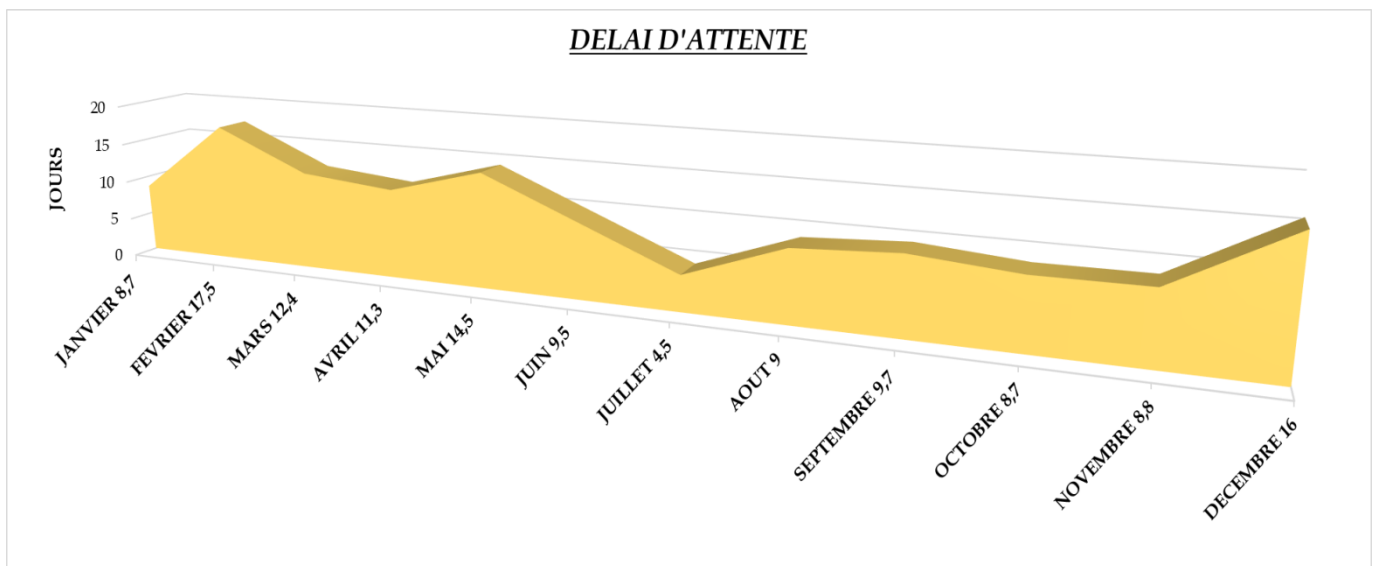


11. Orientations :



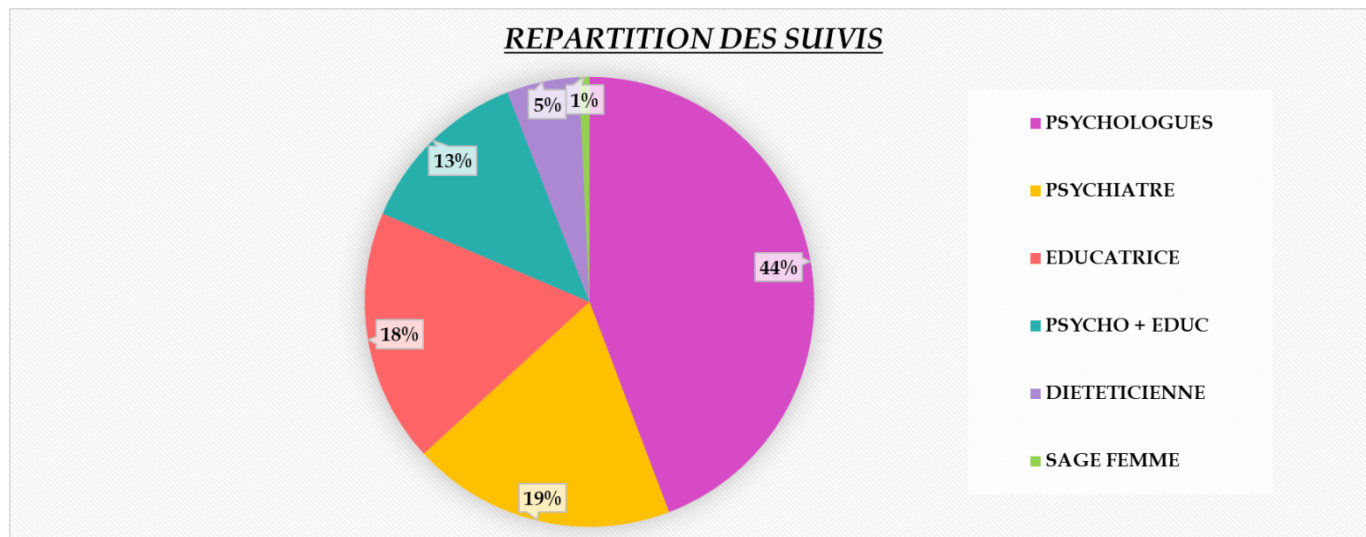
La principale structure d'aval de la MDA est le CMP Adolescent.

12. Délai d'attente :

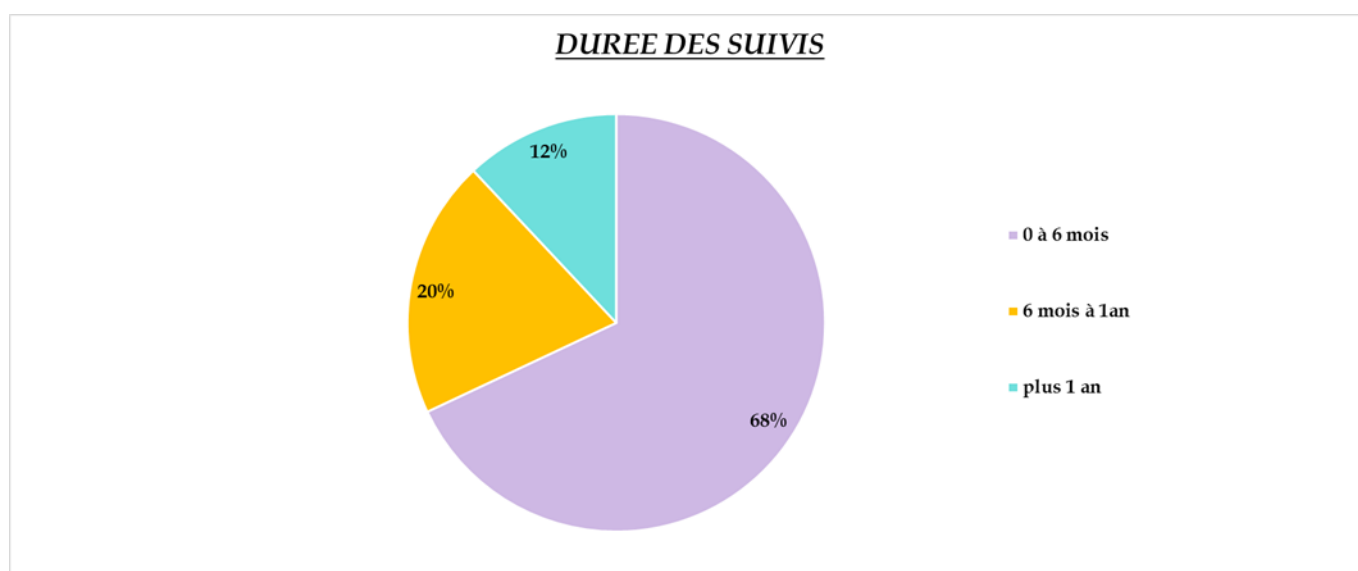


La moyenne annuelle de jours d'attente a baissé en 2024 elle est de 10,90 et en 2023 de 11,47

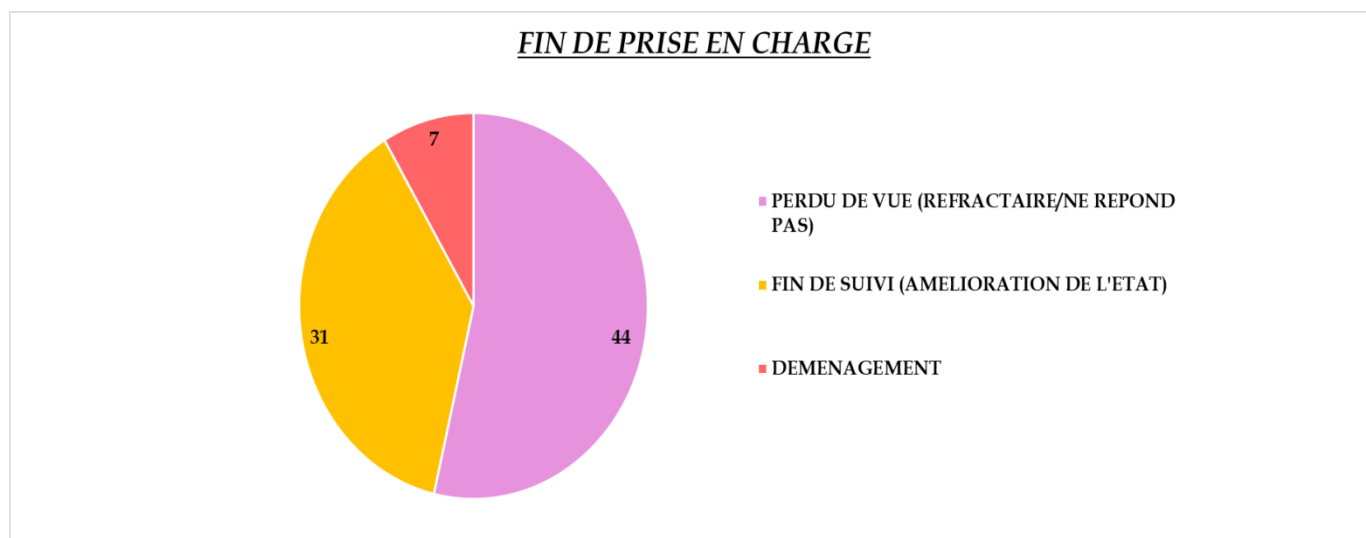
13. Mode de prise en charge :



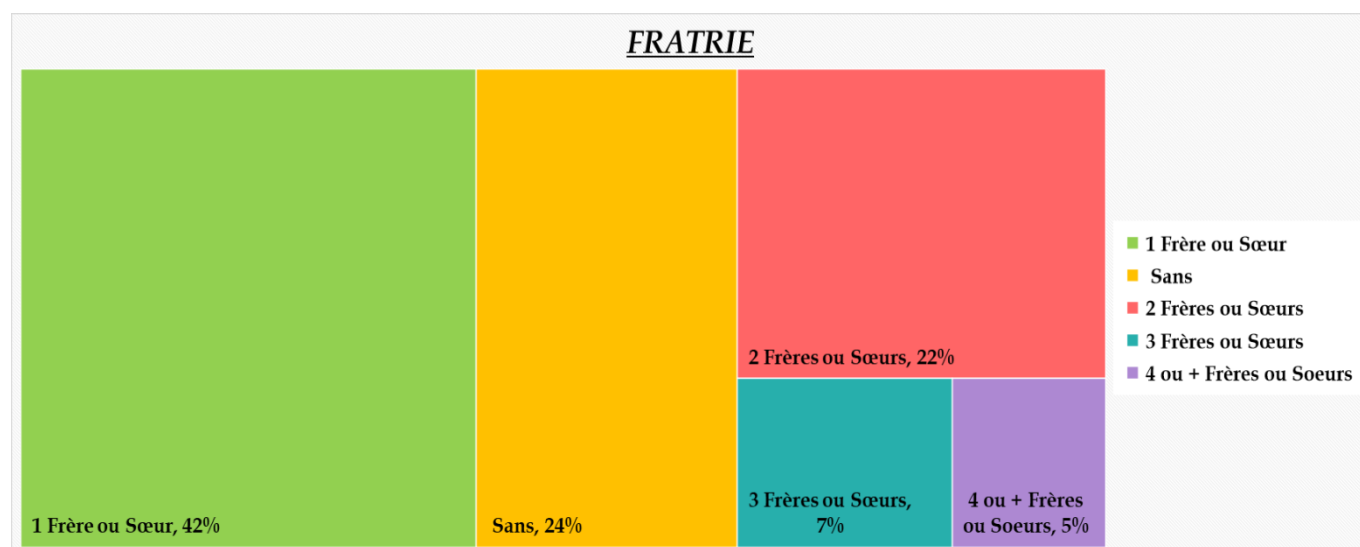
14. Durée des suivis :



15. Fin de prise en charge :



16. Fratrie :



La moitié des adolescents suivis possèdent un frère ou une sœur

Idées suicidaires et hospitalisations :

20 adolescents ont présenté des idées suicidaires (12 pour l'antenne de Bastia + 8 pour l'antenne de Balagne).

3 ont été orientés au service des urgences du Centre Hospitalier de Bastia et 7 ont été hospitalisés.

On notera en 2024 l'ouverture d'une unité de 3 lits adolescents au CH Bastia qui a facilité la rapidité du parcours d'hospitalisation des ados .

16 Indicateur de précarité :

12 adolescents sont en situation de précarité. (8 repérés à la MDA de Bastia et 4 pour l'antenne de Balagne)

Des liens d'accompagnement sont réalisés avec les services compétents (AS Scolaires - AS de secteur)

2.2.2 ACTIVITE AUPRES DES FAMILLES et/ou de l'ENTOURAGE :

L'équipe de la MDA a poursuivi cette année les modalités d'accompagnement des familles et entourage à travers des entretiens parentaux et/ou familiaux. (Hors demande contraire des adolescents). L'alliance parentale reste un axe prioritaire d'accompagnement des adolescents.

Le projet MDA 2024 s'était fixé comme objectif de développer les actions auprès des parents. Suite à un Appel à Projet de la PJJ, de nouvelles modalités d'accompagnement des parents ont été proposées via des Café Parents organisés sur l'antenne de Bastia et de Balagne.

Ils ont été conduits par les professionnels de la MDA et un intervenant extérieur. Ils ont permis aux parents de verbaliser leurs préoccupations, de rencontrer d'autres parents et aux équipes de soutenir et valoriser leurs compétences parentales.

CAFES PARENTS



LE MOT DE LA CPE COLLEGE I.ROUSSE

Le Café des Parents, initié et ritualisé cette année, constitue une action significative du lien école-famille. Malgré une participation encore limitée des parents, la présence régulière de partenaires MDA a permis de proposer des interventions qualitatives et adaptées aux besoins.

Trois Cafés parents ont pu être réalisés durant le dernier trimestre 2024.

25 parents y ont participé .

Le collège d'Ile-Rousse a réalisé via le site « pro-note » une enquête de besoin et de satisfaction qui s'est révélée très positive et qui nous a permis de poursuivre l'action en 2025.

L'analyse du questionnaire de satisfaction montre que 25 % des parents interrogés ont complété le questionnaire. Pour 50 % l'action proposée est à la hauteur de leurs attentes – pour 100 % la qualité de l'accueil, de l'écoute, du contenu, des échanges a été très respectueuse, enrichissante et satisfaisante. 50 % y ont trouvé les réponses adaptées à leurs interrogations.

2-3 : ACTIVITE ANTENNE DE BALAGNE

2.3.1 : ACTIVITE AUPRES DES ADOLESCENTS :

Une nouvelle offre MDA sur la Balagne : Le Relai MDA sur Ile-Rousse

Dans le cadre du Contrat Local de Santé Ile-Rousse Balagne le projet d'ouverture d'un relai a été adopté et soutenu par l'ARS de Corse, la Collectivité de Corse et la Communauté de Communes Ile-Rousse-Balagne.

La Com-com d'Ile-rousse met à disposition à titre gratuit des locaux au sein du CIAS tous les mercredis après-midi.

- ◆ Le relai MDA Ile-Rousse vient renforcer l'Antenne de Balagne située sur la ville de CALVI

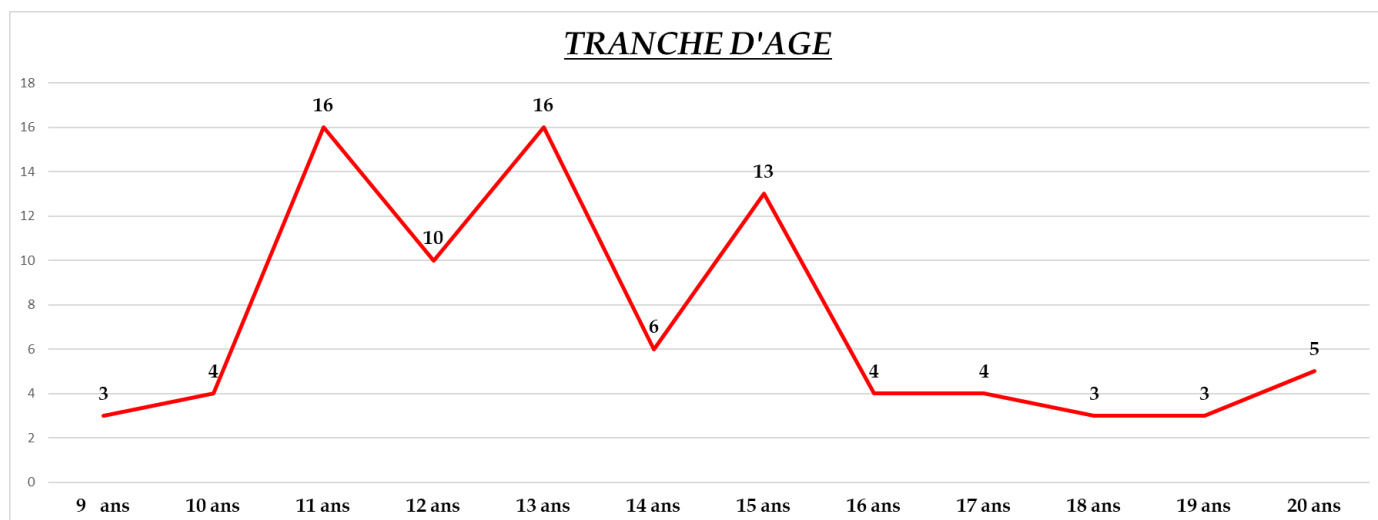
Il permet :

- ◆ D'élargir la couverture d'offre de type MDA sur la ville d'Ile-Rousse qui compte 1 collège et 1 lycée
- ◆ Un accès plus rapide et un travail partenarial facilité par la proximité
- ◆ De renforcer le soutien à la parentalité

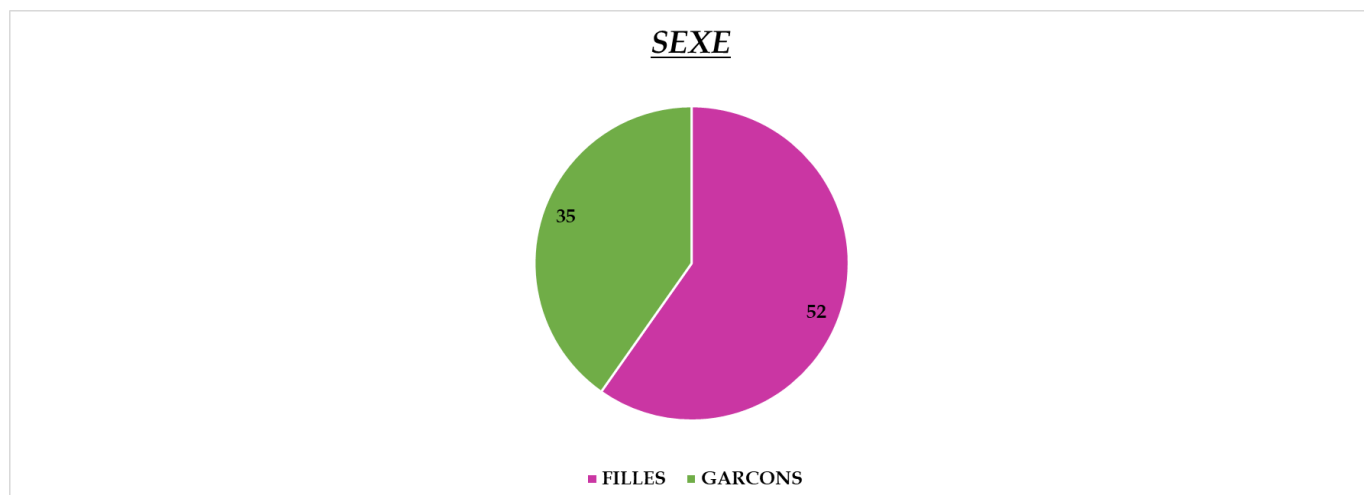
La file active de l'antenne de Balagne s'élève à 104 adolescents et familles

L'augmentation de la file active de l'antenne de Balagne est consécutive à l'ouverture depuis mai 24 du relai MDA d'ile-Rousse.

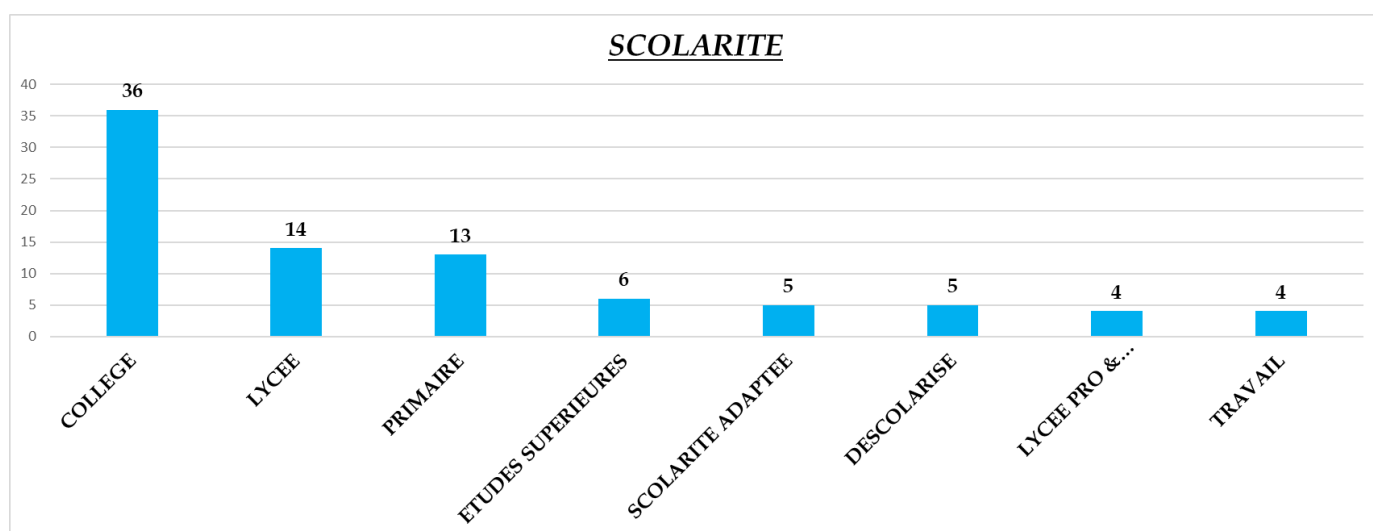
1. Répartition par Age :



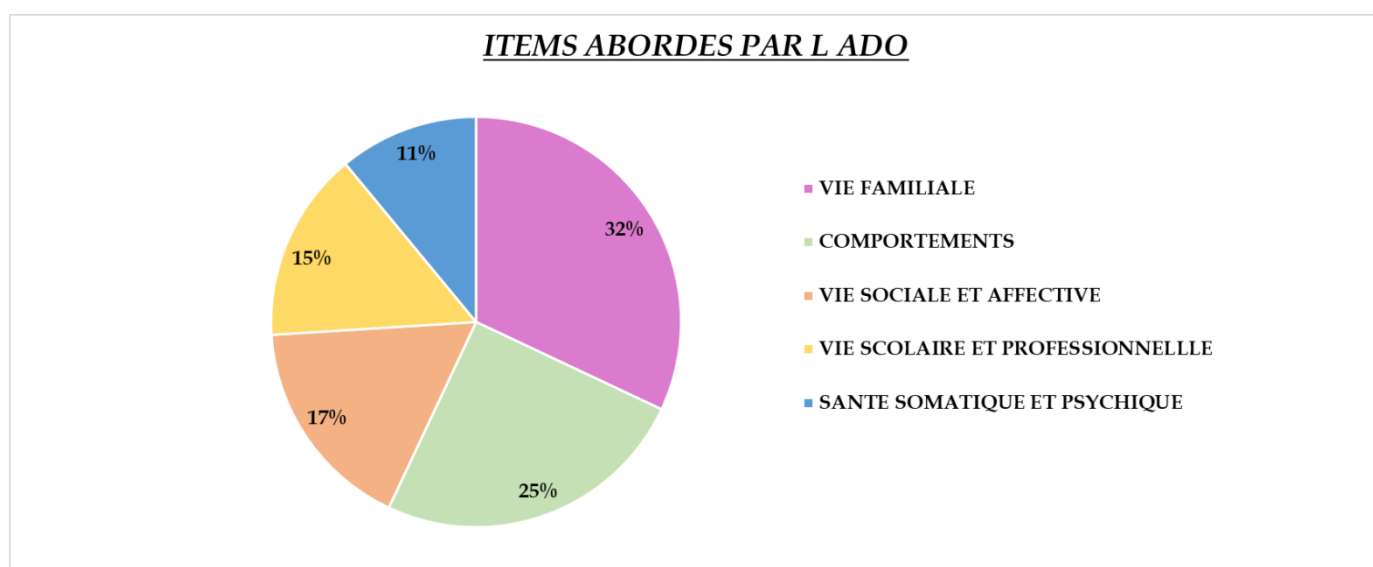
2. Répartition par Genre :



3. Situation Scolaire ou Professionnelle :



4. Motif de venue & problématique abordée par les adolescents :



5. Délais de prise en charge :

- ◆ 8 jours pour l'équipe psycho-Educatrice
- ◆ 1 mois pour 1 RDV Pédo-psychiatre

6. Durée des suivis :

- ◆ 70 % Entre 6 mois et 9 mois
- ◆ 20 % Entre 9 et 12 mois
- ◆ 10 % Plus d'un an

2.3.2 : ACTIVITE AUPRES DES FAMILLES :

L'ensemble des familles des 87 adolescents suivis a bénéficié d'entretiens familiaux assurés par l'éducatrice, les psychologues et le Professeur Rufo.

17 suivis exclusivement familiaux spécifiques ont été réalisés dont 12 sur le relai d'Ile-Rousse.

Les « cafés parents » mis en place en partenariat avec le Collège Pascal Paoli d'Ile-Rousse ont rencontré une vive adhésion et se poursuivent en 2025.

Cette action financée par la PJJ sera étendue au collège de Calvi.

2.4 : ACTIVITE AUPRES DES PARTENAIRES

2.4.1. Actions d'éducation et de prévention

Action d'éducation en santé alimentaire :

Un riche et nouveau partenaire : La mission Locale de Bastia



La MDA et la Mission locale de Bastia ont signé en 2024 une convention de partenariat dans le cadre d'actions d'éducation et de prévention en santé alimentaire.

Deux vacations mensuelles de la diététicienne MDA sont dédiées à des activités collectives et des suivis individuels au bénéfice des jeunes accompagnés par la MILO.



250 adolescents ont été sensibilisés à la santé alimentaire
25 ont bénéficié d'un suivi individuel

Ces interventions ont été réalisées par Madame Laetitia Ansaldi (Diététicienne) au sein des établissements suivants :

- Collège de Cervioni (3 classes)
- Collège de Folelli (5 classes)
- Lycée Jean Nicoli à Bastia (2 classes)

Les retours des questionnaires de satisfaction adressés aux professionnels et aux collégiens nous ont permis de répondre à un Appel à Projet conduit en partenariat par l'ARS de Corse, la DRAAF et la CDC afin de poursuivre et renforcer ces actions en 2024.

Ces actions sont renforcées par des accompagnements individuels au sein de la MDA auprès des jeunes qui les sollicitent.

Bilan action nutrition-santé

Maison des adolescents & Mission locale de Bastia (convention de partenariat signée le 31/07/2024)

Démarrage de l'action : 1^{er} septembre 2024

Moyens :

Côté MDA : Mise à disposition d'une diététicienne à hauteur :

- Un atelier groupe nutrition par mois ;
- Une plage de consultations individuelles par mois.

Côté Mission locale :

- Mise à disposition d'une salle d'atelier avec matériels demandés par la Diététicienne ;
- Mise à disposition d'un bureau individuel (pour la confidentialité) de consultation ;
- Prescription des jeunes par l'équipe MILO sur les ateliers et consultations individuelles.

Objectifs :

- Promouvoir la santé par des actions de sensibilisation prévention autour de la nutrition envers le public cible de la Mission locale de Bastia, à savoir, 16-25 ans (jusqu'à 29 ans si reconnaissance situation de handicap) ;
- Effectuer une action de repérage d'un public fragile ayant besoin d'un accompagnement renforcé santé- social via la Maison des adolescents en co accompagnement avec la Mission locale de Bastia ;
- Réaliser un suivi diététique individuel de jeunes (suite repérage équipe pluridisciplinaire notamment psychologue et diététicienne).

Résultats de notre partenariat :

Sur le volet quantitatif :

Atelier	Date	Thème	Nombre de participants	Public cible (ex : NEET, jeunes en CEJ)
ATELIERS NUTRITION	20/12/2024	Prévention nutrition	15	Tous les dispositifs confondus (CEJ, PACEA, etc)
ATELIERS NUTRITION	28/11/2024	Prévention nutrition	13	Tous les dispositifs confondus (CEJ, PACEA, etc)
ATELIERS NUTRITION	17/10/2024	Prévention nutrition	13	Tous les dispositifs confondus (CEJ, PACEA, etc)
ATELIERS NUTRITION	05/09/2024	Prévention nutrition	15	Tous les dispositifs confondus (CEJ, PACEA, etc)
PERMANENCES NUTRITION	09/12/2024	Consultation individuelle nutrition		Tous les dispositifs confondus (CEJ, PACEA, etc)
PERMANENCES NUTRITION	07/11/2024	Consultation individuelle nutrition		Tous les dispositifs confondus (CEJ, PACEA, etc)
PERMANENCES NUTRITION	03/10/2024	Consultation individuelle nutrition		Tous les dispositifs confondus (CEJ, PACEA, etc)
PERMANENCES NUTRITION	18/09/2024	Consultation individuelle nutrition		Tous les dispositifs confondus (CEJ, PACEA, etc)
Partenaire	Action/Projet	Objectif	Résultats Quantitatifs (ex : nombre de jeunes accompagnés)	
Maison des adolescents	Mise à disposition d'une diététicienne	Prévention nutrition, ateliers et suivi individuel	79	

Sur le volet qualitatif :

La Mission locale de Bastia **souhaite pérenniser cette convention de partenariat avec, si possible, une augmentation du temps mis à disposition de la diététicienne**. En effet, nous avons pu constater une réelle plus-value à la mise en œuvre de ces actions car le besoin existe et nécessite des moyens à long terme.

La problématique autour de la nutrition touche de nombreux jeunes notamment des jeunes en situation de précarité (multiformes) ; nous avons pu constater grâce à ce partenariat un taux important de jeunes ayant des situations complexes (post-opératoire chirurgie pour amaigrissement ; des troubles alimentaires, etc.).

La diététicienne mise à disposition énonce des situations « lourdes » et chroniques demandant un suivi assidu avec une sensibilisation, et une prévention qui doit pouvoir continuer auprès de ce public pour les accompagner au mieux. Un travail efficace est réalisé entre la diététicienne et la psychologue clinicienne de la MILO de Bastia.

Le partenariat est qualitatif, et efficace avec actuellement plusieurs jeunes en accompagnement avec un plan de suivi alimentaire.

Les ateliers de sensibilisation, prévention sont ludiques répondant aux attentes des jeunes avec un format adapté. L'atelier est très fréquenté démontrant tout l'intérêt du sujet auprès de la jeunesse.

La MDA répondra en 2025 à un nouvel appel à projet « Santé alimentaire » afin de poursuivre cette action.

Actions d'éducation et de prévention en santé sexuelle :



La mise à disposition de 2 temps de sage-femme au sein de l'équipe MDA par la CDC nous permet de réaliser des actions d'éducation et prévention en santé sexuelle au sein des classes de 4^{ème} des établissements bastiais, balanins ainsi qu'auprès des établissements médico-sociaux. (MECS Bella Vista- SESSAD les tilleuls)

Ce projet est travaillé de concert avec Corse Stratégie Santé Sexuelle (C3S) et le Service Infurmazione Ghjuventù (Collectivité de Corse) afin de répartir au mieux les interventions sur le territoire.

Ces interventions ont été réalisées par Madame Patricia Pietri (sage-femme) et Madame Coralie Beauvillain (psychologue) pour la MDA de Bastia et Madame Lucile CRUCIANI (sage-femme) pour l'antenne de Balagne.

« LA QUESTION DE LA SEXUALITE A L'ADOLESCENCE »

Information en binôme, Psychologue et Sage-femme, sur le thème de la sexualité à l'adolescence est proposée aux différents établissements du Cismonte en lien avec des adolescents. Au travers du développement des compétences psycho-sociales, il s'agira d'amener les adolescents vers une sexualité dite « Adulte » plus responsable et respectueuse de chacun.

INTERVENTIONS en Binôme - SAGE FEMME - PSYCHOLOGUE

Collège de Biguglia – Janvier- Février 2024- 6 Classes de 4^{ème}

Collège de Lucciana – Mars à Juin 2024 – 6 classes de 4^{ème}

ENTRETIENS INDIVIDUELS : réalisés au sein de la MDA 20 Entretiens individuels (18 filles, 2 garçons) au sein de la MDA sur les thèmes suivants : Contraception, Info en santé sexuelle, IST, Info vaccin HPV

260 adolescents ont été sensibilisés à la santé sexuelle

Participation de la MDA aux actions des partenaires :

le Roadshow mes Tips santé – CPAM de Haute Corse



Septembre 2024

2.4.2. Actions de formation et soutien aux partenaires :

« *Développer une culture commune, soutenir les partenaires à travers des rencontres interinstitutionnelles ...* » est une mission de notre MDA.

Avec le soutien de la PJJ, une Conférence débat ouverte aux parents et aux partenaires sur le thème :

Relations à l'Adolescence : Impacts, enjeux et accompagnement

Prévue le 3 octobre 2024 a dû être reportée au mois de mai 2025.



Soutien aux IDE scolaires de l'Académie de Corse :

« Promouvoir une culture adolescente commune »

En 2024, la MDA a soutenu 8 sessions d'analyse de pratiques professionnelles sur le thème :

« *Malaise à l'infirmierie* » animée par Monsieur Jean-Pierre Denis, psychothérapeute.

Ces rencontres renforcent les liens avec les infirmières scolaires à travers un travail commun de formalisation de fiches de liaison et d'orientation afin de proposer aux adolescents la structure la plus adaptée à leur situation.

Participation à la semaine d'information sur la Santé Mentale :



La MDA a participé à la semaine d'information sur la Santé Mentale à travers deux actions :

1. L'animation d'un atelier « santé alimentaire et bien-être » à destination des adhérents du GEM « Se construire Ensemble »

Un binôme d'intervenants :

La psychologue de la MDA, Mme BEAUVILLAIN propose de répondre aux questions des adhérents sur des thèmes définis ensemble ou sur des sujets libres.

La diététicienne la MDA, la Mme ANSALDI, a animé un atelier « santé alimentaire et mieux-être » avec les membres adhérents du GEM.

Le mot des adhérents :

C'était un atelier très ludique, inter-actif et nous avons découvert des

Le mot de la Directrice du GEM

Participation au Vernissage de l'exposition SISM



Vernissage SISM octobre 2024 Gare de Bastia

FORMATION CONTINUE 2024 SUIVIE PAR L'EQUIPE MDA :

L'équipe de la MDA s'inscrit activement dans une démarche de développement de compétences à travers des formations en lien avec sa pratique.

Toutes les formations ont été réalisées sur le territoire . Nous privilégions notre partenariat avec **l'ADEPEP 2B** qui propose des actions d'une grande qualité et permet également de renforcer les liens existants avec les participants partenaires.

THEMES	ORGANISME DE FORMATION	BENEFICIAIRE	ANTENNE
FORMATION INDIVIDUELLES 2024			
LES TECHNIQUES D'ENTRETIEN AVEC LES FAMILLES	PEP 2B FORMATION	1 EDUCATRICE 1 PSYCHOLOGUE	BALAGNE
L'AUTORITE PARENTALE	PEP 2B FORMATION	1 EDUCATRICE 1 PSYCHOLOGUE	BASTIA
LE GENOGRAMME	PEP 2B FORMATION	1 PSYCHOLOGUE 1 EDUCATRICE	BALAGNE
PSYCHOLOGIE DU SPORT	AFPRO (e learning)	1 PSYCHOLOGUE	BASTIA
PSYCHOLOGIE PROJECTIVE (Module 1)	AFPRO (e learning)	1 PSYCHOLOGUE	BASTIA
CONFERENCES 2024			
« Pour demain, un réseau de Maison des Adolescents avec les jeunes pour leur santé »	ANMDA	DIRECTRICE	



L'équipe a poursuivi également 9 sessions d'analyse de pratique animée par Monsieur Emigliu Filidori (Psychologue et thérapeute familial). Ce temps réunit les équipes de Bastia et Balagne.

L'analyse des pratiques encourage les professionnels à adopter une posture réflexive par rapport à leur propre pratique. Ils sont amenés à questionner leurs actions, leurs croyances et leurs valeurs professionnelles, ce qui favorise une prise de recul critique ; ce temps s'inscrit dans une démarche « d'éthique professionnelle et institutionnelle »

1.4.3. Rencontres partenaires :

La MDA 2B accorde aux rencontres partenariale une place importante. En effet, ces échanges permettent de mieux connaître les dispositifs existants et construire des collaborations actives dans un but commun d'amélioration du parcours des jeunes sur notre territoire.



PRESENTATION du Comité Local d'Aide aux Victimes dédié aux mineurs



Réunion Partenaires Balagne – Présentation relai MDA Ile-Rousse

23 RENCONTRES PARTENAIRES 2024 : ANTENNE DE BASTIA

LYCEE AGRICOLE (CPE et Infirmière)	24-janv	EQUIPE BASTIA
Reunion dispositif « vigilans »	5 fevrier	EQUIPE
DAC	6 02 24	PSCYHO MDA BASTIA
3114	9 02	DIRECTION
COMM COM CASINCA	13 02	DIRECTION
REUNION MDA AJACCIO PVO	26 02	DIRECTION
UEMO COPIL	11 03	EDUC MDA
MILO	8 04	EQUIPE BASTIA
SDAV	8 04	DIRECTION
Dispositif ELSA	22 04	EQUIPE BASTIA
Comité Local d'Aide aux Victimes (CLAV)	mars-02	DIRECTION
MLDS - Education Nationale	juin-24	EQUIPE
Maison de l'enfant et de la Famille	juin-24	EQUIPE BASTIA
AD PEP FORMATION Mr DE MARCO	juil-24	EQUIPE BASTIA
CMP ADOLESCENT	sept-24	MDA BASTIA
JOURNEE CPAM	sept-24	MDA BASTIA
CISPD	sept-24	DIRECTION
JOURNEE ANNUELLE DES PARTENAIRES PJJ	sept-24	DIRECTION
SEMINAIRE LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT SEPT 24	sept-24	PSYCHOLOGUE BASTIA
RECTORAT		
INAUGURATION "En voiture Nina et Simone" C3S	sept-24	DIRECTION
COORDINATRICE PTSM DE CORSE	sept-24	DIRECTION
ASSOCIATION « A CASA DI A FAMIGLIA »	nov-24	DIRECTION

UN RICHE RESEAU PARTENARIAL :

« Le partenariat est une relation équitable établie entre plusieurs parties ayant chacune sa mission propre en vue de travailler en étroite collaboration à la réalisation d'un objectif commun » .

7 RENCONTRES PARTENAIRES 2025 Antenne Balagne

COLLEGE IROUSSE CESC	JANVIER	EQUIPE MDA + DIRECTION
COM COM ILE ROUSSE	15 02	DIRECTION
REUNON PARTENAIRES OUVERTURE RELAI IR	JANVIER	EQUIPE MDA + DIRECTION
REUNION PARCOURS ADO IDE COPSY BALAGNE (point 3eme trimestre	mai-24	EQUIPE BALAGNE
GROUPE DE TRAVAIL CAFE PARENT COLLEGE IR	SEP	EQUIPE +DIRECTION
GROUPE DE TRAVAIL CAFE PARENT COLLEGE IR	NOV	EQUIPE BALAGNE
REUNION PARCOURS IDE COPSY (Point 1er trimestre	nov	EQUIPE BALAGNE

3- DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET PERSPECTIVES 2025 :

3-2. ANTENNE DE PLAINE ORIENTALE :

Le GIP MDA 2B s'est inscrit, dès 2023, dans le Contrat Territorial de Santé élaboré entre l'ARS et la Communauté de communes du Fium'Orbu Castellu qui décline parmi les différents axes stratégiques l'objectif suivant :

Déployer une offre de prévention et de prise en charge de proximité sur les addictions et de la souffrance psychique des adolescents et des jeunes adultes en plaine orientale

Cependant, les difficultés en termes de recrutement de professionnels qualifiés sur la plaine orientale ne nous ont pas permis de mettre en œuvre le projet en 2024.



Le GIP MDA peut répondre à cet objectif à travers le projet de création d'une Antenne MDA sur la Plaine Orientale.

La MDA s'inscrira sur ce territoire, dans une mission de « parcours coordonné de soins ados » en articulation avec :

Les structures existantes : CMP ado et adultes de Ghisonaccia et Corte, BAPU

Les partenaires (Education Nationale, PJJ, MILO, Leia, ASE, CPAM, CAF, etc....)

Les professionnels libéraux

Le projet de la MDA évoluera à travers les conventions de partenariat possibles sur le territoire.

L'antenne MDA de Plaine Orientale fera l'objet de conventions de partenariat :

- ✚ avec la Mairie de Ghisonaccia qui propose une mise à disposition de locaux,
- ✚ le CH de Bastia qui mettra à disposition les personnels mutualisés avec la structure CMP de Pédopsychiatrie de Ghisonaccia,
- ✚ la Mission Locale Rurale de la Collectivité de Corse qui porte un projet de Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes.

L'antenne de plaine orientale ouvrira ses portes en 2025

3-3. RELAIS MDA CASINCA :

La communauté de commune de Casinca Castagniccia a signé une convention autour du dispositif Territoire Educatif Rural. La Castagniccia-Casinca pourrait permettre de répondre collectivement à un défi éducatif, celui de réduire les inégalités territoriales et sociales d'accès des familles et des élèves aux services, aux activités culturelles et sportives en s'appuyant sur tous les acteurs du territoire.



Afin d'élargir les réponses à apporter sur les problématiques « Jeunesse » le GIP MDA a été sollicité par le responsable du service de conseil et développement de la CAF de Haute-Corse pour participer à différentes réunions de travail en présence de la Collectivité de Corse, de la MSA, l'Education Nationale et des nombreuses associations dynamiques sur ce territoire.

Un projet de création de relais MDA Casinca a été présenté. Il sera soumis aux élus de la communauté de commune courant 2024.

3-4. PROJET QUALITE : GESTION DOCUMENTAIRE ET DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Au terme de cinq années d'exercice, le GIP MDA 2B promeut une démarche d'amélioration continue de la qualité à travers la construction d'une base documentaire,

Par la formalisation de procédures liées au fonctionnement de la MDA en lien avec les recommandations en vigueur travaillées au sein du groupe de réflexion « éthique et législation en MDA » de l'Association Nationale des MDA. Le système documentaire vise 4 objectifs principaux :

- ✚ Optimiser la gestion des ressources documentaires
- ✚ Faciliter l'accès à l'information
- ✚ Assurer la préservation des documents importants
- ✚ Faciliter l'accès à l'information
- ✚ Garantir la conformité aux normes et réglementations en matière de gestion de l'information.

Le Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnelles – DUERP :



Ce document comportera l’inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail du GIP MDA auxquels peuvent être exposés les professionnels.

4. L’ASSOCIATION NATIONALE DES MDA :

Un sérieux appui pour nos MDA.



**Association Nationale
Maison Des Adolescents**

En 2024, l’ANMDA a poursuivi son engagement aux côtés des 125 MDA, en soutenant leur structuration, leur développement et leur mobilisation. Une année dense, dans un contexte marqué par une demande croissante et une inquiétude partagée face à la dégradation de la santé psychique des adolescents, et en particulier des adolescentes.

Le rapport très favorable de la Cour des comptes est venu reconnaître la souplesse et la pertinence du dispositif MDA et son rôle clé dans l’accès à des soins pluridisciplinaires, de proximité et adaptés aux ados. Il a également permis de nourrir une réflexion d’ampleur sur l’avenir du réseau, sur ses moyens, et sa nécessaire évaluation et reconnaissance scientifique.

Rapport – Cour des Comptes

Conclusion

- ▶ **Un rôle clé** en prévention et en soutien sans pour autant remplacer la psychiatrie spécialisée
- ▶ **Des disparités territoriales** importantes
- ▶ Vers **une harmonisation nationale** : Il est nécessaire de construire une offre minimale commune à toutes les MDA, tout en préservant leur capacité d'adaptation locale

Les recommandations

- ▶ **Améliorer la lisibilité de l'offre** à destination des jeunes par la fusion des dispositifs MDA et PAEJ
- ▶ **Conduire une évaluation scientifique de l'impact des MDA** en matière de repérage et de prévention des pathologies somatiques et psychiques des adolescents
- ▶ **Mieux tenir comptes des besoins des territoires** en définissant des critères d'attribution des financements



Assemblée Générale Ordinaire de l'ANMDA
Vendredi 6 juin 2025 - PARIS



La révision du cahier national des charges conduit par la DGOS est en cours d'élaboration via des groupes de travail pluri-institutionnels.

Actualités et perspectives

- ▶ **Travaux sur le cahier des charges et point sur la concertation nationale**
- ▶ **Chantiers nationaux engagés avec les ministères et les partenaires**
 - Structuration / renforcement ANMDA (Fondation)
 - Convention Ministère éducation nationale
 - Convention Ministère agriculture – DGER
 - Convention Ministère culture



Assemblée Générale Ordinaire de l'ANMDA
Vendredi 6 juin 2025 - PARIS



L'ANMDA a participé aux Assises Nationales de la Pédiatrie 2024.



Parmi les axes phares proposés on retiendra cet objectif :

- ◆ Améliorer plus spécifiquement la prise en charge et la réponse en matière de santé mentale des enfants et adolescents.

- ◆ **OBJECTIF 13 Renforcer les Maisons des adolescents (MDA)**, pour en faire une ressource d'expertise sur tous les territoires Les maisons des adolescents (MDA) sont des lieux ressources sur la santé et le bien être des jeunes, qui assurent un accueil pluridisciplinaire généraliste, rapide, souple et adapté aux modes de vie des adolescents. Elles peuvent proposer un accompagnement en santé (prise en charge ou orientation vers des soins spécialisés). Le travail conjoint important conduit avec les collectivités territoriales a permis de déployer une MDA par département. Le Gouvernement souhaite travailler au renforcement des MDA qui représentent, au regard du maillage, un levier pour la prévention et la prise en charge de la santé mentale des adolescents, en complément des actions menées par les professionnels de santé de l'Éducation Nationale.

4-1 : Bilan de la Délégation Régionale de Corse :



La Délégation régionale de Corse a organisé 5 réunions entre directions régionales des 3 MDA de Corse , à la fois en présentiel et à distance, afin de renforcer la coordination sur l'île et mutualiser les outils et moyens nécessaires aux équipes qui les composent .

Les liens avec les MDA sur le territoire se consolident, plusieurs pistes de travail sont de ce fait envisagées : l'harmonisation d'une base documentaire, l'organisation d'une journée régionale et des rencontres thématiques interprofessionnelles

Les MDA ont pu solliciter la Délégation à plusieurs reprises, sur le fonctionnement général d'une MDA et ses missions, ainsi que sur la mise en place de conventions avec des partenaires.

CONCLUSION :

L'année 2024 est de nouveau marquée par la poursuite du développement territorial de la MDA 2b à travers l'ouverture du Relai MDA d'Ile-Rousse via le CLS Isula-Balagna.

On retiendra également le renforcement des partenariats avec des acteurs essentiels de la jeunesse comme la PJJ , la Mission Locale de Bastia et le GEM « Se construire Ensemble » avec lesquels de nouvelles missions ont pu être conduites.

Enfin, le GIP MDA 2B intégrera dès janvier 2025 un nouveau membre au sein de son Assemblée Générale , la CAF de Haute-Corse, porteuse de projets « **Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes** » sur le territoire, que la MDA se proposera de conduire.

REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES

Merci à tous nos partenaires, financiers et opérationnels, pour leur contribution aux activités de la MDA 2B au cours de l'année 2025 !

